

5.4.2 - L'éducation, la formation et les écoles

Le territoire compte 64 écoles. Nombre d'entre elles fonctionnent en classe unique mais le maillage reste important au regard de la ruralité du territoire. Sur le territoire d'étude, 40 % des communes sont sans écoles, contre 57.83% sur le département et 32.66 % pour le territoire national.

Le territoire compte :

- 6 écoles fonctionnant en classe unique sans RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) : Sentein, Ustou, Soueix-Rogalle, Betchat, Montouliou, Saint-Martin de Caralp,
- 20 RPI comprenant 35 écoles en classe unique.

Il compte également 4 collèges :

- Vicdessos (sport-nature) (98 élèves)
- Seix (143 élèves)
- Saint-Girons (625 élèves)
- Le Mas d'Azil (301 élèves)

Et un collège privé sur St Girons.

Il compte également trois lycées sur Saint-Girons (un lycée-collège (365 élèves au lycée), un LEP cuisine, sanitaire et social (328 élèves) et un LEP construction, bâtiment (222 élèves) auxquels s'ajoute le lycée technique de Ferrières sur Ariège (422 élèves).

Le GRETA, installé à Foix, joue aussi un rôle d'interface entre les besoins des entreprises et les publics en recherche d'emploi et de qualification.

Il est important de noter la proximité du territoire avec les universités toulousaines, ce qui constitue un atout pour les habitants du territoire mais également pour le projet de PNR qui peut aisément travailler avec certaines unités de recherche et certaines formations.

C'est cette proximité qui a permis l'installation de nombreuses formations sur Foix, dont des troisièmes cycles de l'Université Toulouse-Le Mirail :

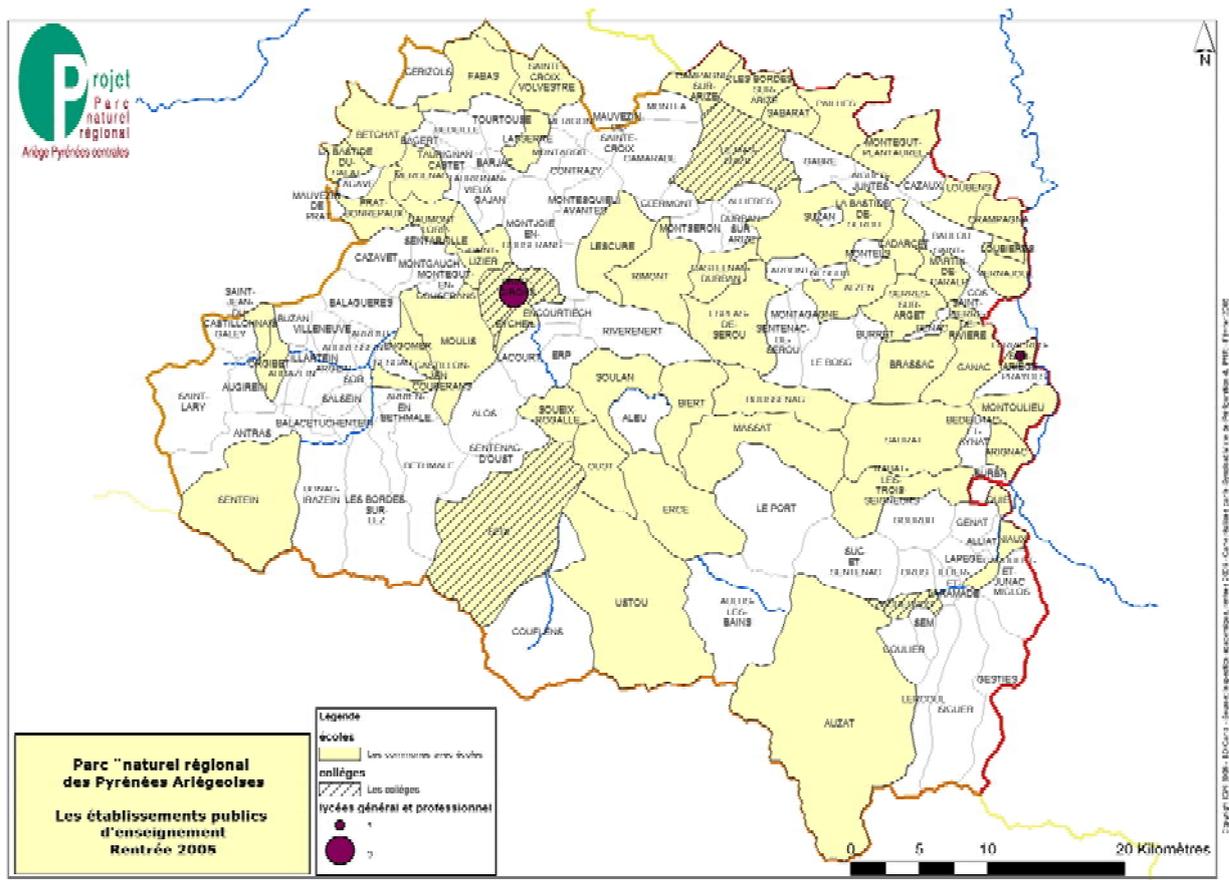
- Licence professionnelle Entreprises rurales et développement territorial
- Master professionnel Aménagement et développement transfrontalier de la montagne
- License en IUP (L3) et Master professionnel : Tourisme et développement
- Licence professionnelle (L3) : Nouvelles technologies de la communication et de distribution appliquées au tourisme

Et des formations spécifiques :

- l'IUFM,
- Diplôme national de guide interprète national (DNGIN)
- Diplôme universitaire Gardien de refuge
- Diplôme universitaire Responsable de structures touristiques et hôtelières.

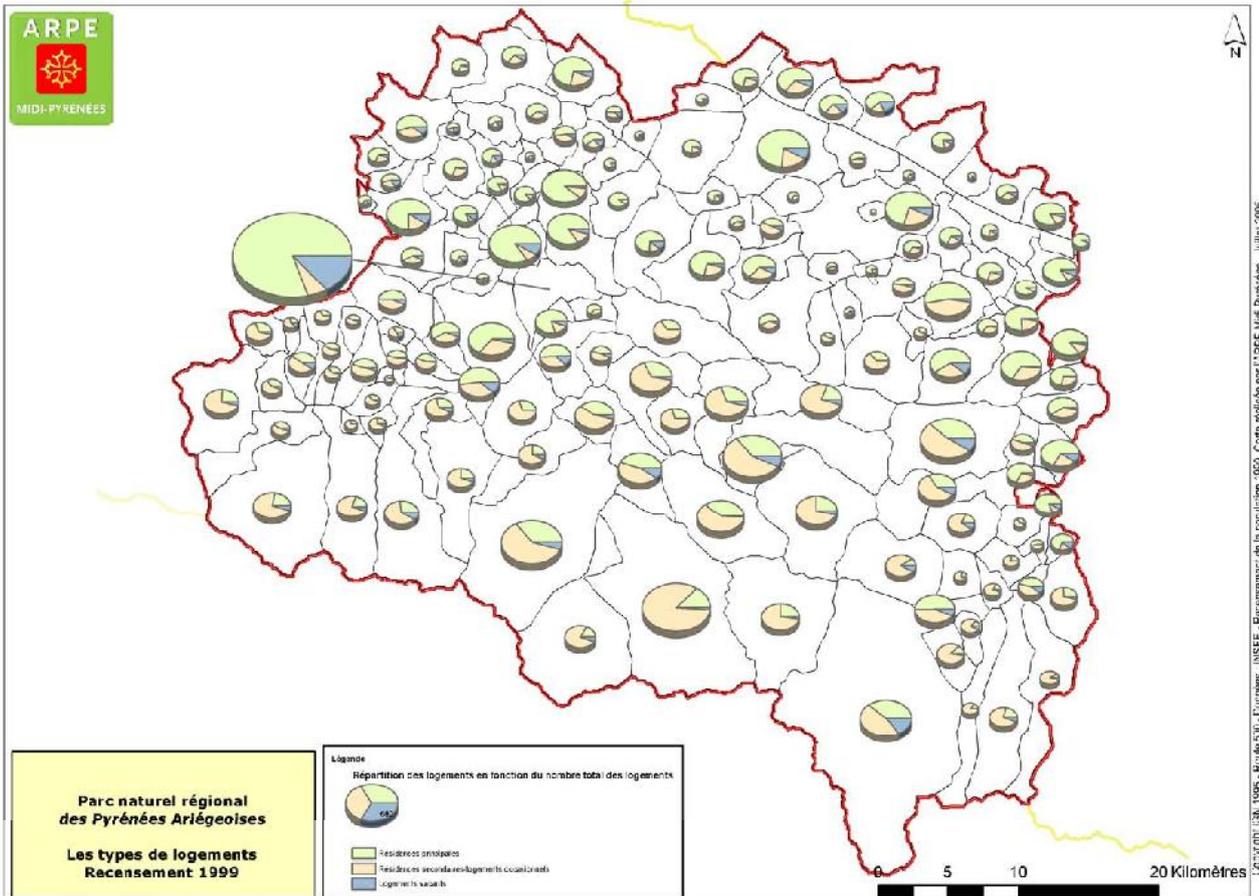
Le lycée de Foix accueille également 69 étudiants en BTS.

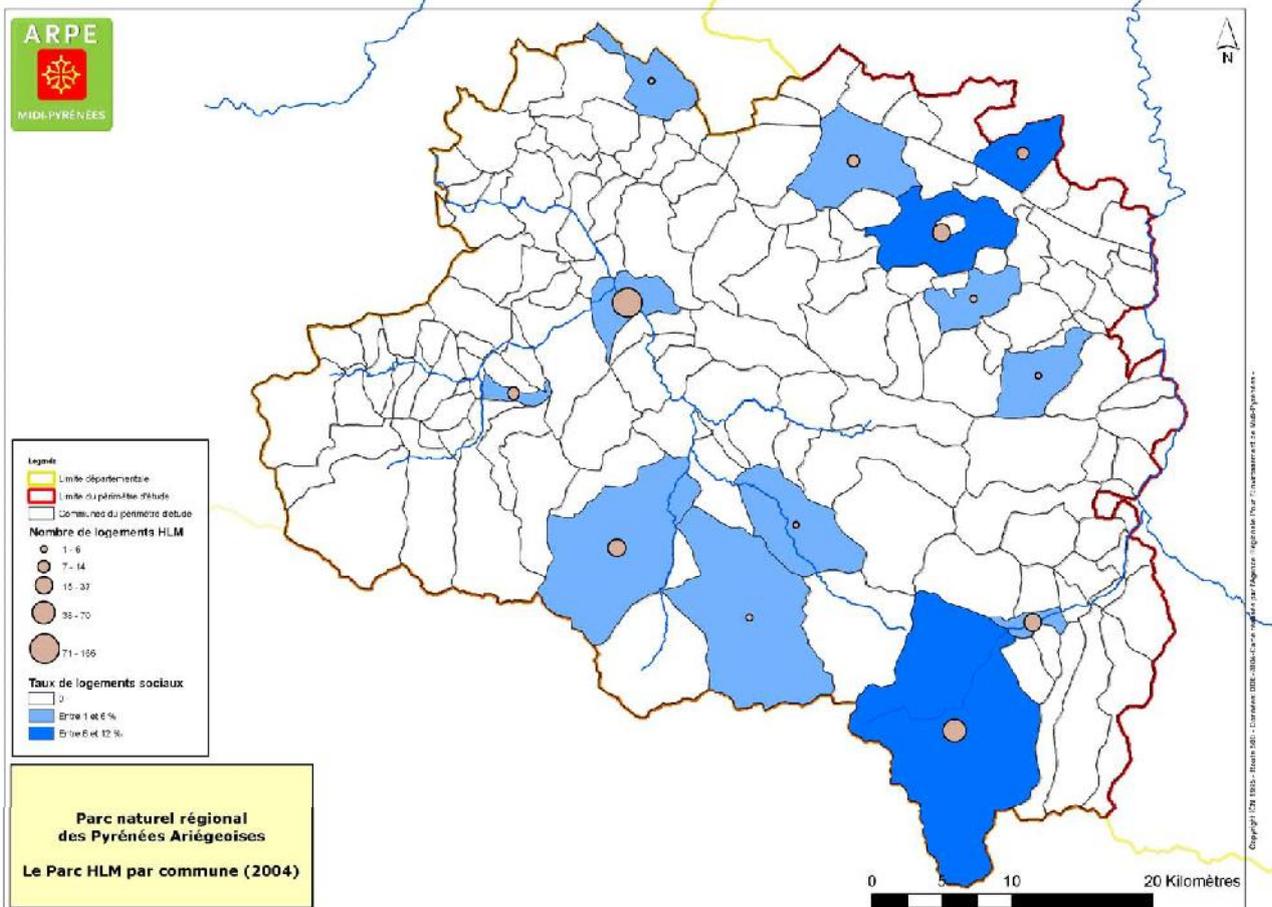
Il existe également un Centre de Formation à la Randonnée (CFR) sur la commune de Goulier dans le Vicdessos. Il s'agit de l'outil de formation du Comité départemental de randonnée pédestre dirigé par des bénévoles et encadré par des intervenants professionnels. Ce centre fonctionne toute l'année.



5.4.3 – La recherche : le laboratoire souterrain de Moulis

Le territoire a la chance d'abriter le laboratoire souterrain de Moulis, organisme de recherche et de formation. C'est la conjonction de la richesse du milieu souterrain associée à l'excellente qualité de l'eau qui sont à l'origine de l'installation du laboratoire décentralisé du CNRS à Moulis en 1948 spécialisé dans la recherche au niveau souterrain et notamment sur les milieux karstiques. En France, il n'y a eu que trois laboratoires décentralisés de la sorte, Moulis, Odeillo (énergie solaire en Cerdagne) et celui du Pic du Midi de Bigorre. Suite aux réformes sur la recherche dans les années 1990, le laboratoire de Moulis est devenu une station de terrain travaillant sur l'écologie montagnarde et non plus seulement sur le monde souterrain.





5.4.4 - L'accessibilité aux services

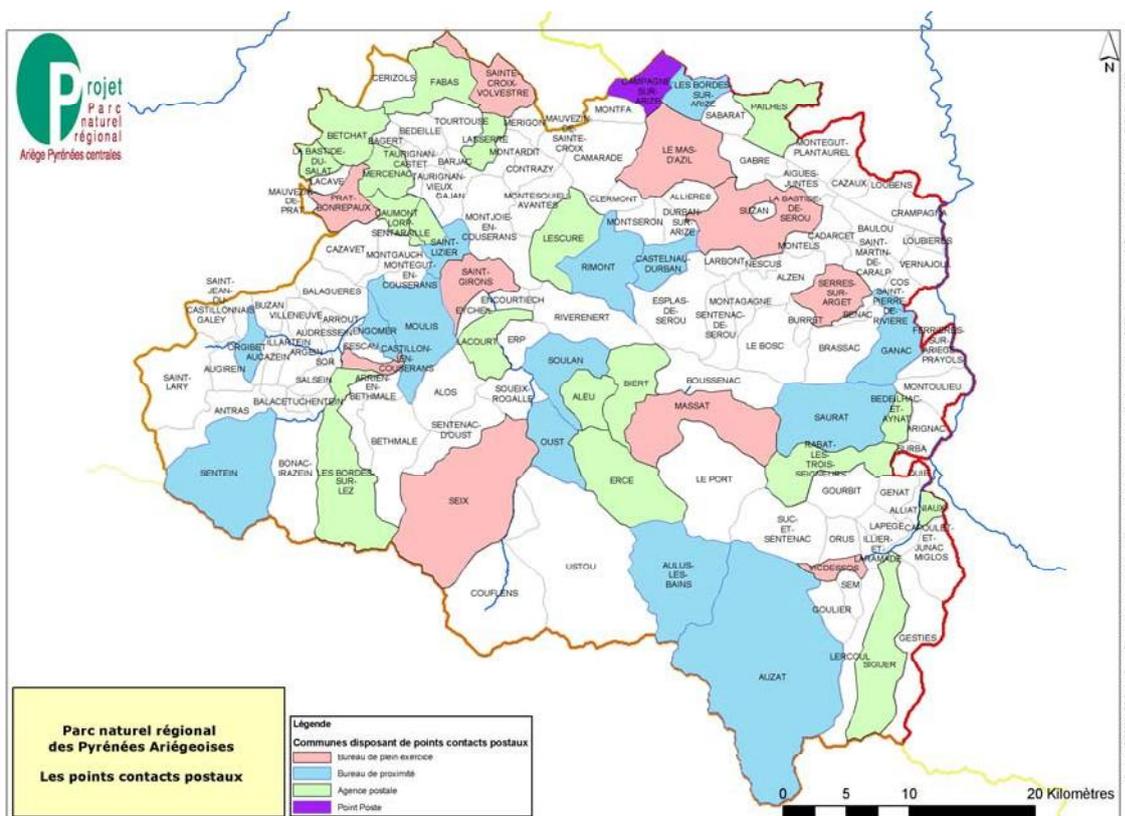
Selon les données de la DATAR de 1998-99 (observatoire des territoires), le temps d'accès des bassins de vie aux équipements et aux emplois varie de 10 à 16.5 minutes sur le territoire du projet de PNR. Il est de 16 minutes en moyenne sur le territoire national.

Le temps d'accès aux équipements de santé est de 16.1 minutes sur le bassin de vie Tarascon/Videssos, 12.4 minutes sur le bassin de Saint-Girons et de 6 minutes sur le bassin de Foix. Il est de 22 minutes en moyenne sur la France. (Le bassin de vie de Saint-Girons correspond à l'ensemble du Couserans additionné des CC de l'Arize et de la Lèze). L'ensemble du territoire bénéficie d'une bonne couverture en équipements de santé (infirmiers, médecins, pharmacies). Notons également la présence du Centre Hospitalier Ariège Couserans sur Saint-Girons, à vocation essentiellement psychiatrique et siège d'une Unité de proximité d'accueil, de traitement et d'orientation des urgences (UPATOU), le Centre Hospitalier du Val d'Ariège à St-Jean de Verges (joutant le territoire d'étude du PNR) disposant des principales spécialités médicales et chirurgicales et siège du SAMU et l'Hôpital local de Tarascon à vocation gériatrique.

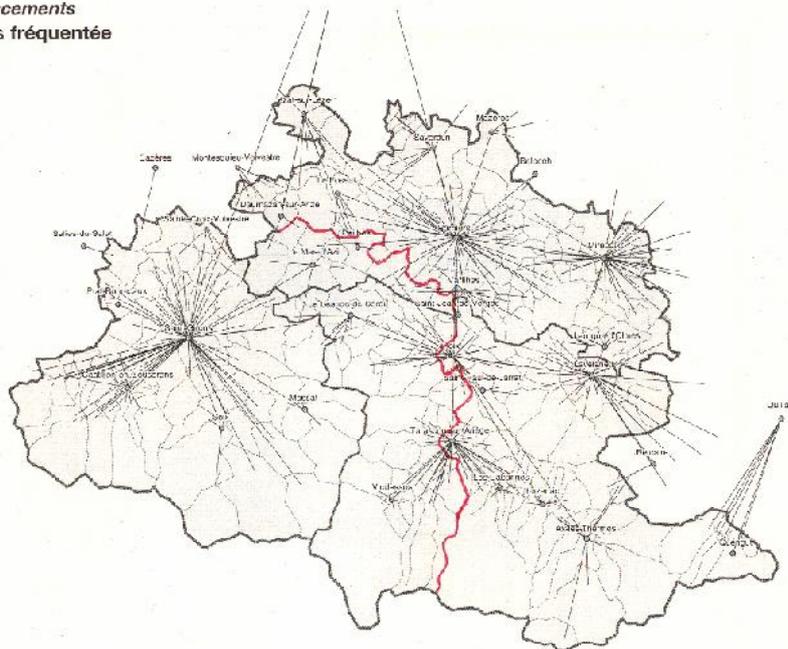
Le temps d'accès aux équipements d'éducation est de 16.9 minutes sur le Tarasconnais/Videssos, 12 minutes sur le bassin de vie de Saint Girons, et de 6.5 minutes sur le bassin de Foix. Le temps moyen d'accès aux équipements d'éducation est de 17 minutes en France.

En ce qui concerne les points contacts postaux, il y a en moyenne sur le département de l'Ariège 8.9 points postaux pour 10000 habitants contre 3.6/10000 hab sur le territoire national. En secteur rural, cette moyenne est de 10.7 points/10000 habitants en Ariège. La carte ci-dessous représente la répartition de points de présence postale : bureaux Centre assurant toutes les gammes de service de la Poste, bureaux de poste assurant toute les gammes des services excepté le conseil financier, relais postaux communaux assurant pratiquement 90 % des prestations, relais postaux commerciaux assurant les services de proximité essentiels aux besoins courants.

A ces points de présence, s'ajoutent également les ventes de produits sous conventions dans certaines grandes et moyennes surfaces et bureaux de tabac.



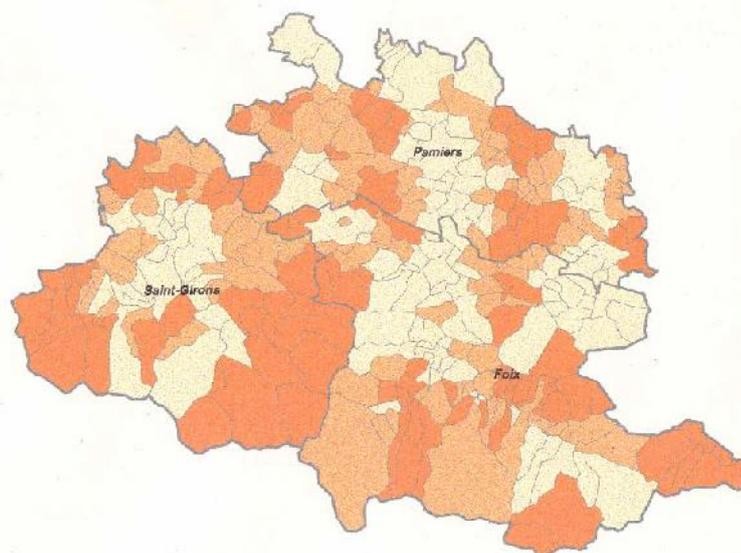
ARIEGE
Transports et déplacements
Commune la plus fréquentée



Source : Inventaire communal 1998
 © INSEE - SCEES / IGN 1998

Limites administratives
 ☐ Communes
 ☐ Contours des arrondissements

ARIEGE
Données de cadrage
Eloignement aux services et produits



Source : Inventaire communal 1998
 © INSEE - SCEES / IGN 1998

Eloignement aux produits et services
 ☐ Moins de 5 Km
 ☐ De 5 à 7 Km
 ☐ Plus de 7 Km

Limites administratives
 ☐ Contours et noms des arrondissements

Même si le niveau d'accessibilité aux services est globalement satisfaisant, il faut noter que 83 % des communes du territoire comptent moins de 500 habitants, ce qui n'est guère favorable à l'implantation homogène des services. En moyenne, 30 % des habitants fréquentent une autre commune que celle où ils résident pour accéder à des services de proximité (boulangeries, journaux).

31 % des ariégeois dépendent de commerces itinérants pour leurs besoins alimentaires.

4 chefs lieux de canton du territoire sont insuffisamment équipés pour jouer le rôle de pôles de services intermédiaires, ce sont Massat, Castillon-en-Couserans, Oust et Sainte-Croix-Volvestre.

En conclusion, au niveau de l'accessibilité aux services de santé, d'éducation, d'équipements divers (équipements commerciaux, services, lieux de loisirs), et aux lieux de travail, le territoire de projet de PNR est en bonne position au regard du territoire national du fait de la présence d'hôpitaux à la fois sur Saint-Lizier et sur Foix, de 4 collèges, de nombreuses écoles (en classe unique pour nombre d'entre elles) et de nombreux points postaux. L'enjeu se situe aujourd'hui clairement au niveau de leur conservation.

5.4.5 - La vie associative et les pratiques culturelles et sportives

5.4.5.1 - La dynamique associative (Communication personnelle, Pierre Arieu-Merlou, DDJS)

Le département de l'Ariège ne compte pas moins de 9000 associations. Environ 500 sont estimées comme étant « en sommeil » et 500 comme étant de grosses associations dynamiques. Le domaine d'intervention le plus dynamique est celui des loisirs, domaine dans lequel on dénombre en particulier les comités des fêtes, les ACCA (une ACCA ou société de chasse par commune au moins) et les AAPPMA.

L'arrondissement de Saint-Girons (intégralement inclus dans le périmètre du projet de PNR) compte à lui seul 1895 associations dont 260 dans le domaine du sport, 243 dans les loisirs, 104 sur les arts, 75 dans la défense (de projets), 69 dans l'écologie, 62 dans le domaine de la culture, 29 pour l'éducation, 23 dans le domaine de la santé, 3 sur la religion et 1 pour les familles.

Sur le territoire du projet de PNR, 150 structures associatives ont été recensées comme ayant des salariés ou pouvant potentiellement embaucher des personnes dans le cadre des nouveaux contrats aidés.

En matière de jeunesse, le territoire a bien été maillé par les Contrats Educatifs Locaux (contrats de coéducation entre écoles, associations, centre de loisirs, élus...) puisqu'il en compte 10 sur les territoires suivants :

- Communauté de communes du Séronais ;
- Communes de Saurat et Arignac ;
- Communauté de communes d'Auzat – Vicdessos ;
- Communauté de communes du Castillonais ;
- Communauté de communes du Bas Couserans ;
- Commune de Saint Lizier ;
- Communauté de communes de la vallée de la Lèze ;
- Communauté de communes de l'Arize ;
- SIVOM du Plantaurel (Montégut Plantaurel, Loubens, Cazaux, Pailhes) ;
- Communauté de communes du canton de Massat ;
- Anciennement, la Communauté de communes d'Oust.

5.4.5.2 - La pêche

Situation de la pêche :

Le territoire du projet de PNR est couvert par 24 Associations agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (APPMA).

En 2001, le département de l'Ariège a délivré 8997 cartes de pêche, 841 cartes de jeunes, 1271 cartes vacances, 847 cartes journalières et 1965 cartes gratuites pour les enfants de moins de 12 ans.

Ces chiffres montrent non seulement que la pêche est un loisir très pratiqué par les ariégeois (environ 7% de la population) mais aussi par les vacanciers et les pêcheurs issus des départements limitrophes (Aude et Haute-Garonne notamment). On peut expliquer ces chiffres du fait de la haute qualité de l'eau encore riche en truites notamment.

Parcours touristiques

Il y a deux parcours touristiques sur le territoire : Lac de Bethmale et un parcours pour handicapés à l'Etang de Lhers

Un parcours pour handicapés a été aménagé à Aucazein et a fait l'objet d'un prix : trophée Halieutica pour sa remarquable intégration dans l'aménagement du village.

Dispositifs de suivi des populations :

Pour le suivi des populations de la faune piscicole, le nombre de sites de référence sur le département est passé de 9 à 15 dont les sites suivants sur le territoire du projet de PNR : Bier (Arec), Sentein (Lez), Mas d'Azil (Arize), Auzat (Plat de Soulcem), Brassac (Roques) auxquels se rajoutent : Salau (Salat), Aulus (Garbet), Montardy (Volp), Tourtouse (Lens), en amont de Serres sur Arget (Arget).

Dans le cadre de la Directive Cadre Européenne, le CSP est chargé de la mise en place d'un réseau des sites sur l'évolution des habitats. La gestion du patrimoine est dorénavant la gestion privilégiée de la faune piscicole : privilégier les souches indigènes des cours d'eau en veillant au maintien des populations et de leur habitat. De nombreuses associations de pêche commencent à cesser l'alevinage pour préserver les souches locales.

Deux plans sont en cours d'élaboration :

- le Plan Départemental de Protection et de Gestion des Ressources piscicoles (PDPG) : prise en compte de l'écologie, de mesures de protection pour orienter la gestion piscicole (assistée ou patrimoniale) ;
- le Plan Départemental du Loisir Pêche : possibilité de réaliser des parcours de pêche ou de réaliser des soutiens particuliers de populations sur demande des pêcheurs.

L'état des populations :

Le saumon atlantique est présent mais les obstacles physiques des cours d'eau ne sont pas sans poser problème.

L'écrevisse à pattes blanches est largement présente sur le territoire (affluents du Salat et de l'Ariège) mais ses effectifs sont en constante diminution.

L'Aujolle est classée en arrêté de biotope à La Bastide de Sérou pour l'Ecrevisse à pattes rouges.

La truite fario est abondante sur toutes les rivières, elle fait l'objet d'alevinages, tant sur les rivières que sur les lacs d'altitude.

Notons également l'abondance du Barbeau méridional qui est assez remarquable.

5.4.5.3 - La chasse

Situation de la chasse en Ariège

La Fédération de chasse de l'Ariège compte 7500 chasseurs soit l'équivalent de 5.8 % de la population. Il y a au moins une ACCA ou Société de chasse par commune concernée. Le territoire compte 4 réserves domaniales de chasse : celle du Mont Valier (9037 ha) où se pratique la chasse guidée, celles de Côte Rouge (67 ha, forêt domaniale de Bellongue Nord), Monteillé (212 ha) et Isard (158 ha sur la forêt domaniale du Biros).

Près de 7 000 ha de réserves gérées par les chasseurs sont présents sur le territoire du projet de PNR; ce chiffre montre à lui seul l'importance que revêtent aux yeux des chasseurs du département la gestion et le développement de la faune sauvage. Ces surfaces s'ajoutent aux réserves faunistiques d'initiative privée ou publique mises en place par ailleurs pour constituer un maillage très important du territoire.

Dispositifs de suivi des populations :

L'observatoire des galliformes de montagne, Groupement d'Intérêt scientifique rassemblant 40 membres dont l'ONCFS, l'ONF et la Fédération des Chasseurs d'Ariège, a pour rôle la définition d'un protocole commun de suivi des espèces de galliformes et la mise en commun des données issues des comptages réalisés par ses membres. A ce jour, les avis des partenaires concernés quant aux dynamiques de populations de certaines espèces emblématiques ne convergent pas.

L'état des populations

Les espèces d'intérêt cynégétique sont extrêmement diversifiées sur le territoire et les populations sont relativement importantes.

Les espèces chassées et soumises à plan de chasse sont le chevreuil, le cerf, l'isard.

D'autres espèces sont chassées mais non soumises à plan de chasse parmi lesquelles les gibiers les plus recherchés sont sanglier (nombre d'animaux tirés pouvant être estimé entre 1500 et 2000 par an), palombe, grive et perdrix.

Tableau 18 : Attribution plan de chasse maximum (source : DDAF 09)

	Chevreuil	Cerf et Biche	Isard
Attribution plan de chasse maximum (campagne 2005/2006)	2887	947	557

Une des richesses cynégétiques du périmètre d'étude du PNR réside dans la présence des trois galliformes de montagne suivants : le Grand Tétrás, la Perdrix grise de montagne et le Lagopède alpin.

Le Grand Tétrás :

Le Grand Tétrás est inféodé aux zones forestières d'altitude. Les populations ont évolué de manière assez sensible, alternant diminutions et augmentations au cours du dernier siècle. Elles sont en régression sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne depuis ces dernières décennies, les effectifs actuels étant comparables à ceux du début du XXème siècle.

Aucun prélèvement de Grand Tétrás n'est autorisé en forêt domaniale. Ailleurs, le prélèvement est limité à un oiseau/chasseur/an.

Le Lagopède :

En territoire domanial, il y a interdiction de prélèvement du lagopède, ailleurs le prélèvement est limité à 10 oiseaux/chasseur/an.

La perdrix grise de montagne est une sous-espèce propre aux Pyrénées et à la Sierra Cantabrique. En forêt domaniale, il y a un plan de chasse pour cette espèce. Ailleurs, le nombre d'espèces chassables est limité à 20 perdrix/chasseur/an.

Les cerfs :

Les populations se portent bien avec deux gros noyaux sur le Séronais/Pailhès et sur Saint Lary/Sentein.

Le chevreuil :

La population de chevreuils est importante ce qui n'est pas sans poser de problèmes en terme de dégâts sur les prairies et forêts.

Le sanglier :

Les populations de sanglier sont importantes et en accroissement. Or il existe deux problèmes :

- Le nombre de chasseurs risquant de chuter fortement et la population de sanglier d'augmenter, les questions suivantes se posent : qui va prélever ? Comment évolueront les populations ?
- l'arrivée de la Trichine (maladie déjà présente en Andorre et en Haute-Garonne). Cette maladie est transmise par la viande de porc, de sanglier et de cheval ; elle est mortelle pour l'homme. Cette année, une centaine de prélèvements de langue est prévue pour surveiller la progression de cette maladie.

L'isard :

Les populations ont souffert de la pestivirose et de la kératoconjunctivite et ont du mal à se stabiliser.

En conclusion, la chasse est une activité très pratiquée sur le territoire. On craint cependant une diminution à venir du nombre de chasseurs ce qui ne serait pas sans conséquences sur la régulation des populations, notamment celles de sangliers et de cerfs.

Enfin, une étude d'une filière de commercialisation du gibier pourrait s'avérer intéressante.

5.4.5.4 - Les sports de pleine nature

Le territoire compte de nombreuses associations sportives (football, rugby, ...) comme partout ailleurs. La spécificité du territoire réside dans la culture Rugby (notamment autour de Saint-Girons) et dans le développement des sports nature, c'est sur cette spécificité que nous allons mettre l'accent.

Au niveau départemental, on retrouve les trois fédérations classiques :

- le Club Alpin Français des montagnards ariégeois, propriétaire ou gestionnaire de trois refuges sur le territoire (Refuge d'Araing à Sentein, Refuge du Fourcat et du Pinet sur Auzat)
- la Fédération Française de Randonnée Pédestre
- la Fédération Française de Montagne et d'Escalade (FFME) qui regroupe 15 clubs sur le département dont 7 sur le territoire.

L'escalade :

L'Ariège est le sixième département français d'escalade, le 1^{er} sur le grand Sud-Ouest au niveau des équipements qu'il propose.

On dénombre 45 sites d'escalade sur le territoire. La plupart sont situés sur le Tarasconnais et dans le Videssos.

Un pôle vertical est à l'étude sur le Videssos avec en projet la réalisation d'une *via ferrata*, d'un parcours acrobatique sur Goulier et d'un centre d'escalade sur Auzat.

La FFME se mobilise en faveur de l'environnement et du développement durable autour de 5 axes :

- gestion durable des sites de pratique ;
- développement sportif ;
- démarche socio-éducative ;
- valorisation touristique ;
- structuration réseaux-partenaires.

Elle a par ailleurs entrepris la réalisation d'une charte « Biodiversité, escalade et alpinisme en Ariège : Charte pour un développement maîtrisé des pratiques de l'escalade et de l'alpinisme » cosignée par 13 organismes.

La randonnée :

On compte 17 associations de randonnée pédestre sur le département. Elles regroupent 650 adhérents.

Le Club Alpin Français de l'Ariège rassemble quant à lui 540 adhérents.

Il y a un agent permanent sur le Centre de formation de Goulier, qui fut le premier centre de randonnée créé en France. Ce Centre porte assistance aux associations locales et offre des formations auprès des animateurs et des accompagnateurs.

Autres activités de pleine nature :

Outre la randonnée et l'escalade, on dénombre de nombreuses autres associations liées aux activités de pleine nature. Ce sont les associations de spéléologie, canyoning, VTT, moto cross...parapente, vol à voile, planeur. On dénombre sur le territoire du projet de PNR, 5 écoles de parapentes : 2 sur Moulis, une à Saint-Girons, une à Serres-sur-Arget et une sur Vicdessos.

Il y a également une école fédérale de planeur à Antichan (St Girons). Le bassin de Tarasconnais et Vicdessos s'est par ailleurs doté d'équipements fédéraux d'Atlétisme.

Enfin notons la présence du Golf départemental sur la commune de La Bastide de Sérou.

5.5 - Bilan synthétique sur les hommes et la vie sociale

Les particularités qui forment la richesse du territoire :

Vie associative dynamique, nombreux chasseurs et pêcheurs

Les tendances et les enjeux :

Vieillesse de la population.

Arrivée de nouvelles populations : besoin de développement de logements locatifs et de services (crèches...)

Nombreux logements vacants sur lesquels il conviendrait de travailler afin de dynamiser les centres bourgs notamment

Des réalisations exemplaires :

Réussite de la recomposition sociale dans le Séronais suite au programme d'accueil de nouveaux habitants et entrepreneurs

Tableau 19 : Bilan sur les hommes et la vie sociale sur le périmètre d'étude

Les hommes et la vie sociale		
Etat/diagnostic	Atouts	Faiblesses
Démographie	Solde migratoire positif mais solde naturel négatif	Taux de population active : seulement 25 %, taux de chômage supérieur à la moyenne nationale Dépeuplement des zones de montagne Recomposition sociale difficile Part des plus de 60 ans=34%
Emplois / Revenus		59.4 % des foyers non imposables Revenus imposables moyens : 11867€ Taux de chômage supérieur à la moyenne nationale
Education, formation	Bon maillage du territoire en terme d'éducation : 64 écoles, 4 collèges, 1 lycée, 3 LEP Existence d'un 3 ^{ème} cycle sur Foix	
Logement	Un patrimoine de bâtiments existant important	2349 logements vacants (en 1999) 39 % de résidences secondaires Parc de logements locatifs très faible Peu de logements sociaux Nombreux logements indignes ou indécents
Services	Bon maillage du territoire en terme d'équipements et de services Bonne accessibilité aux équipements de santé...	
Vie associative	Vie associative dynamique Nombreuses associations d'activité de pleine nature	

Bibliographie indicative

ADC (2000), Vers le Pays Couserans...

ARIM (1999), Etude d'opération programmée d'amélioration de l'habitat sur le Couserans

CHEVALIER M (1985), L'Ariège, Ouest France, Evreux, 210p

CONSEIL GENERAL DE L'ARIEGE, Ariège 2020, 133 p.

DRE, observatoire du logement

PREFECTURE DE L'ARIEGE (Janvier 2006), L'Accès aux services dans les territoires, Diagnostic, 125 p

<http://www.territoires.gouv.fr/>

base de donnée sitadel : <http://sitadel.application.equipement.gouv.fr/SitadelWeb/Sitadel>

SCET (2004), Diagnostic stratégique Habitat, Urbanisme, Cadre de vie, Foncier du Pays des Portes d'Ariège-Pyrénées

URBANIS (2004), Etude-Action volet Habitat/Cadre de vie sur le Pays de Foix-Haute Ariège

6. Les capitaux

Les capitaux locaux ont été calculés à partir des bases brutes d'imposition des 4 taxes directes locales perçues par les communes : la taxe professionnelle, la taxe d'habitation, les taxes sur le foncier bâti et non bâti.

Afin de pouvoir comparer les bases d'imposition des communes du périmètre d'étude avec les autres communes de France, une moyenne par habitant a été établie en prenant en compte la population Sans Double Compte (d'après les calculs INSEE).

Pour le calcul de la taxe professionnelle, les communautés de communes de Tarascon et de Foix étant en TPU (Taxe Professionnelle Unique), les communes de ces groupements n'ont pas été prises en compte pour les calculs des bases communales. Nous ne disposons pas des bases d'imposition de la taxe professionnelle sur les communautés de communes.

Les bases des 4 taxes locales des communes en €/habitant en 2005

	Moyenne sur l'ensemble des communes en €/hab		Moyenne sur les communes de moins de 500 habitants en €/hab		Moyenne sur les communes de 500 à 2000 habitants	
	pPNR	France	pPNR	France	pPNR	France
Bases du foncier bâti	940	982	925	580	949	689
Bases du foncier non bâti	37	33	57	161	27	71
Bases de taxe d'habitation	1101	982	1222	580	962	689
Bases de taxe professionnelle	884	1481	524	599	969	1050

L'analyse comparée des bases des 4 taxes locales en moyenne / habitant en 2005 fait apparaître les points suivants :

- Sur le territoire d'étude du PNR les bases de taxes professionnelles communales sont sensiblement inférieures à la moyenne nationale, et ce, en raison de la faible densité industrielle et de l'absence de grand pôle urbain ;
- S'agissant des bases du foncier non bâti, en moyenne sur le territoire, elles sont supérieures aux bases moyennes en France. Ceci s'explique par le fait que plus un territoire est rural, plus les bases sur le foncier non bâti sont élevées. Il faut cependant noter, que comparées aux autres communes rurales de moins de 2000 habitants, les communes du territoire d'étude du PNR (excepté Saint-Girons) ont des bases beaucoup plus faibles.
- Concernant les taxes d'habitation ou de foncier bâti, les bases des communes du périmètre d'étude PNR sont en revanche beaucoup plus élevées que celles pratiquées en France.

Les parties 7 et 8 (excepté le § 7.2) ont été réalisées par la Chambre d'agriculture, la Chambre de métiers, la Chambre de Commerces et d'Industrie, le Centre Régional de la Propriété Forestière et l'Office Nationale des Forêts.

Une partie du travail d'analyse (traitement statistique et cartographie) a été réalisé par l'Association Pyrénéenne Pour l'Economie Montagnarde.

7. Les productions et activités liées à l'espace

7.1 - L'agriculture : de type traditionnelle en pleine mutation

7.1.1 - Contexte

Avec 25% du territoire recouvert par la Surface Agricole Utile (hors estives) et près de 11.3% de la population active du territoire du projet de PNR, l'agriculture joue un rôle important dans l'économie, l'occupation du sol, et son évolution sur le territoire.

L'utilisation de la Surface Agricole Utile (SAU) traduit la différence entre Pré-Pyrénées/Avants-Monts et la zone montagne. Ainsi la SAU couvre généralement plus de 35% des cantons d'avants-monts-Pré-Pyrénées, tandis qu'elle représente moins de 15% des cantons d'altitude, en raison notamment de la forte présence de la forêt et des estives.

L'agriculture est principalement orientée vers l'élevage bovin viande en particulier sur les zones intermédiaires et les avants-monts. L'élevage ovin est plus majoritaire sur le Haut-Couserans et le Vicdessos tandis que l'élevage bovin lait est minoritaire et disséminé sur les zones intermédiaires et les avants-monts-Pré-Pyrénées.

Une forte diminution affecte le nombre d'exploitations et des actifs agricoles et on ne compte en 2005 plus que 1200 exploitations sur le territoire (contre 1550 en 2000). Les départs à la retraite sont compensés de façon très inégale suivant les secteurs géographiques et, bien que le rythme des installations se maintienne, l'extensification des modes d'élevage (la taille moyenne des exploitations passe de 36 ha à 52 ha entre 2000 et 2005) traduit une déprise foncière en zones intermédiaires et en montagne. Certaines activités ont perdu beaucoup d'importance notamment l'élevage de vaches laitières (- 47 % du nombre de cheptels entre 1988 et 2000). La dynamique d'installation agricole se réalise en majorité dans un cadre familial (70% en moyenne en Ariège) avec un choix bovin viande dominant. Le maintien en zone intermédiaire d'une activité fromagère « identitaire » doit actuellement s'appuyer sur des importations de lait. Les chiffres relatifs à la transmission-reprise des exploitations sont d'autant plus préoccupants qu'il faut désormais accompagner la fonction de production d'une fonction d'entretien de l'espace compromise par la réduction de la main d'œuvre familiale.

L'enjeu se situe donc dans le renouvellement des actifs agricoles, en privilégiant les installations pour maintenir les capacités de production et la valorisation des produits.

Il faut cependant noter que la gestion de l'espace nécessite une approche globale et élargie à tous les secteurs d'activité en impliquant tous les acteurs concernés (agriculture, sylviculture, cynégétique, artisanat, commerce, activités de loisir, hôtellerie et restauration).

7.1.2 - Les données de cadrage de l'agriculture du territoire

Les exploitations

Le territoire compte 1.200 exploitations en 2005, soit 50% des exploitations de l'Ariège.

La Surface Agricole Utile (SAU) représente 62.000 ha (hors estives) soit 25% du territoire et 44% de la SAU de l'Ariège. 50% du territoire est également couvert par la forêt.

La SAU moyenne par exploitation est de 52 ha (58 ha pour l'Ariège) alors qu'1/3 des exploitations a moins de 16ha et 1/3 plus de 46 ha.

En 2005, sur 1200 exploitants agricoles localisés sur le territoire, 1100 sont des éleveurs. La production de céréales (blé, orge, triticale) et de maïs est marginale, principalement concentrée sur la partie Nord du territoire (vallée de l'Arize) et sur le canton de Saint-Lizier, et sert essentiellement à l'alimentation directe des animaux des agriculteurs.

Source : *Chambre d'Agriculture de l'Ariège 2005.*

L'emploi agricole : une agriculture familiale de chef d'entreprise

Présente sur tout le territoire, l'activité agricole mobilisait 1680 personnes en équivalent temps plein en 1999, représentant 11.3 % de la population active occupée. Le territoire du projet de PNR reste très agricole en comparaison avec l'ensemble du département de l'Ariège (6.8%), la région Midi-Pyrénées (7.3%) et la France (4.1%). Il est comparable au Massif des Pyrénées (11%).

Source : *RGP 99.*

L'emploi agricole est essentiellement pourvu au sein de la cellule familiale. Cette situation s'explique principalement par le fait que le chef d'exploitation est fréquemment seul au sein de sa structure avec un ratio de 1,1 personnes en équivalent temps plein travaillant en moyenne sur chaque exploitation.

L'emploi salarié est limité à près de 5% de la population active agricole (soit 105 équivalent temps plein, salariés permanents ou saisonniers) contre 25 % au niveau national. Ce faible taux de pénétration est lié à des systèmes productifs peu utilisateurs de main d'œuvre comme l'élevage, par opposition à la viticulture et au maraîchage.

Source : *RGP 99.*

Les exploitations agricoles sont principalement des entreprises individuelles à près de 90%. Il existait 84 GAEC, 40 EARL et 8 SCEA¹ en 2005.

Source : *Chambre d'Agriculture de l'Ariège 2005, INSEE.*

Des chefs d'exploitation relativement âgés : un problème de transmission

En 2000, parmi les chefs d'exploitation professionnels :

- les moins de 40 ans représentaient 35%,
- les 40-60 ans représentaient 59%,
- et les plus de 60 ans représentaient près de 6%

En comptant les non professionnels la part des plus de 60 ans atteignait les 20%.

La part des plus de 60 ans était plus importante dans les cantons de montagne: Tarascon, Castillon, Massat, Oust, tandis que les cantons les plus jeunes étaient ceux du Nord de la zone : Varilhes, Le Mas d'Azil, La Bastide de Sérour.

Cette situation, sensible en matière de renouvellement des générations, doit être analysée avec prudence. En effet, selon le recensement de l'agriculture, sont également comptabilisées comme chefs d'exploitations, les personnes de plus de 60 ans ayant conservé des parcelles de subsistance, même si elles n'ont qu'une contribution marginale à l'activité agricole.

Les enjeux en matière de maintien de la population active agricole reposent alors sur la tranche des 50-60 ans et leur capacité à trouver un successeur. Cette étape est liée soit à l'installation d'un repreneur au sein de la cellule familiale, soit en dehors du cadre familial, ce qui est plus difficile du fait des freins financiers (capitaux à mobiliser) et culturels (difficultés à quitter l'habitation de « famille »). Les données du recensement de l'agriculture en 2000, selon lesquelles environ 105 exploitants de plus de 50 ans sur le territoire n'ont pas de repreneur, donnent une idée de l'enjeu lié au renouvellement des générations.

7.1-3 - L'activité agricole: une présence marquée sur tout le territoire

La répartition et le type d'activité agricole sont conditionnés par 3 types de facteurs :

- la géographie du territoire : les cantons du sud de la zone, très montagneux, permettent à l'agriculteur d'utiliser les fonds de vallées et plus difficilement les zones intermédiaires et les estives ;
- le foncier : le foncier est très morcelé tout particulièrement dans les cantons de montagne (Castillon, Massat, Oust) et il est de plus souvent difficile de trouver un accord avec les propriétaires (quand ils sont retrouvés) ;
- les phénomènes de « concurrence » avec d'autres utilisations de l'espace : la pression foncière, le tourisme sur les zones de montagne, le développement des surfaces forestières et la pression urbanistique.

Les caractéristiques géographiques de l'espace divisent l'agriculture du territoire en 3 zones : les collines, les espaces intermédiaires et la montagne. A chaque étage correspond une gestion spécifique :

¹ GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

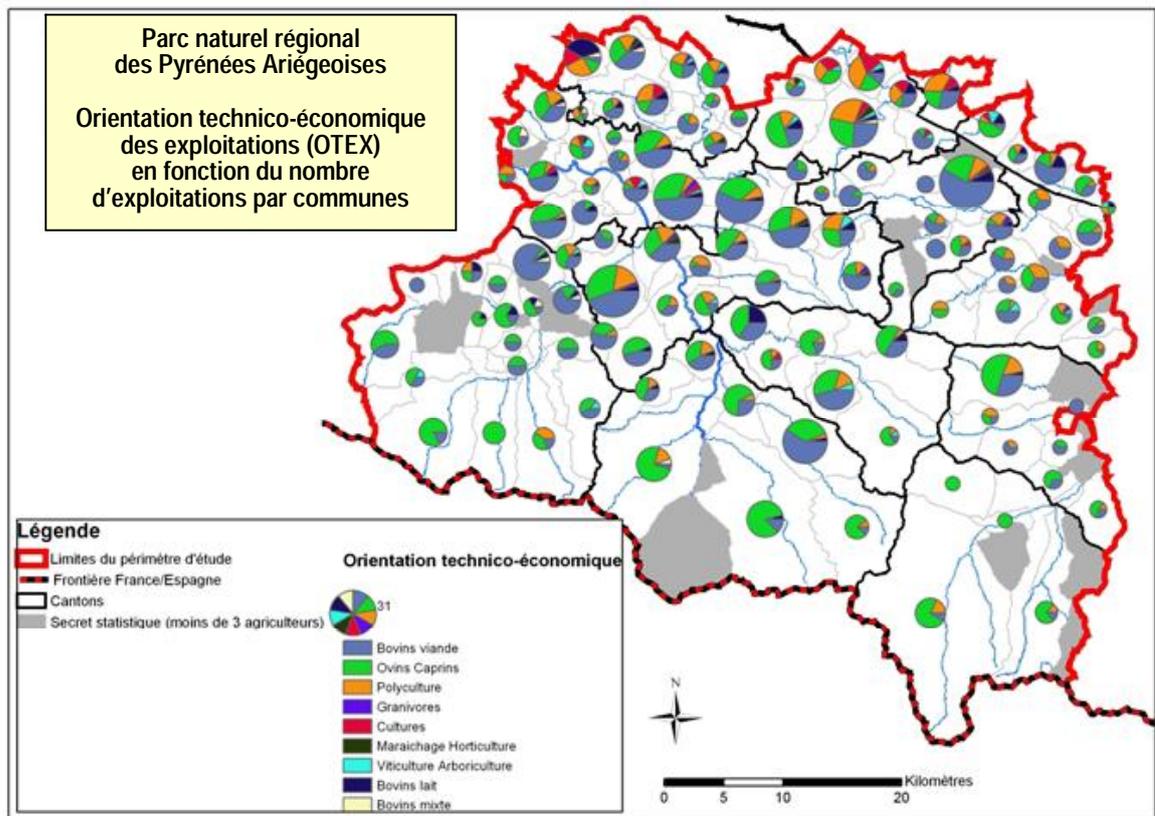
EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

SCEA : société civile d'exploitation agricole

- la montagne, au-dessus de 1500m : se trouve un espace pastoral caractérisé par la montée de nombreux troupeaux en été sur les estives, zones de pâturages de montagne. Le foncier appartient généralement aux communes et au domanial. Les estives sont gérées souvent collectivement par des groupements pastoraux.
- les espaces intermédiaires, entre 900 et 1500m : se trouve des pâturages et des prés fauchés, zones de transit des troupeaux avant la montée et après la descente des estives et de récolte de fourrages pour l'hiver. Le foncier appartient à des propriétaires privés et est géré par des associations foncières pastorales.
- Les avants-monts et Pré-Pyrénées, au-dessous de 900m : on trouve le siège des exploitations agricoles plus traditionnelles avec des exploitations tournées vers l'élevage bovin viande, ovin viande et bovin lait. C'est également une zone de développement et de diversification.

Les exploitations sont réparties inégalement sur le territoire et centrées prioritairement sur les zones intermédiaires et la partie Nord du territoire avec en 2005 :

- le canton de Saint-Girons qui possède 202 exploitations,
- le canton de Saint-Lizier qui possède 173 exploitations,
- le canton du Mas d'Azil qui possède 152 exploitations,
- le canton de Castillon qui possède 133 exploitations.



Source : RGA 2000, Chambre d'agriculture 2005

Orientation technico-économique en 2000 et nombre d'exploitations agricoles sur le territoire en 2005

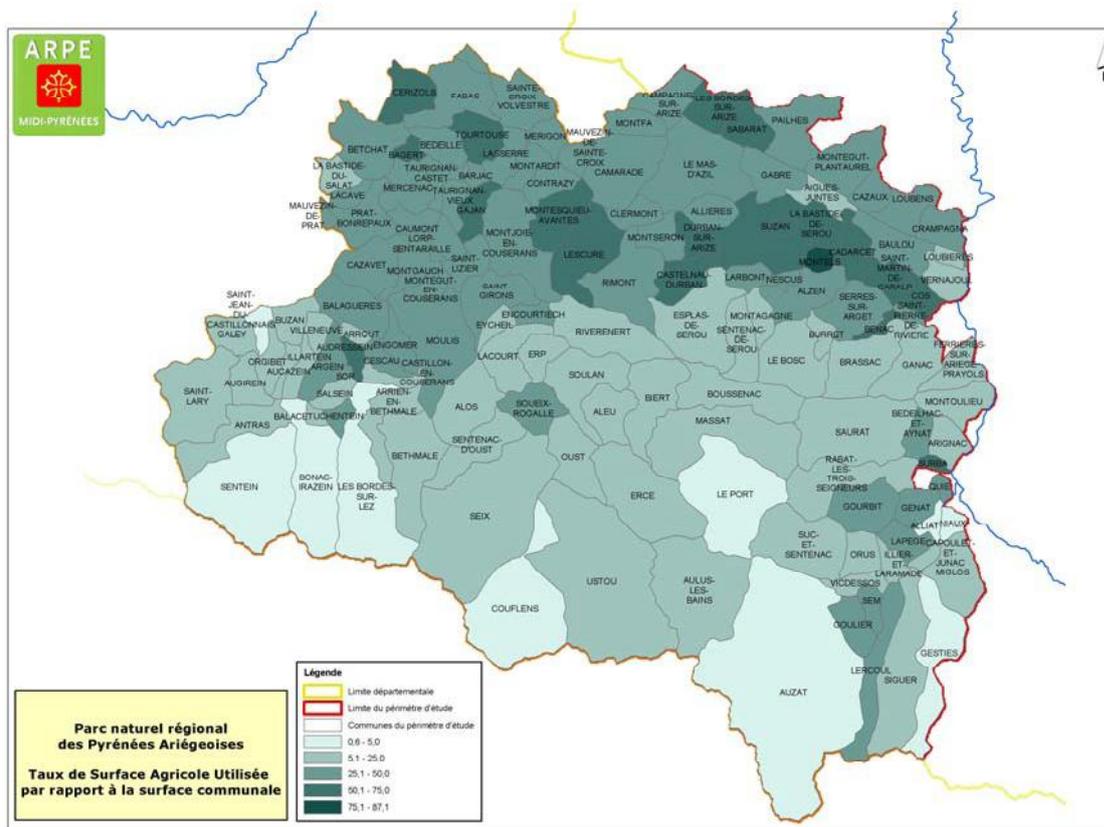
Si l'agriculture occupe moins l'espace sur ce territoire qu'en plaine du fait d'une grande part de forêt et de terrains non exploitables, la SAU couvre cependant 25% de la zone d'étude et plus de 40% en comptant les estives.

Les zones où la part de la SAU par rapport à la surface communale est la plus importante se localisent principalement le long de la route départementale RD117.

L'occupation de la SAU est composée principalement de Surface Toujours en Herbe² (86%) et beaucoup plus minoritairement de fourrages³ (8%) et de céréales (4%) principalement utilisées pour alimenter le troupeau allaitant et laitier.

² Prairies naturelles ou ensencées depuis plus de 5 ans, fauchées ou pâturées

³ Correspond aux fourrages comme culture principale (maïs fourrage et ensilage, prairies de moins de 5 ans, ...).



Source : AGRESTE 2000

Part de la SAU dans la surface communale

7.1.4 - Evolution de l'activité agricole : les exploitations régressent en nombre et se concentrent

Entre 1988 et 2000, le nombre d'emplois agricoles a reculé de près de 19% pour les professionnels et de 26% pour les non professionnels⁴. Ce recul semble néanmoins moins important que dans d'autres territoires comme le département de l'Ariège (-28% pour les professionnels et -13% pour les non professionnels), le massif (-30% pro et non pro) et le territoire national (-35% pro et non pro). Ceci peut s'expliquer par la forte baisse du nombre d'exploitations qu'ont déjà subies les zones de montagne entre 1975 et 1988.

On peut d'ailleurs remarquer que face à ce recul l'ensemble du Haut et du Bas- Couserans (qui constitue l'essentiel de la zone PNR) a évolué différemment de la Haute- Ariège : il a en effet connu une diminution moins forte qu'ailleurs entre 1979 et 1988 pour « se rattraper » entre 1988 et 2000. Autrement dit, la déprise agricole s'y est manifestée avec un décalage dans le temps.

Tableau 20 : Evolution du volume d'emploi entre 1988 et 2000 (exprimé en nombre d'UTA), Source : RGA 1988-2000. Compléments fournis par la DDA.

	Exploitations professionnelles	Autres exploitations	Toutes exploitations
Zone PNR	- 38 %	- 56 %	- 45 %
Ariège	- 28 %	- 64 %	- 41 %

Sur le périmètre d'étude, entre 1988 et 2005, le nombre d'exploitations a diminué de plus de la moitié passant de 2440 à 1200 exploitations. Si la diminution du nombre des exploitations affecte l'ensemble du territoire, elle a été plus marquée sur le canton de Foix rural, Castillon et Saint-Lizier.

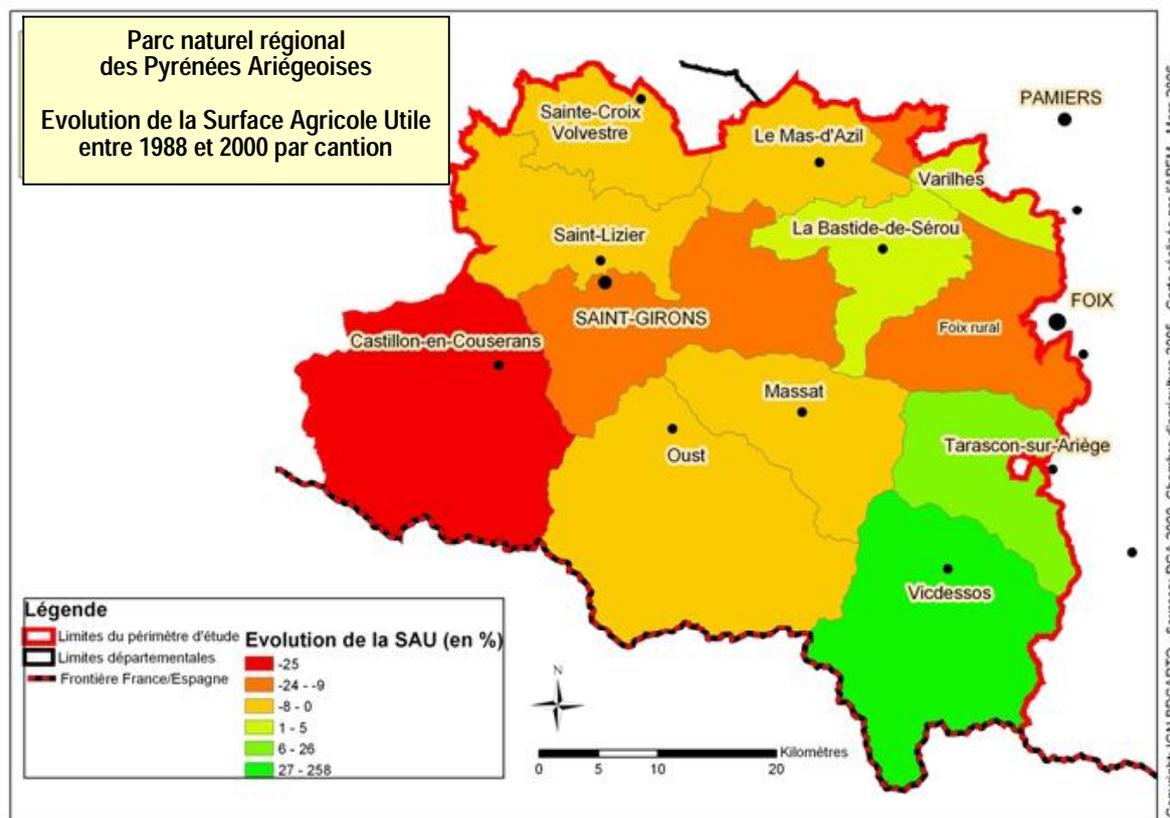
Ce recul s'explique par la baisse du nombre d'actifs agricoles et leur regroupement au sein de sociétés agricoles telles que les GAEC, les EARL ou les SCEA. Celles-ci représentent en 2005 15% des exploitations, mais surtout 24% de la SAU. Les exploitations professionnelles, qui représentaient la moitié de l'ensemble des exploitations en 2000, ont bien mieux résisté que les exploitations non professionnelles à la crise agricole, en ne diminuant que de 4% entre 1988 et 2000.

⁴ Exploitation non professionnelle : exploitation qui dispose d'une Marge Brute Standard inférieure à 8 Unités de Dimensions Economiques ou de moins de 0,75 Unité de Travail Annuel (définition RGA 1988 et 2000)

Parallèlement, la SAU totale est passée de 56.500 ha à 62.000 ha sur le territoire, doublant la SAU moyenne par exploitation qui passe de 24 ha à 52 ha par exploitation. Cette tendance n'est pas neutre en matière d'occupation de l'espace, puisqu'en 2005 la moitié des exploitations valorisent plus des trois quarts de la surface agricole.

Le nombre d'installations par an est environ de 10 agriculteurs avec DJA et presque autant estimé (pas toujours connu) sans DJA. Les installations avec DJA sont plutôt des transmissions/reprises partielles. Les installations sans DJA sont des créations de « morceaux de fonciers ». L'âge des repreneurs est de plus en plus élevé, vers 30-35 ans. Ce qui n'empêche pas des installations de Jeunes Agriculteurs plutôt jeunes (20-22 ans).

L'évolution de l'activité agricole modifie l'utilisation et la gestion du territoire. En effet, la disparition d'un important nombre d'exploitations a modifié largement la répartition de la SAU sur le territoire. Malgré une hausse générale de la SAU, des zones ont subi une forte diminution de leur SAU comme le canton de Castillon. Ceci pose des enjeux prégnants en terme de préservation d'éléments paysagers (prairies, pelouses, arbres remarquables, ...) et de biodiversité. Des actions de conciliation de l'activité agricole et de la protection du milieu ont été engagées au travers des Mesures Agri-Environnementales, des Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) et des outils qui les ont remplacés : les Contrats d'Agriculture Durable (CAD).



Source : RGA 1988-2000
Evolution de la SAU entre 1988 et 2000

7.1.5 - Les productions agricoles : la prédominance des filières d'élevage viande

7.1.5.1 - L'élevage sur le territoire

L'élevage en quelques chiffres

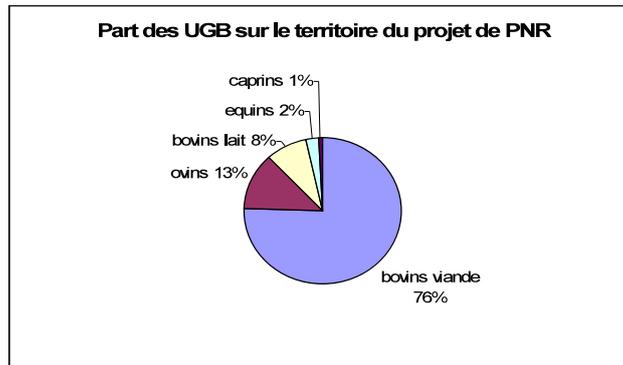
En 2005, sur 1200 exploitants agricoles localisés sur le territoire, 1100 sont des éleveurs (soit plus de 90% des exploitations agricoles du territoire). Ces éleveurs représentent 56% des éleveurs de l'Ariège.

En 2005, les animaux, rattachés aux exploitations ayant leur siège sur le territoire, sont au nombre de :

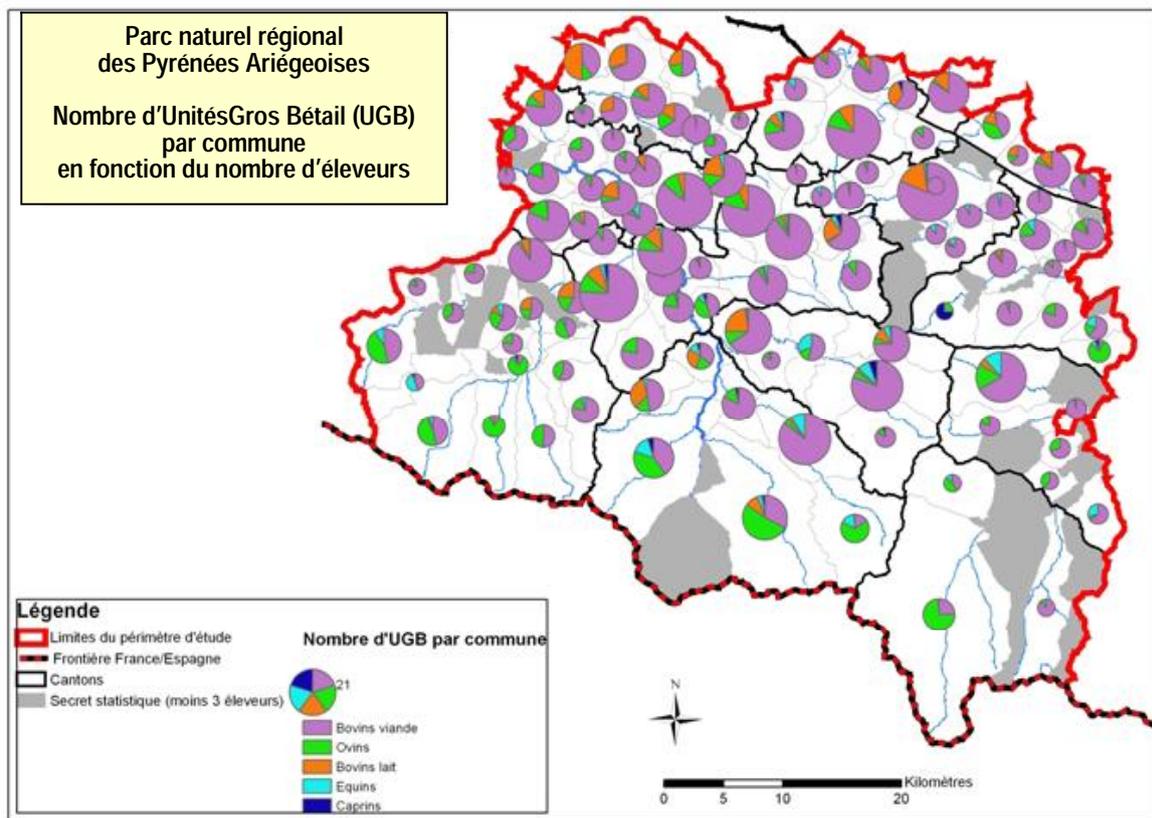
- 44.000 bovins viande (58% du cheptel ariégeois)
- 42.000 ovins (53% du cheptel ariégeois)
- 4.900 bovins lait (31% du cheptel ariégeois)
- 2.700 caprins (85% du cheptel ariégeois)

- 1450 équins (59% du cheptel ariégeois)

Source : EDE 2005 pour les bovins et équins, DDA 2005 pour les ovins et caprins.



Source : EDE 2005



Source : Chambre d'agriculture 2005

Carte de répartition des UGB sur le territoire en 2005

Un élevage en restructuration

Nous assistons entre 1988 et 2000 à une spécialisation progressive des exploitations en bovins viande (+5.9% de la part des exploitations) et ovins-caprins (+4.9% et +3.4%) alors que les exploitations bovins lait (-8.3%), de polyculture et polyélevage sont en nette régression.

Le territoire du projet de PNR s'est donc peu à peu spécialisé en élevage avec une augmentation forte du cheptel bovins-viande et ovins viande et un maintien des productions laitières (malgré la baisse des exploitations laitières). Cette restructuration plus rapide en nombre d'exploitations qu'en effectifs, s'est accompagnée d'une concentration de la taille des troupeaux qui a considérablement augmenté.

Une dépendance aux aides

L'influence de la politique agricole commune est réelle quant à la constitution des revenus. Ainsi, pour le système viande, les aides constituent de l'ordre de 80% du revenu. Cette situation traduit bien les enjeux en matière de maintien des revenus et de l'activité agricole, notamment avec les projets de baisse des paiements compensatoires au niveau européen repoussés à ce jour en 2013 (avec une révision en 2008).

Même si la « dépendance » de l'activité aux aides est moins marquée en lait, ce secteur n'en est pas moins sensible à l'évolution des politiques agricoles. Ainsi, la production laitière est conditionnée par un système d'adéquation de l'offre à la demande au travers de quotas laitiers. Si le secteur laitier ne dispose d'aides directes que depuis 2003, il n'en est pas moins strictement encadré. Les débats européens quant au maintien des quotas à l'horizon 2013 posent clairement la question du maintien de l'élevage et du niveau d'intensification des troupeaux.

L'aval de la production : un élevage principalement naisseur orienté vers la production d'animaux commercialisés jeunes

En ce qui concerne les bovins et les équins, la majorité des veaux et poulains nés en Ariège, est destinée à l'exportation une fois devenue des broutards ou des taurillons. Les principaux acheteurs sont l'Italie friands de cette viande rosée (« Vitelloni ») et l'Espagne friands de marge économique en les engraisant. La production ovine exporte surtout des agneaux légers (18-24 kg) vers l'Italie et l'Espagne.

Peu d'exploitations sont donc orientées vers l'engraissement surtout pour les exploitations de hautes montagnes. Dans les avants-monts, vers la Bastide de Sérou et la vallée de la Barguillère, c'est moins le cas. Si tous ou presque vendent les broutards, ceux qui sont en vallée et à des hauteurs plus basses finissent les réformes et génisses.

L'activité d'engraissement est donc très peu développée. C'est une activité pourtant rémunératrice et permettant de valoriser des produits locaux de qualité. Ceci peut s'expliquer par diverses raisons :

- la force des habitudes,
- les bâtiments peu propices à l'engraissement,
- les contraintes géographiques du territoire en particulier en zone de montagne,
- les modalités "conventionnelles" d'alimentation des animaux, à savoir, l'impossibilité de faire du maïs d'ensilage qui est entré dans les mœurs comme l'aliment incontournable. Les possibilités pourtant existent : achat d'aliment en plaine en complément d'une conduite appropriée de l'herbe, répartition naisseur en haute montagne et engraissement en vallée.

Concernant le lait, deux coopératives se chargent de sa commercialisation. L'ex-GLP (Groupement Laitier Pyrénéen), à Rieucors, exporte le lait récolté vers l'Espagne, et l'ULPAC (Union Laitière des Pyrénées, dont la laiterie se trouve à Toulouse) alimente en lait les industries de transformation telles que celle de Candia, les glaces Pilpa, ... La production de lait de brebis est assez anecdotique et ne permet donc pas une collecte de lait de qualité homogène. Pour le lait de chèvre, un ramassage s'est récemment mis en place sur l'initiative d'une laiterie actuellement en essor.

L'élevage bovin-viande

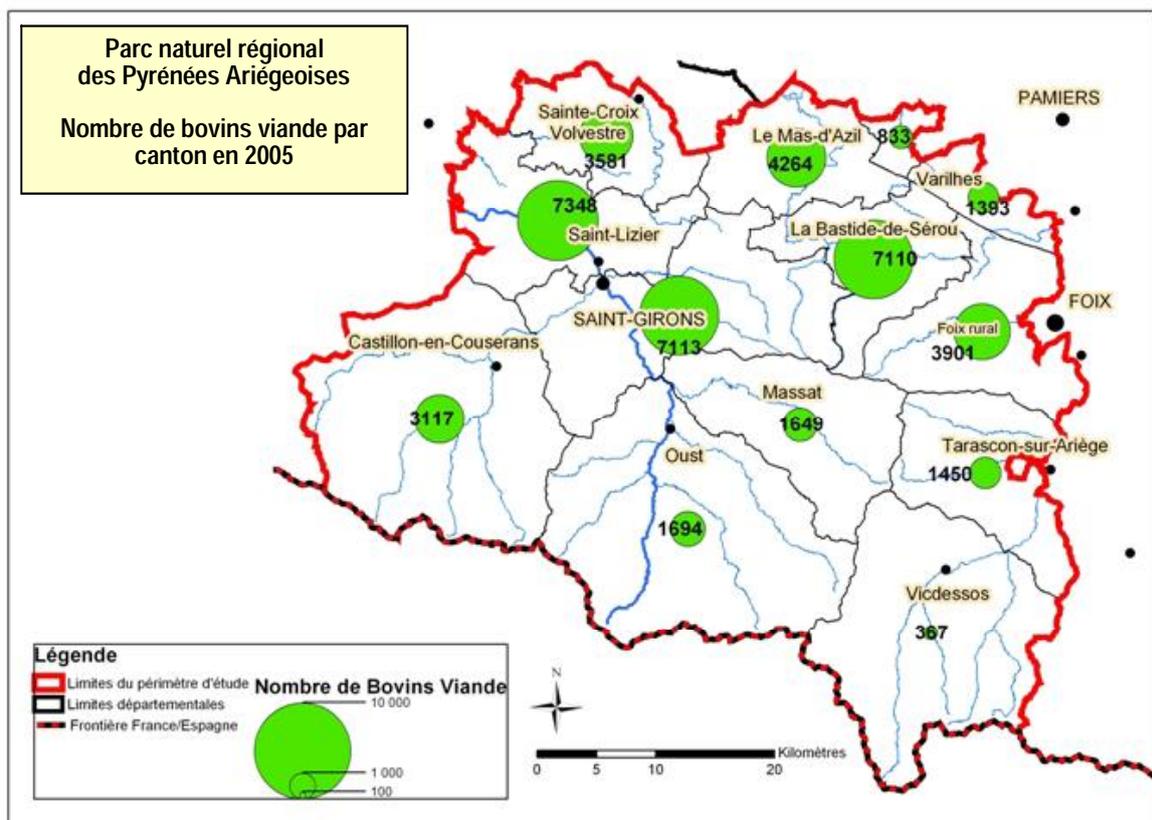
En 2005, la filière bovin-viande prédomine largement avec plus de 75% des parts d'UGB sur le territoire et un total de 44.000 bovins-viande (75.500 en Ariège). 514 éleveurs sur le territoire ont plus de 20 vaches allaitantes (873 éleveurs en Ariège).

Le bassin de production bovin-viande est centré sur les avants-monts, dans le couloir Foix-Saint-Girons (plus de la moitié du cheptel y est concentré). Au sud de ce couloir, les 5 cantons de montagne (Massat, Castillon, Oust, Vicdessos et Tarascon) ne regroupent que 17 % des effectifs.

Source : EDE 2005

L'élevage bovin-viande, majoritaire sur le territoire, a vu son cheptel augmenter de 22% sur le territoire entre 1988 et 2000 mais dans le même temps a perdu 12% de ses exploitations.

Source : RGA 1988-2000



Source : EDE 2005

Répartition des animaux bovins viande en 2005 sur le territoire

L'élevage bovins-lait

En 2005, 79 éleveurs sur le territoire ont plus de 10 vaches laitières (177 éleveurs en Ariège). On compte sur le territoire un total de 4.900 vaches laitières (15.520 vaches laitières en Ariège).

Source : EDE 2005

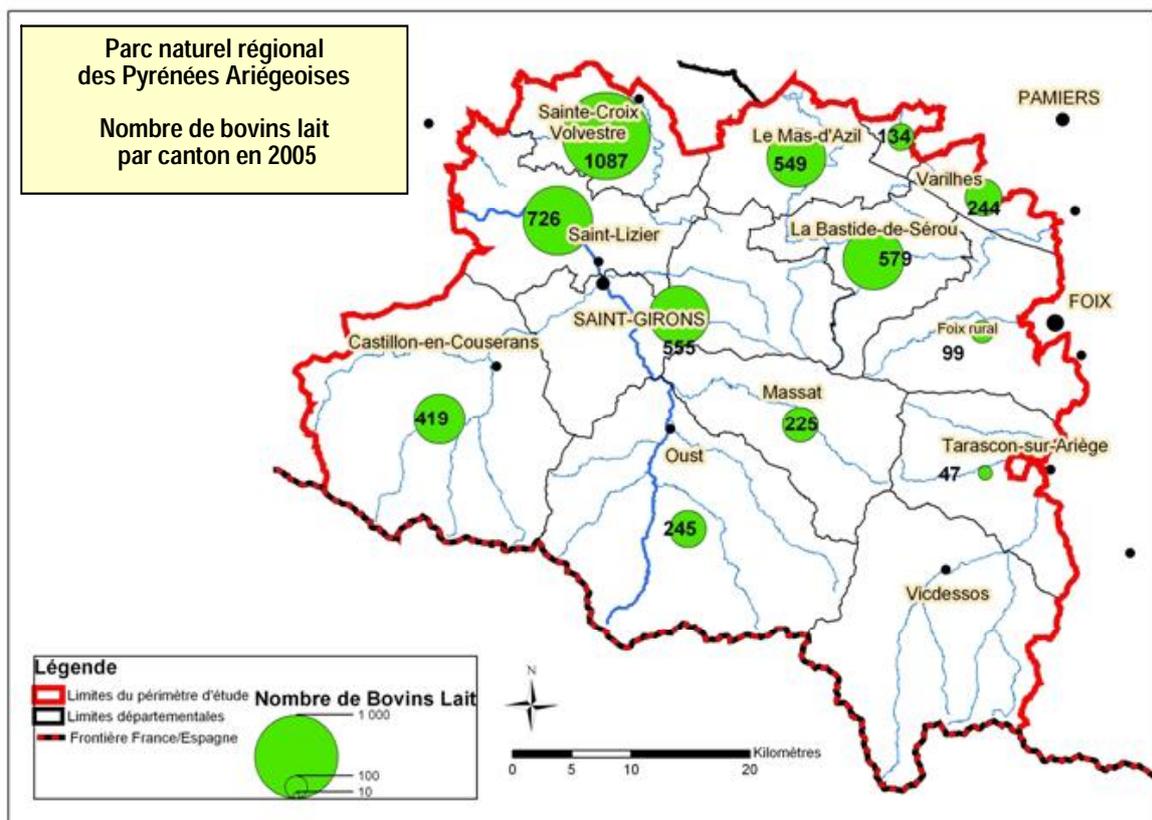
L'élevage bovin lait est en forte diminution en nombre d'éleveurs tout en maintenant le volume de lait produit. Aujourd'hui il y a environ 50 éleveurs laitiers sur le territoire, dont une petite quarantaine suivi par le contrôle laitier. Ils produisent environ 10 millions de litre de lait.

Ils sont concentrés à l'ouest du territoire, plutôt dans le Bas-Couserans. Quelques éleveurs subsistent encore en "haute montagne" en commune de Soulan, Couffens, Soueix, et sur le canton de Castillon.

Le lait d'estive n'existerait plus si un éleveur n'avait pas récemment relancé ce mode de production. La majorité du lait est produit avec des VL nourris avec de l'ensilage de maïs. L'élevage en système herbager résiste de mieux en mieux grâce à la pertinence des conseils du contrôleur laitier.

Les principales races laitières présentes sur le territoire sont la Prim-Holstein, la Brune et la Montbéliarde, qui a connu ses dernières années une croissance remarquable de ses effectifs. Si l'on s'appuie sur les exploitations suivies par le contrôle laitier de la Chambre d'Agriculture, 75% des effectifs de vaches laitières sont des Prim-Holstein, 16,7% sont des Brune et 8,3% des Montbéliardes.

Le département de l'Ariège se positionne à la 65^e place en production laitière mais comporte la particularité d'être le 3^e département en effectif de Brune.



Source : EDE 2005

Répartition des animaux bovins lait en 2005 sur le territoire

L'élevage ovin

En 2005, on comptait 340 éleveurs d'ovins et 42.000 ovins à majorité viande (quelques éleveurs ovins lait seulement) sur le territoire du projet de PNR pour près de 600 éleveurs ovins en Ariège et 80.000 ovins. *Source : DDA 2005.*

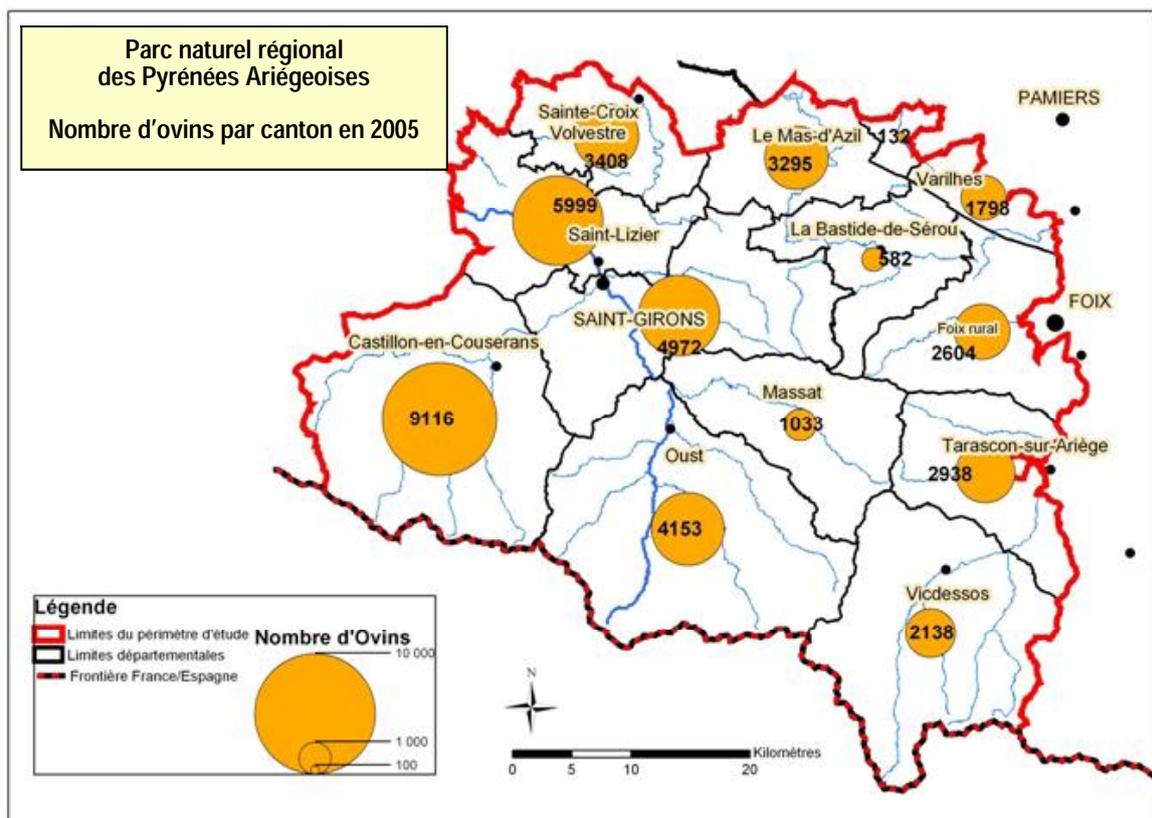
L'essentiel des ovins sont vendus jeune (agneaux légers ou broustards) en général pour l'Espagne. Dans la partie plaine du territoire les éleveurs font plus d'engraissement.

40 éleveurs sont en label Rouge « sélection des Bergers » sur le territoire (80 environ en Ariège). Le problème de ce label est qu'il ne s'applique pas pour l'instant aux agneaux légers.

La majorité des animaux sont de races rustiques, adaptées au territoire montagneux, principalement de race tarasconnaise (race locale). On trouve également des brebis de race castillonnaise et des brebis « Montagnes noires » en particulier sur le Mas d'Azil.

Avec en particulier 3 plans de relance des ovins en 10 ans, la population ovine sur l'Ariège et sur le territoire en particulier s'est maintenue avec un léger recul du nombre d'éleveurs. En revanche l'avenir reste problématique car plus de la moitié des éleveurs ont plus de 50 ans et les repreneurs sont rares. Le Conseil Général octroie une prime à la création de troupeaux pour attirer des jeunes agriculteurs.

La spécificité de l'élevage ovin du secteur, en particulier sur le secteur de la montagne, est la pratique du pastoralisme avec une montée en estives des troupeaux.



Source : DDA 2005

Répartition des ovins en 2005 sur le territoire

L'élevage caprin

En 2005, on comptait 76 éleveurs possédant des caprins et 2.700 caprins sur le territoire du projet de PNR pour 100 éleveurs possédant des caprins en Ariège et 3.200 caprins. *Source : DDA 2005.*

Sur ces 76 éleveurs, la Chambre d'Agriculture a recensé :

- 13 producteurs fromagers
- 14 producteurs laitiers
- et 2 producteurs de laine (mohair des Pyrénées).

Le reste des 76 éleveurs est soit inconnu de la Chambre d'Agriculture soit ne fait pas de l'élevage caprin leur activité principale.

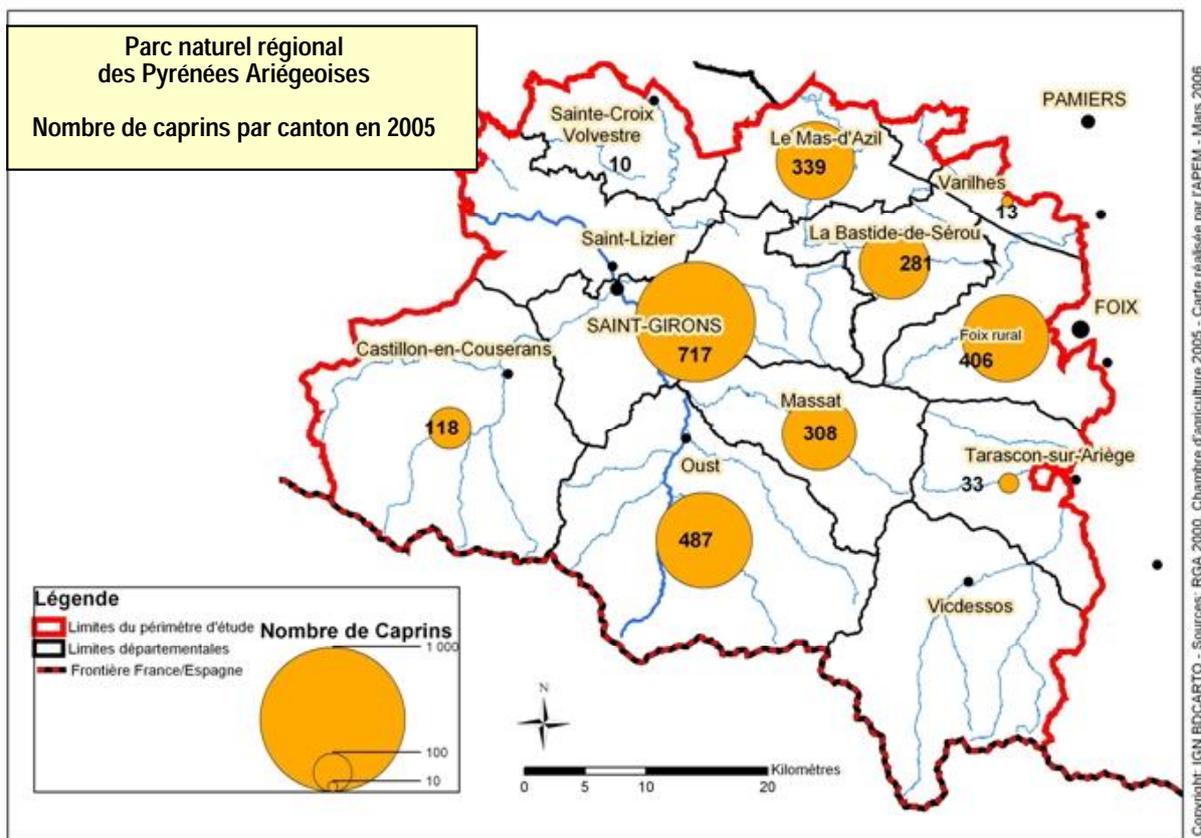
Les producteurs fromagers vendent leur production en vente directe, aux grossistes qui revendent dans les grandes surfaces ou directement aux épiceries fromagères comme à Toulouse. La majorité essaient de diversifier leurs sources de vente.

Les producteurs laitiers vendent leur lait principalement à l'entreprise industrielle Faup mais aussi à l'entreprise artisanale Lacore, toutes deux basées sur le territoire. Ces entreprises transforment le lait en fromage. Pour répondre à la demande des clients, ces entreprises sont obligées d'importer du lait provenant de l'extérieur du territoire (Pays-Bas, Andalousie).

De nombreux candidats souhaitent s'installer dans cette filière soit en reprenant une installation soit en créant leur propre installation mais se heurtent au problème d'accès au foncier.

Globalement le nombre d'éleveurs augmente : on assiste en moyenne à 2 à 3 installations et 1 fermeture par an.

Les races utilisées sont principalement l'Alpine et la Saanen (races rustiques originaires de Suisse). Certains éleveurs commencent à avoir des chèvres de race pyrénéenne.



Source : DDA 2005

Répartition des caprins en 2005 sur le territoire

Les volailles

A l'échelle du département, 110 exploitations agricoles se déclarent détenir des volailles dans le cadre d'une activité professionnelle. Pour une soixantaine d'entre elles, l'élevage de la volaille correspond à une activité principale, qui représente entre 120.000 et 130.000 oiseaux.

Source : DSV 2006

7.1.5.2 - Les autres productions agricoles

D'après les données du RGA il y a sur le territoire :

- 30 producteurs de céréales
- 6 producteurs maraîchers
- 10 producteurs horticoles
- 2 producteurs vinicoles
- 26 producteurs en arboriculture
- 75 producteurs bovins-lait
- 40 producteurs en granivores
- 15 producteurs en polycultures
- 30 producteurs en volailles
- 40 producteurs en grandes cultures

Source : RGA 2000, classification OTEX

Les productions de céréales (blé, orge, triticale) et de maïs restent marginales sur le territoire qui sont concentrées sur la plaine de l'Ariège, hors du territoire. Elles sont principalement concentrées sur la partie Nord du territoire (vallée de l'Arize) et sur le canton de Saint-Lizier, et servent essentiellement à l'alimentation directe des animaux des agriculteurs.

7.1.6 - Les produits du territoire

Le seul réseau qui permet d'estimer les producteurs fermiers sur la zone est le réseau Bienvenue à la Ferme (BAF). On compte en Ariège 600 producteurs fermiers dont 400 exploitations dites professionnelles dont 100 sont adhérentes au réseau BAF.

Dans ce réseau BAF on retrouve en 2005 sur le territoire des producteurs faisant des produits tels que :

- la viande bovine, ovine ou porcine
- du foie gras et des produits canard
- de la charcuterie (salaisons)
- des fruits
- des produits laitiers et transformés
- de la volaille autre que du canard
- de l'horticulture et des pépinières
- des produits apicoles
- des confitures
- des produits piscicoles
- du maraîchage.

7.1.7 - Le pastoralisme : une image forte et une nécessité économique

« Le pastoralisme, les activités et organisations pastorales sont des composantes majeures et fondatrices des sociétés et de l'économie pyrénéenne, et la base d'un développement durable » et « c'est en réponse à des demandes économiques et sociales que le pastoralisme doit être pris en compte comme un facteur essentiel et nécessaire pour assurer le développement durable des Pyrénées ». ⁵

Définition du pastoralisme

Au dire d'experts, les exploitations pastorales sont des exploitations d'élevage utilisatrices de pâturages peu productifs. C'est un système d'élevage où le troupeau ou une partie du troupeau n'est pas présente toute l'année sur le siège d'exploitation. Le pastoralisme en Ariège, et plus précisément sur le territoire du projet de PNR, est axé sur la notion de transhumance et d'estives.

La transhumance est une « migration » des troupeaux depuis le siège des exploitations vers les pacages collectifs d'altitude. Ceci donnait lieu à des fêtes dans les villages, moments très ancrés dans les cultures locales. Le pastoralisme est un fonctionnement ancestral de l'élevage de montagne. Il consiste à faire paître les animaux sur des estives de montagne ou moyenne montagne, qui fournissent une alimentation estivale aux troupeaux, libérant ainsi les terres et les hommes pour la production de fourrages pour l'hiver. Les animaux vont séjourner sur les estives environ 5 mois, entre mi-mai et mi-octobre selon les lieux et les espèces (plus longue pour les bovins que pour les ovins).

Une pratique en pleine mutation

La diminution de la main d'œuvre familiale (le cadet de la famille gardait auparavant le troupeau) et l'augmentation de la taille des troupeaux a profondément modifié le fonctionnement du pastoralisme. Les chefs d'exploitations n'ont en général plus le temps de garder les troupeaux sur les pâturages et font appels à des pâtres salariés, pouvant être extérieurs au monde agricole.

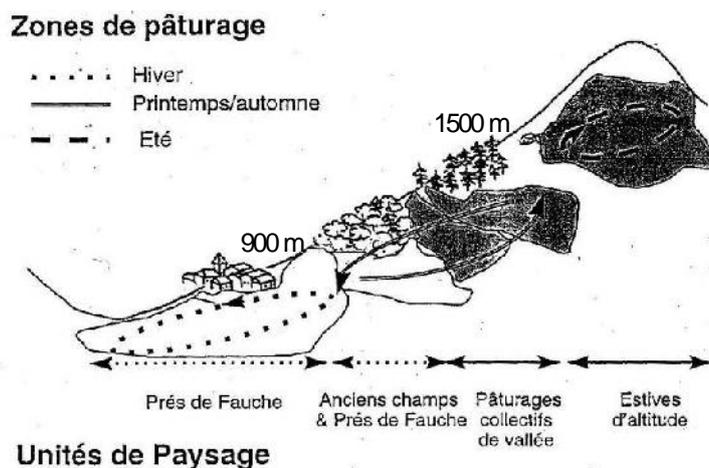
Depuis 1972, date de la loi dite pastorale, les pratiques pastorales se sont fortement structurées de manière collective à travers la création des Associations Foncières Pastorales (AFP), des Groupements Pastoraux⁶ et des Conventions Pluriannuelles de Pâturage qui lient les éleveurs aux propriétaires.

Les enquêtes pastorales de 1972, 1983 et 1999 montrent une relance du pastoralisme en terme de nombre de bovins transhumants sur le territoire du projet de PNR. Le nombre d'ovins, cependant, après une augmentation dans les années 1980, a fortement diminué, passant en dessous des chiffres de 1972. Les surfaces pastorales sont restées globalement les mêmes avec près de 70.000 hectares d'unités pastorales⁷ recensées lors de l'enquête pastorale de 1999 sur le territoire du projet de PNR.

⁵ Commissariat à l'aménagement des Pyrénées, janvier 1996

⁶ Les AFP permettent la constitution de groupements de propriétaires fonciers (particuliers et communes) gérant en commun leur espace pastoral et permettant d'inclure les terres des propriétaires absentéistes sans leur consentement. Les Groupements Pastoraux donnent aux éleveurs la maîtrise de la gestion pastorale.

⁷ UP : unité herbagère d'au moins 10ha d'un seul tenant, gérée collectivement ou non par un seul gestionnaire, sans retour journalier du ou des cheptels.



Source : Annick Gibon, « Le Haut Couserans », 1997

Schéma général d'organisation et d'utilisation de l'espace pastoral dans le Haut-Couserans

Le pastoralisme : avant tout une nécessité économique

L'estive est une nécessité zootechnique et économique car elle offre un stock fourrager relativement peu coûteux et permet de conduire un cheptel suffisamment nombreux pour survivre dans le contexte actuel des marchés et de la politique agricole. Pour la plupart des éleveurs, l'estive demeure un maillon essentiel de la chaîne fourragère et s'inscrit dans le prolongement de l'exploitation.

Au-delà d'une pratique agricole, le pastoralisme au profit de la gestion du territoire

Il est reconnu que la richesse floristique des prairies d'altitude est étroitement corrélée aux modes de gestion pastoraux. L'activité pastorale concourt en effet à préserver la biodiversité, à permettre le maintien des paysages diversifiés, structurés et ouverts.

L'activité pastorale participe également à la réduction de plusieurs risques naturels notamment celui des avalanches. L'herbe coupée reste plus drue et ne se couche pas sous le manteau neigeux. Or une herbe longue et couchée sous le manteau neigeux fait office de glissière et favorise le départ d'avalanches. En empêchant le développement de la friche, l'activité pastorale permet également de réduire les risques d'incendie.

De plus, l'activité pastorale traditionnelle a laissé des traces en terme de bâti (granges de village, granges foraines sur les zones intermédiaires, cabanes de berger en zone intermédiaire et en estive, orrys) qui apportent au paysage une certaine typicité. Ces édifices sont souvent impropres à une utilisation agricole moderne mais il importe de chercher des solutions originales pour mettre ce patrimoine en valeur avec les éleveurs (Lions, 98).

L'accès au foncier : une problématique majeure et une structuration nécessaire

La mobilisation du foncier, pour les exploitants agricoles, est une nécessité, que ce soit pour pratiquer l'élevage extensif, pour l'installation de jeunes agriculteurs hors du cadre familial,... Mais le foncier est en Ariège dans une situation très complexe : il est caractérisé par « une extrême division de la propriété, un parcellaire de faible contenance, des petites propriétés, un absentéisme des propriétaires, des indivisions et copropriétés nombreuses » selon la Fédération Pastorale de l'Ariège. Une concurrence foncière importante se fait en fond de vallée qui développe un intérêt accru pour les zones intermédiaires, tant pour la pâture que pour la fauche, et que pour la proximité des pacages en demi-saison.

Pour remédier à ces obstacles, des Associations Foncières Pastorales se sont créées permettant une gestion collective et concertée du foncier sans remise en cause du droit de propriété : les terres sont regroupées aménagées, entretenues, et gérées par un syndicat élu parmi les propriétaires. La gestion collective des pâturages, des landes, des terres agricoles, des bois et des équipements existants, regroupés dans le périmètre de l'AFP, permet d'améliorer le travail, de valoriser les terres, d'investir en planifiant, de ne pas laisser mourir une montagne entière parce qu'une petite parcelle privée en gêne l'accès. Propriétaires et éleveurs y trouvent leur avantage, les uns par l'entretien des terrains et la rémunération de leur foncier, les autres par le pacage ainsi récupéré.

En 2004, La Fédération Pastorale dénombrait sur l'Ariège 58 AFP regroupant 5.500 propriétaires sur une surface totale de 25.000 hectares pour 57.000 parcelles ce qui peut paraître faible face au nombre considérable de parcelles non valorisées.

Dans le cadre de ces AFP, d'importants travaux sont nécessaires (clôtures, points d'eau, accès, débroussaillage) pour permettre une pratique adaptée du pâturage au périmètre de l'AFP.

Mais les premières AFP doivent être renouvelées au terme de 5 années ce qui pose un problème de pérennité pour un jeune agriculteur qui voudrait s'installer (il doit s'engager 10 ans auprès de l'Etat pour toucher des aides). De plus l'animation foncière pastorale s'est principalement centrée sur la zone d'estive. Elle apparaît aujourd'hui nécessaire en zone intermédiaire.

Le recours important aux baux verbaux ne facilite pas la pérennité des exploitations, ni l'engagement dans des mesures contractuelles.

Au-delà du foncier la hausse des prix, liée au développement touristique ou résidentiel, pénalise les installations hors cadre familial, en rendant difficile l'accès à la propriété et au logement.

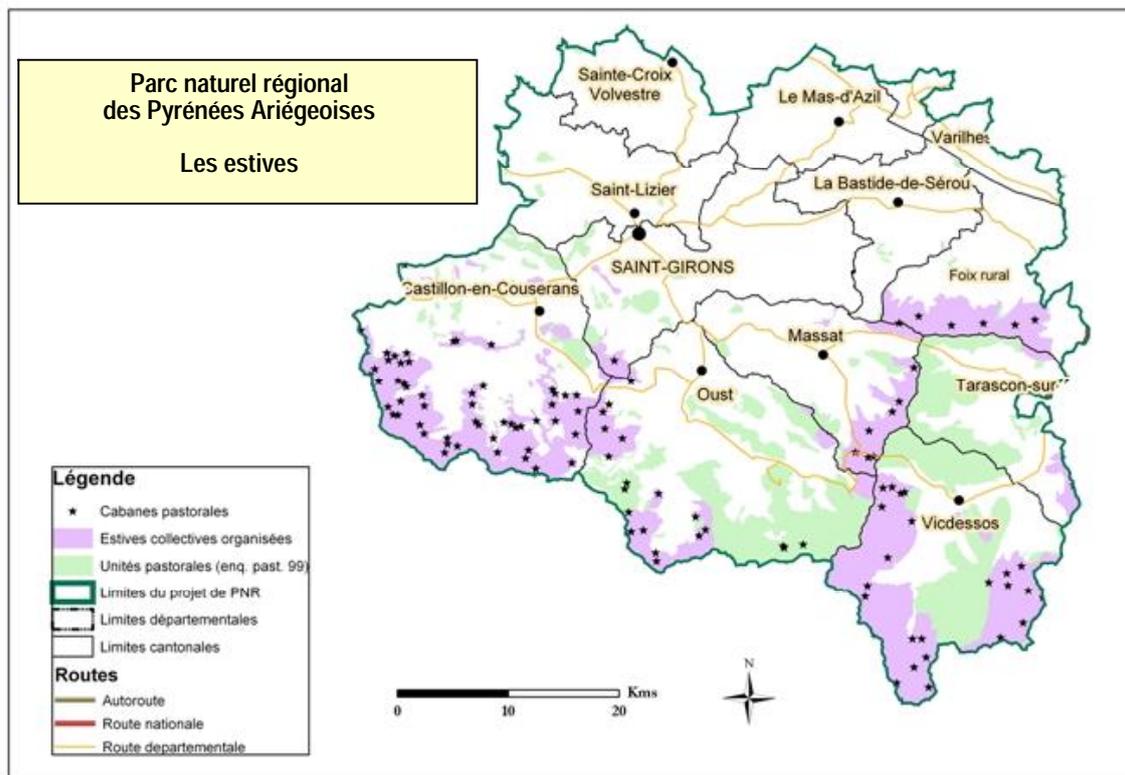
De plus, la crainte des agriculteurs en cessation d'activités sans successeur, de louer à toutes personnes « étrangères », bloque le foncier, limite la pérennité et encourage l'agrandissement des exploitations existantes.

Les estives

Une des spécificités de l'Ariège et du territoire de projet de PNR en particulier est d'avoir plus de 40% de ses estives appartenant à l'Etat, et gérées par l'ONF, englobant tout le Castillonnais, le Vicdessos et la Barguilière. Les estives des cantons d'Oust et de Massat sont majoritairement communales.

Une autre particularité réside dans les droits d'usage qui sont toujours d'actualité et permettent aux éleveurs d'une commune de pouvoir utiliser, de manière privilégiée, les propriétés communales voire domaniales pour estiver.

En 1999 une enquête pastorale a permis d'estimer la surface des estives à 71.000 hectares sur le territoire. La Fédération Pastorale a répertorié, en 2005, 43 estives collectives organisées (plus de la moitié des estives du territoire), c'est-à-dire gérées par un groupement pastoral, pour une surface totale de 40.000 hectares soit près de 16% de la surface de la zone d'étude. Ces estives collectives organisées sont principalement situées sur les pelouses de l'étage alpin, sur la zone limitrophe avec l'Espagne des cantons de Castillon, d'Oust et d'Auzat-Vicdessos ainsi que sur l'est du canton de Massat (massif des Trois Seigneurs) et le sud du canton de Foix Rural (massif de l'Arize).



Source : Fédération pastorale 2005, SUAIA-SCEES 1999, IGN BDCARTO

Estives collectives organisées et cabanes pastorales en 2005 et estives de l'enquête de 1999 sur le territoire

La transhumance

Sur les estives du territoire d'étude ont déclaré avoir estivé en 2005 :

- 247 troupeaux bovins (représentant 9 783 bovins), dont 183 proviennent du territoire, 60 du département de l'Ariège hors PNR, 2 viennent d'Aveyron et 2 viennent de Haute-Garonne ;

- 196 troupeaux ovins (représentant 33 100 ovins), dont 118 proviennent du territoire, 64 du département de l'Ariège hors PNR, 1 vient de l'Aude, 11 viennent de Haute-Garonne et 2 viennent du Tam-et-Garonne
- 136 troupeaux équins (représentant 1 307 équins), dont 87 proviennent du territoire, 41 du département de l'Ariège hors PNR et 8 viennent de Haute-Garonne
- 7 troupeaux caprins (représentant 125 caprins).

Seuls 28 éleveurs transhumants du territoire n'estivent pas sur le territoire.

Source : DSV Ariège – transhumance 2005

Attention les chiffres en terme de nombre d'animaux peuvent être surévalués car les éleveurs peuvent ne pas faire monter tous les animaux qu'ils ont déclarés à la Direction des Services Vétérinaires.

51 estives du territoire ont reçu au moins un cheptel transhumant en 2005 avec des fréquentations pouvant atteindre 65 cheptels pour l'estive de Massat Le Port, 42 pour l'estive domaniale de Saurat, 29 pour l'estive du Prat d'Albis et 28 pour l'estive d'Ustou-Col Escots. Cf. Carte du nombre de cheptels transhumants ci-dessous.

La transhumance est réglementée en terme de suivi sanitaire. Chaque éleveur souhaitant transhumer doit faire une déclaration auprès de la Direction des Services Vétérinaires (DSV) avant de monter en estives et doit être indemne pour les maladies réglementaires. Le mélange d'animaux en estives demande un suivi sanitaire plus complexe et une gestion collective des maladies contagieuses. Les maladies non réglementées sont des pertes économiques pour les éleveurs qui doivent se structurer. En effet, la majorité des troupeaux du territoire est positive à l'IBR, maladie non réglementée. Hors le marché européen (italien et espagnol par exemple) serait susceptible de diminuer le prix d'achat des animaux positifs.

Des exploitations pastorales en complète restructuration

Les exploitations pastorales étaient au nombre de 800 en 2000 soit plus de la moitié des exploitations agricoles du territoire. (942 exploitations pastorales en Ariège). Elles se répartissaient sur tout le territoire du projet de PNR et en se concentrant surtout sur les cantons de montagne et moyenne montagne :

- Saint-Girons (121 exploitations)
- Castillon (112 exploitations)
- Oust (105 exploitations)
- Foix rural (86 exploitations)
- Tarascon (78 exploitations)
- Massat (73 exploitations)
- La Bastide de Sérou (70 exploitations)

Ce sont généralement des petites exploitations, à 90% des entreprises individuelles, qui emploient en moyenne 1,1 personnes équivalent temps plein par exploitation. Elles possèdent environ 47 Unité Grand Bétail (UGB). Les exploitations situées sur les cantons de montagne, Castillon et Oust, sont les plus petites et emploient moins de 1 personne équivalent temps plein par exploitation.

L'activité des exploitations pastorales sur le territoire est essentiellement concentrée dans deux orientations :

- les bovins viande (332 exploitations)
- et les ovins viande (194 exploitations)

C'est une spécificité du centre de la chaîne pyrénéenne. L'ouest possédant des cheptels importants en ovin lait sur des exploitations plus petites, l'est étant dominé par des exploitations bovin viande, sur des surfaces plus importantes et des effectifs plus faibles.

L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 48 ans, les cantons de Castillon, Oust, Massat, Saint-Girons, Saint-Lizier et Sainte-Croix Volvestre possédant les chefs d'exploitations les plus âgés (plus de 50 ans en moyenne).

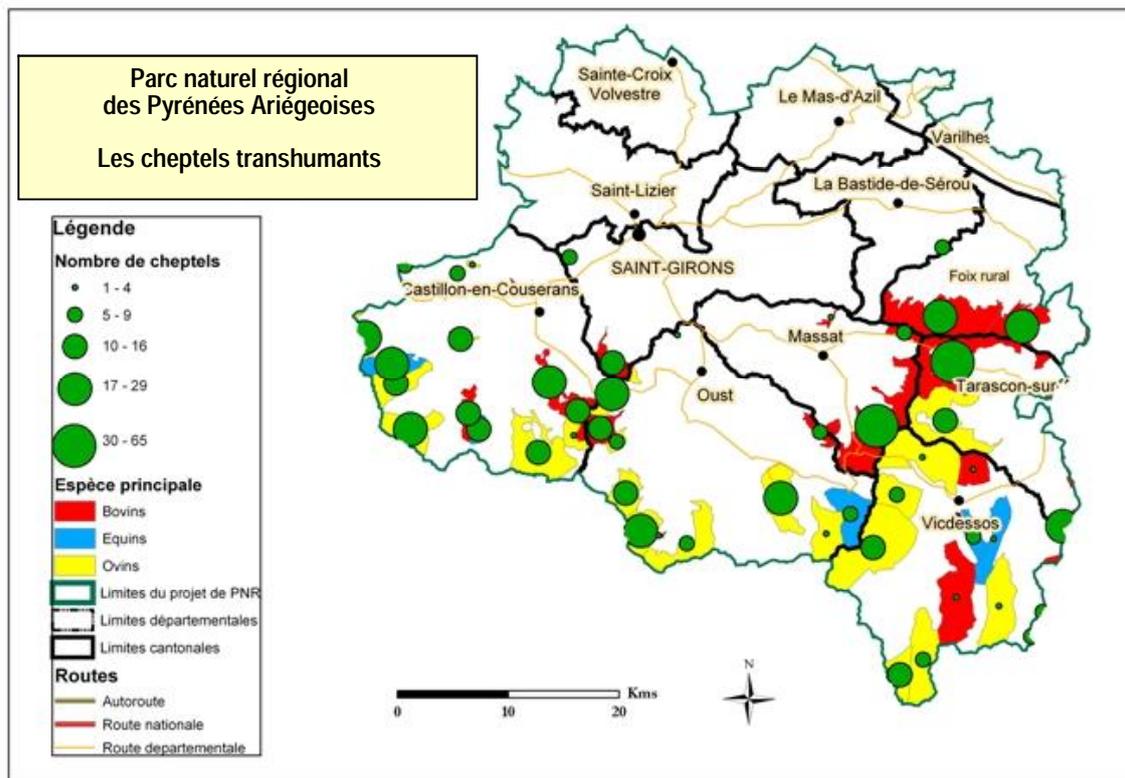
Entre 1979 et 2000, plus de la moitié des exploitations pastorales ont disparu. La disparition de presque ¾ des chefs d'exploitation de plus de 55 ans s'est effectuée au « profit » d'un rajeunissement exceptionnel des chefs.

« La déprise agricole observable dans le Couserans, liée notamment à la quasi disparition des vaches laitières et à la diminution des effectifs ovins ne s'accompagne pas d'une diminution du troupeau potentiellement utilisateur d'estives, mais bien d'une modification radicale de sa composition en faveur du troupeau bovin. » *In Les éleveurs et l'estive, Thèse de Corinne Eychenne.*

Les troupeaux se répartissent schématiquement de la façon suivante :

- pour les troupeaux ovins, dans les petites estives du Castillonais et du canton d'Oust et du Vicdessos
- pour les troupeaux bovins sur les grandes estives de la Barguillère et le massif des Trois Seigneurs

L'AFP de Massat Le Port est une des rares estives à accueillir en grand nombre des bovins et des ovins.



Source : Fédération pastorale 2005, DSV 2005, SUAIA-SCEES 1999, IGN BDCARTO

Nombre de cheptels transhumants et espèce principale par estive en 2005 sur le territoire

La main-d'œuvre et le gardiennage

Le recours des exploitations à des salariés permanents est peu fréquent (26 équivalent temps plein pour l'année 2000 sur les 13 cantons). En revanche, il est souvent fait appel à des salariés saisonniers, notamment affectés au gardiennage des troupeaux pendant la saison d'estives. Ce gardiennage peut être également effectué par l'exploitant lui-même voir un des exploitants de l'estive si celle-ci est gérée collectivement. En 2005 il y avait 14 estives collectives organisées qui avaient un gardien salarié. On compte sur le territoire en 2005 16 pâtres (38 en Ariège). Ces gardiens sont financés par le biais de Contrat d'Agriculture Durable (ex-CTE) ou de Mesures Agro-Environnementale. Ils sont généralement salariés par les Groupements Pastoraux.

La diminution du nombre d'exploitations pastorales conduit à des exploitations plus grandes pour lesquelles le problème du gardiennage se pose de plus en plus. Le recrutement des bergers reste difficile : il y avait seulement une quarantaine de pâtres salariés sur l'Ariège en 2005. L'un des facteurs pénalisant la pérennité de l'attractivité de l'emploi de berger/vacher réside dans la difficulté à trouver et à occuper un emploi complémentaire à la période d'estive. Beaucoup de pâtres ont comme projet de vie de s'installer en tant qu'agriculteur et sont donc confrontés à toutes les difficultés inhérentes à ce projet. Les estives bénéficiant de bergers salariés sont principalement les estives accueillant de grand nombre de troupeaux ovins et bovins comme l'AFP de Massat Le Port, la Barguillière, les estives du Castillonais.

Les améliorations pastorales

Les conditions de vie et de travail des éleveurs, bergers et vachers sont notamment marquées par leurs séjours en estive, dans les cabanes pastorales. Ces conditions sont très diverses selon la desserte, l'éloignement, l'ancienneté, la capacité, le niveau de confort et le coût des cabanes. Une minorité de cabanes dispose de l'eau potable courante et de l'électricité. Leur implantation suppose la prise en compte de cadres réglementaires divers (sanitaire, droit du travail, intégration paysagère) jugés parfois trop contraignants car peu adaptés aux conditions.

L'amélioration et le développement d'infrastructures pastorales reste un préalable à une valorisation des estives, à l'amélioration des conditions de vie et de travail des bergers et des vachers. Des besoins concernent notamment :

- la construction de nouvelles cabanes,
- la mise aux normes de confort, l'adduction d'eau, l'électricité,
- la création ou la modernisation de parcs et de clôtures.

Un bilan du pastoralisme sur le territoire

Tableau 21 : Bilan du pastoralisme sur le périmètre d'étude

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- les estives se sont fortement organisées ces 20 dernières années avec la création des groupements pastoraux, l'aménagement pastoral (cabanes, pistes, parcs de tri et de contention), contrats de gestion de l'espace- la maîtrise foncière s'est considérablement structurée ces 15 dernières années par la création des AFP- le pastoralisme donne au territoire une forte image- le pastoralisme permet de produire des produits de qualité- le pastoralisme entretient l'environnement, évite la fermeture des paysages, contribue à la biodiversité- l'utilisation de races locales rustiques comme la Gasconne, la Tarasconnaise, la Castillonnaise	<ul style="list-style-type: none">- l'accès au foncier et la pérennité de l'utilisation des surfaces, en particulier en zones intermédiaires, est un frein majeur à l'installation et à la contractualisation- les estives subissent une lente déprise foncière issue de l'abandon progressif de ces systèmes d'élevage contraignant- le turn-over dans l'emploi de gardien du fait des conditions climatiques, du manque de confort matériel et d'une difficulté à trouver un emploi complémentaire- la faiblesse des volumes de production- les produits de l'estive restent pour le moment encore mal valorisés- de grandes zones d'estives restent encore inorganisées et leur fonctionnement est chaotique. C'est notamment le cas des estives des zones intermédiaires qui s'avèrent pourtant indispensables en période de sécheresse, ou de manque de stocks fourragers hivernaux.- Le manque d'équipements structurants constitue un handicap majeur par rapport au service rendu aux éleveurs (état sanitaire des animaux, accès, cabane, ...) et à la pérennité des estives (maintien de la qualité fourragère)- Plusieurs problèmes présentent une menace :<ul style="list-style-type: none">- l'arrêt du CTE gardiennage- la diminution des aides de la PAC- l'arrivée de grands prédateurs peut décourager les éleveurs dans leur métier et rend plus difficile le métier de gardien

Bibliographie

Fédération pastorale de l'Ariège (1994), Programme d'aménagement et de gestion de l'espace, département de l'Ariège
ENSAR (1997), L'Ariège, 147^{ème} promotion
LIONS J. (1998), Pastoralisme Pyrénéen, Rapport d'étude, AGROMIP avec cofinancement Europe et DATAR, 130 p.
Fédération Pastorale de l'Ariège (1997), Enquête estives ariégeoises, principaux résultats, 1994
Communication avec Jean-François Rummens, Directeur de la Fédération Pastorale
Communication avec Nicolas de Munnick, association des pâtres
Diagnostic économique du Pays du Couserans
SIG-Pyrénées – Fédération pastorale de l'Ariège 2005
Exploitations pastorales des Pyrénées, SUAIA – Rapport de stage 2002

7.1.8 - Les races locales : un élément identitaire

Le territoire compte de nombreuses races locales domestiques adaptées aux conditions particulières du territoire et notamment à la mise en estives. Ces races constituent un élément identitaire fort pour le territoire du projet de PNR.

Une étude menée en 2008 (Doyon, 2008) a permis d'établir un diagnostic sur ces races locales et de définir les niveaux d'urgence particulièrement au niveau des races menacées telles la vache Casta ou la brebis Castillonnaise.

Le cheval Mérens

Le Mérens était autrefois classé en poney. Il est élevé intégralement en plein air : en transhumance 5 mois par an (de mai à octobre) et est nourri d'un complément de fourrages grossiers l'hiver. Sa robe noir-zain est homogène et lui confère originalité et caractère.

On peut distinguer aujourd'hui trois types de Mérens :

- petit, trapu et agile ;
- plus lourd avec une influence de trait ;
- plus grand et plus léger (type sport).

La tendance moderne correspond au troisième type puisque l'objectif tend à en faire un cheval de sport et de loisir même s'il était anciennement consacré au trait.

Aujourd'hui, il s'agit d'une race de selle reconnue nationalement et internationalement. Il a gagné le concours national d'attelage en 1997.

En 1993, la filière Mérens s'est organisée en un Syndicat Hippique des Eleveurs de la Race Pyrénéenne Ariégeoise (SHERPA). C'est une association nationale rassemblant éleveurs et utilisateurs concentrant l'essentiel de son activité à une échelle régionale.

Chaque année, le SHERPA organise les journées nationales de Bouan (en Ariège) de promotion du Merens (démonstrations d'utilisation, concours d'élevage...)

Le cheval Castillonnais

Le Castillonnais ou cheval du Biros ou Saint-Gironnais est un cheval de niche ariégeoise caractérisé par sa couleur « noir pangré », couleur noire très spécifique avec des traces de feu sur les flancs. C'est un petit cheval de 1.35 à 1.55m. Il est très agile en montagne et convient à l'équitation de loisirs même si sa vocation première était liée aux activités militaires et agricoles. Il est à l'origine, comme toutes les populations chevalines pyrénéennes (pottock, Anglo-arabe, Landais...), issu de hardes sauvages très anciennes, dont les grottes ariégeoises recèlent de nombreuses représentations peintes sculptées. Il a été, au cours des âges, imprégné de sang oriental et surtout ibérique. La race a été reconnue de sang par le Ministère de l'Agriculture en 1996.

Chaque année depuis 1992, est organisé un marché-concours du cheval ariégeois de Castillon. Les meilleurs reproducteurs y sont classés, comparés, primés et leurs produits identifiés selon l'exigence du Livre Généalogique agréé par les haras nationaux.

L'association pyrénéenne ariégeoise du cheval castillonnais, créée en 1992, vise à gérer la variabilité génétique des quelques 50 juments et étalons que comptent la population.

La vache Gasconne

La race bovine Gasconne est une des trois races rustiques françaises. Elle est majoritairement implantée sur les coteaux et la chaîne des Pyrénées. On distingue la Gasconne à muqueuses noires d'Ariège et la Gasconne aréolée du Gers, ces deux populations se distinguent par la différence entre les terroirs et les systèmes d'élevage. Son existence fut mentionnée dès le XVIème siècle. Aujourd'hui la race comprend 25000 mères en France dont environ la moitié en Ariège. La race a acquis une rusticité exceptionnelle qui lui permet de s'adapter partout pour produire une viande de qualité (pelage et muqueuses lui permettant de résister à l'exposition du soleil, onglons lui conférant une aptitude exceptionnelle à la marche, aptitude à supporter les alternances de régimes alimentaires différents) (Association montagne et patrimoine, 2000).

Sa viande est officiellement reconnue Label Rouge « Boeuf gascon, pure race, pur goût ».

En 2005, on compte sur le territoire 25 cheptels bovins qui sont labellisés. 41 cheptels sont susceptibles d'être labellisés au début 2006.

Une fête de la Gasconne a lieu environ tous les 5 ans dans le but de promouvoir l'espèce, la qualité de la viande et d'améliorer la race : jugement morphologique, performances, remise de prix spéciaux permettant d'attirer l'attention sur les priorités et les orientations raciales (aplombs, mamelles, Label rouge). La dernière fête de la Gasconne a eu lieu le 18 août 2005 à Limoux (11).

La vache Casta ou Aure

Le nom « Casta » désigne la couleur de sa robe, proche de celle de la châtaigne « castagne ». C'est une race pyrénéenne très ancienne, l'une des premières races bovines citées dans l'histoire du Midi de la France.

La population des vaches Casta est passée de 30 000 têtes en 1930 à moins de 9 000 en 1958. Les effectifs ont fortement régressé au cours de l'après guerre suite au processus général de spécialisation de l'élevage, des pressions d'ordre économique, commercial, technique et administratif. En 1983, on comptait 796 femelles réparties dans 12 troupeaux et en 2001, 179 femelles sur 38 troupeaux.

Très appréciée pour sa grande rusticité, la Casta était traitée et réputée pour avoir un lait au taux butyreux élevé qui a donné lieu à la fabrication du fromage de Bethmale. Les boeufs étaient utilisés pour le débardage du bois en montagne.

Depuis 1986, la race est utilisée dans plusieurs réserves naturelles de France comme outils de gestion des milieux naturels humides. Des actions de conservation génétique sont assurées par le conservatoire du patrimoine biologique régional de Midi-Pyrénées.

La brebis Tarasconnaise

La race ovine tarasconnaise est une race de montagne des Pyrénées Centrales douée d'une rusticité lui permettant de transhumér, de s'adapter aux chocs climatiques et de supporter des périodes de restrictions alimentaires.

La production traditionnelle de broutards, vendus à 6-8 mois à un poids de 35 kg à la descente d'estive, disparaît de plus en plus au profit d'agneaux nés précocement à l'automne et engraisés (Agneaux Pyrénées Primeur).

La brebis Castillonnaise

Elle est localement connue sous le nom de « tête rouge » en raison de la pigmentation de sa peau. Il s'agit d'une race des Pyrénées centrales à laine frisée.

A la fin du siècle dernier, les animaux de cette race à ossature fine et d'engraissement facile étaient très recherchés par les éleveurs de la plaine. En 1929, on estimait à 50 000 le nombre de brebis castillonnaises. En 1969, il n'en restait plus que 19 000 dont 95 % en Ariège. Actuellement on ne compte plus que 1500 brebis et 30 béliers répartis dans une dizaine d'élevages. Les facteurs à l'origine de cette situation sont la déprise agricole et le croisement anarchique pour l'obtention de plus gros agneaux associés au croisement incontrôlé en estives.

Son petit gabarit et sa rusticité lui permettent de transhumér en montagne et de s'adapter aux chocs climatiques.

Des actions de sauvegarde du patrimoine génétique de cette race ont été mises en place depuis 1989.

La brebis « Montagne Noire »

Cette race native des contreforts du Massif Central est devenue peu à peu pyrénéenne. La pratique de l'engraissement d'animaux maigres issus des troupeaux du Haut-Couserans, de la Haute Ariège, du Lauragais et de la Montagne Noire, développé sur la plaine et le piémont ariégeois. Cette activité explique la « migration » de cette race : les animaux achetés à l'extérieur ont été peu à peu conservés, croisés ou pas avec des races locales (tarasconnaises, castillonnaises), pour constituer progressivement une population localisée surtout sur le département de l'Ariège (et en particulier sur le territoire du projet de PNR) avec quelques débordements sur le Gers et la Haute Garonne. La race Montagne Noire a progressivement disparu de son berceau d'origine pour n'être plus présente que dans ces départements. C'est une variété de la race Lacaune, sous un format plus petit et trapu, à aptitudes mixtes, élevée en Ariège pour la production de viande et essentiellement celle de l'agneau de lait. La transhumance n'est pas pratiquée pour la Montagne Noire.

Environ une dizaine d'éleveurs possèdent des brebis de race « Montagne Noire » sur le territoire du projet de PNR représentant un cheptel d'environ 1000 ovins.

La Chèvre des Pyrénées

La Chèvre des Pyrénées peuplait traditionnellement toute la chaîne des Pyrénées, de l'Ariège à l'Atlantique. Race rustique à poils longs, souvent noir, elle était réputée pour l'aptitude laitière de certaines de ses souches. Présente en petites troupes de 5 ou 6 dans les troupeaux d'ovins à vocation viande, elle constituait en estive un apport de lait frais nécessaire pour le berger et ses chiens. Au cours des cinquante dernières années, ses effectifs ont fortement régressés et la race était considérée comme quasiment disparue au début des années 90. A la suite des différentes actions initiées par le Conservatoire du Patrimoine Biologique Régional de Midi Pyrénées et le Conservatoire d'Aquitaine (inventaire, sélection, contrôle laitier, cryoconservation de semences, caractérisation), les éleveurs se sont structurés en association début 2004 afin de sauvegarder, développer et promouvoir cette race autochtone.

La Chèvre des Pyrénées est également présente sur le versant espagnol des Pyrénées où existent aussi des dynamiques de sauvegarde et de valorisation.

Race mixte lait/viande, la chèvre des Pyrénées génère des produits diversifiés, aux caractéristiques particulières, très prisées des consommateurs. La viande de chevreaux est appréciée par une clientèle de connaisseurs, plus particulièrement à Pâques. Le lait est transformé en fromages de type crottins ou à pâte pressée non cuite pur ou en mélange avec du lait de vache ou de brebis. Habitée aux parcours accidentés et difficiles, elle entretient et participe à la valorisation et à la sauvegarde de ces espaces.

Actuellement, on dénombre sur le territoire une cinquantaine de chèvres des Pyrénées qui sont réparties dans 11 élevages ce qui constitue la majorité de l'élevage ariégeois (16 élevages) mais reste minoritaire sur les Pyrénées (150 élevages, 2000 chèvres).

Les races régionales de volaille : la poule gasconne et l'oie de Toulouse

La poule gasconne présente un format plus réduit que d'autres races plus courantes, mais elle démontre des qualités remarquables : rustique, elle est également très bonne pondeuse et couveuse. La qualité gustative de sa chair est également reconnue.

L'oie de Toulouse est sans doute la plus connue de toutes les oies domestiques, et on la retrouvait autrefois présente dans tout le Sud-Ouest. Au travers d'un système d'élevage, les éleveurs ont sélectionné deux types ou variétés : l'oie de Toulouse "type industriel" à bavette et l'oie de Toulouse "type agricole" sans bavette.

Le nombre d'élevage de poules gasconnes est aujourd'hui très limité sur le territoire, mais contrairement à l'oie de Toulouse, elle n'est pas répertoriée comme une race menacée par le Conservatoire du Patrimoine Biologique Régional de Midi-Pyrénées, ce qui peut s'expliquer notamment par la présence de plus grands effectifs sur d'autres départements midi-pyrénéens, notamment le Gers.

Pour l'une comme pour l'autre de ces deux races, les objectifs de développement (on pourrait même parler de sauvetage) s'appuient sur des actions de vulgarisation et de re-découverte de ce patrimoine local, tout en garantissant la maintien de standards et un élevage en races pures.

7.1.9 - La diversification des activités et les démarches de qualité : améliorer le revenu et répondre à la demande des marchés

Depuis 20 ans, le revenu moyen par exploitation ariégeoise n'a pas évolué pour une majorité d'agriculteurs, il est de 12600 € par an sur le département (87^{ème} rang national). De fait, l'agriculture ariégeoise continue d'apparaître comme le parent pauvre de l'agriculture midi pyrénéenne, avec les revenus les plus faibles de la région : 305 €/ha de SAU contre 482 €

L'agriculture du territoire, comme sur l'ensemble du département, est pourtant restée réactive : elle est marquée par une stratégie de production de Qualité certifiée (154 exploitations sous signe de qualité en 2000).

Parallèlement, la faiblesse des résultats bruts d'exploitation a aussi poussé les agriculteurs vers des stratégies de diversification comme l'agrotourisme et la vente directe (viandes, fromages, volailles grasses, charcuterie, confitures...) (cf. Chapitre Tourisme – L'agrotourisme).

D'autre part, seulement 2 exploitations sur 3 ont encore une activité à temps complet. La pluriactivité est donc devenue une nécessité surtout dans les zones de Montagne (Ariège 2020).

En 2000, 26 % des chefs d'exploitations sont pluriactifs.

7.1.9.1 - Des démarches « Qualité » bien représentées sur le territoire

Les signes officiels de Qualité :

En 2000 (source RGA/IRqualim), la proportion d'exploitations sous signes officiels de qualité représentait 13% des exploitations du département (Hors bio), près de 20% en intégrant les exploitations certifiées en Agriculture Biologique.

Sont représentés sur le territoire :

- Label Rouge « Veau élevé sous la mère » pour toutes les races allaitantes représentées.
- Les Labels Rouges « Viande bovine » pour toutes les races (Limousines, charolaises) et notamment le label rouge « Boeuf Gascon » organisé par l'AIBG (Association Interprofessionnelle Bovins Gascons).
- Agneau Fermier (des Pyrénées Garonne) : Label Rouge et IGP délivrés aux produits issus de la COPYC (Commission Ovine des Pyrénées Centrales) et respectant un cahier des charges très strict : agneau de bergerie élevé sous la mère, nourri de son lait pendant un minimum de 70 jours avec un complément de fourrage et de céréales.
- le label Agriculture Biologique AB
- Une IGP Tomme des Pyrénées a été mise en place depuis 1996. Une démarche IGP lancée avec l'ensemble de la filière laitière s'est concrétisée cette année-là pour la partie lait pasteurisé sous l'initiative de 3A. Elle s'est poursuivie pour aboutir à un regroupement obtenu récemment (octobre 2005) et incluant la partie lait cru. Ce fromage, ainsi défendu comme une production typique, permettrait aux producteurs une commercialisation plus rémunératrice et un développement des marchés.

En 2005 il n'y a pas d'AOC sur le territoire ariégeois.

Les démarcations commerciales

On rencontre aussi des démarcations commerciales, certifiées ou non par un tiers. Certaines ont engagées une procédure d'identification par un signe officiel de qualité :

- Le Blason Prestige : fait référence à une bonne traçabilité de la viande. Il peut s'appliquer aux viandes provenant d'élevages de boeuf limousin, blond et gascon.

- Le « cadet gascon » est une marque privée en expérimentation et réservée à l'Ariège pendant trois ans. Elle concerne une production type « Veau lourd ».
- L'AFQB (Agneau Français de Qualité Bouchère) et ABF (Agneau des Bergers de France) identifient des agneaux de moyenne gamme mais répondant aux exigences de certains marchés.

On recense sur le territoire en 2005 :

- 25 exploitants labellisés Boeuf Gascon (41 exploitants seront labellisés en 2006)
- 32 exploitants labellisés Agneau Fermier Elevé sous la Mère (sur 77 en Ariège)
- 63 exploitations labellisées Agriculture Biologique soit 8% des exploitations du territoire et 42% des exploitations bio du département de l'Ariège.
- 14 producteurs de fromages fermiers (vaches, brebis, chèvres). Voir la partie 7.1.10 Le Fromage.
- 59 producteurs pratiquant l'agrotourisme (référéncé à « Bienvenue à la Ferme »)

La valorisation des produits

Plusieurs routes de valorisation des produits ont été mises en place sur le département par les compagnies consulaires :

- la route transfrontalière des saveurs et gourmandises à la ferme passant côté français par 10 producteurs « Bienvenus à la ferme » (dont 2 sur le territoire du projet de PNR : Charcuteries de montagne de Rimont et Miel-foies gras d'Alzen) et 6 fermes aubergistes ou petits restaurateurs (dont 2 sur le territoire du projet de PNR : Massat et Cos) ;
- la route buissonnière des visites à la ferme passant par 8 fermes-découvertes dont 3 sur le territoire du projet de PNR (Apiculteur d'Auzat, Chèvres Mohair de Camarade et ferme aux reptiles de Labastide de Sérrou) et par 5 producteurs fermiers dont 3 sur le territoire du projet de PNR (producteur de lait d'anesse de Castelnau Durban, Pisciculture de Rimont et Goûter à la ferme de Betchat) ;
- La route transfrontalière des fromages à la ferme passant par 8 producteurs fromagers côté français. 7 de ces 8 producteurs sont sur le territoire du projet de PNR ;
- Une route industries et environnement est en cours de création par la CCI.

En 2006, le projet de PNR a commandité une étude auprès des étudiants du Master 2 de Foix « aménagement et développement transfrontalier de la montagne » pour la réalisation d'enquêtes auprès de 90 entrepreneurs autour de la démarche qualité, de l'ancrage territorial des productions... (Master 2, 2006).

7.1.9.2 - Une diversification prononcée

On observe une forte représentation des réseaux touristiques au sein de l'offre « Tourisme vert ».

Les labels d'hébergeurs : Gîtes de France et Clévacances ne sont pas réservés aux agriculteurs, qui représentent en moyenne 15 à 20% des propriétaires.

Le réseau « Bienvenue à la Ferme », animé par les Chambres d'Agriculture est très bien implanté en Ariège (1^{er} rang régional avec 146 adhésions en 2006 pour le département, 59 sur le territoire).

Le réseau « Accueil Paysan » n'est que très peu développé.

7.1.10 - La filière fromage : une diversité qui irrigue l'ensemble du territoire

Historique

Historiquement le fromage des Pyrénées était confectionné l'été en montagne, sur les cabanes pastorales des estives. Il couvrait essentiellement l'autoconsommation des éleveurs ou était vendu sur les foires d'automne, et concernait surtout le fromage de brebis.

A la fin du XIX^{ème} siècle, l'Administration Forestière décide une politique de reboisement et d'aménagement : en clair détourner les éleveurs de cette vie pastorale de caractère extensif, fondée en grande partie sur l'élevage ovin, que l'on juge incompatible avec la réalisation des projets de reboisement et de protection ; lui substituer, en partie, une économie laitière intensive qui améliorera le niveau de vie des populations et surtout n'utilisera qu'un bétail bovin sédentaire, ou du moins ne pâturant que dans des périmètres restreints et d'ailleurs systématiquement améliorés. Cette économie laitière sera, à l'exemple des réalisations jurassiennes ou savoyardes, à base coopérative ; on créera des « fruitières » dans la vie desquelles l'Administration Forestière n'interviendra que dans la période des débuts, à titre de conseiller technique et surtout bailleur de fonds » *In Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest par Bressole et Chevalier 1951.*

Au début du XX^{ème} siècle ces fruitières disparaissent au profit de fromageries, entreprises privées qui transforment le lait cru en fromage : fromageries du bassin d'Oust, Moulis, Bethmale, Sant-Lary, Castillon et plus tard fromageries de l'agglomération Saint-Gironnaise pratiquant le ramassage à grande distance.

Aujourd'hui coexistent des fromages fermiers, artisanaux et industriels, pur brebis, vache, chèvre ou mixte. La production des Pyrénées par des entreprises artisanales et industrielles du fromage au lait cru est principalement localisée sur le territoire du projet de PNR. Si les vaches laitières ont délaissé les estives depuis longtemps, des expériences sont néanmoins menées pour renouer avec les traditions. En 2003, des éleveurs, en partenariat avec des fromageries

industrielles et artisanales, relancent la production du lait d'estive dans le Couserans. Le lait est collecté tous les jours par les fromageries. La qualité sera affinée davantage pour mieux refléter la richesse de la flore d'altitude.

Le lait, la ressource nécessaire à la production de fromages

Concernant le lait de vache, les transformateurs artisanaux et industriels du territoire récoltent le lait de vache sur tout le territoire mais également sur le Comminges (qui est, avec le Couserans, un véritable bassin au lait cru) et la haute vallée de l'Ariège. 60 producteurs de lait, appelé livreurs, produisent 45 millions de litres de lait sur toute l'Ariège (pour un quota de 48 millions) et principalement en Couserans et dans la Haute-Vallée de l'Ariège. On estime à 10 millions de litres de lait la production sur le territoire de projet de PNR (pour un quota de 12 millions). Si une partie du lait, en particulier celui de la Haute-Vallée de l'Ariège, est exportée sur la région toulousaine pour faire du lait en boîte ou d'autres transformations, le lait produit sur le territoire de projet de PNR, et en particulier le lait du Couserans, est récolté et transformé en très grande majorité sur place en fromage par les transformateurs artisans et industriels avec une volonté réelle de faire de la transformation au lait cru.

Concernant le lait de brebis et de chèvres : les livreurs en lait de chèvre et de brebis sur le territoire sont peu nombreux (1 livreur en lait de brebis et 1 quinzaine en lait de chèvre). Leur production ne suffisent pas à alimenter les transformateurs qui importent massivement du lait de brebis depuis l'Aveyron et du lait de chèvre hors du Sud-Ouest, voire hors de France.

L'image des Pyrénées sert souvent à vendre un lait produit en piémont ou en plaine.

Toutes espèces confondues, si le volume laitier produit en Ariège est resté sensiblement stable ces 10 dernières années, le nombre de producteurs a été divisé par 6 en 20 ans.

Le fromage sur le territoire, quel est-il ?

Les fromages du territoire sont soit des fromages au lait pasteurisé comme l'IGP Tomme des Pyrénées « Croûte Noire », soit du fromage au lait cru. Tous les fromages fabriqués sur le territoire sont de type « pâte pressée non cuite ». La Tomme des Pyrénées est un fromage entre 2 et 5kg qui ne se consomme qu'après une période d'affinage de 2 à 6 mois. Chaque fromager-fermier, artisan, industriel, affineur possède sa propre gamme de fromage. Les plus connus sont le Bethmale, le Bamalou, le Moulis, la Toudaille, le Crabot, le Montségur, le Rogallais, l'Estive, le Pic de la Calabasse. Ces fromages se retrouvent parfois déclinés selon les types de lait : vache, brebis, chèvre, mixte.

Les fromagers fermiers, qui produisent et transforment leur lait cru, commercialisent leurs fromages soit par vente directe (à la ferme, sur les marchés, par correspondance, livraison à domicile, en dépôt-vente), soit avec un intermédiaire (Grande et Moyenne Surface, affineurs, restauration, crémiers) et plus rarement 2 intermédiaires (revendeur, centrale d'achat, grossiste). Les fromages sont bien valorisés et relativement facilement vendus par vente directe.

Le fromage au lait cru de vache

Avec 11 fromagers fermiers en 2005, le territoire concentre l'essentiel des fromagers fermiers d'Ariège. Ceux-ci produisent, transforment leur lait cru. Ce nombre est stable depuis 5 ans.

Les livreurs en lait de vache d'Ariège sont localisés principalement sur le territoire du projet de PNR mais également sur la vallée de l'Ariège.

La majeure partie de la transformation du lait en fromage est réalisée par les industriels et par les artisans. L'essentiel des transformateurs artisanaux et industriels du massif des Pyrénées est localisé sur le territoire avec 11 ateliers dont 3 grosses industries (plus de 10 salariés) qui transforment plus de 300 tonnes de fromages de vache au lait cru par an. Par manque de ressources, une grande partie du lait transformé est importé en dehors du territoire.

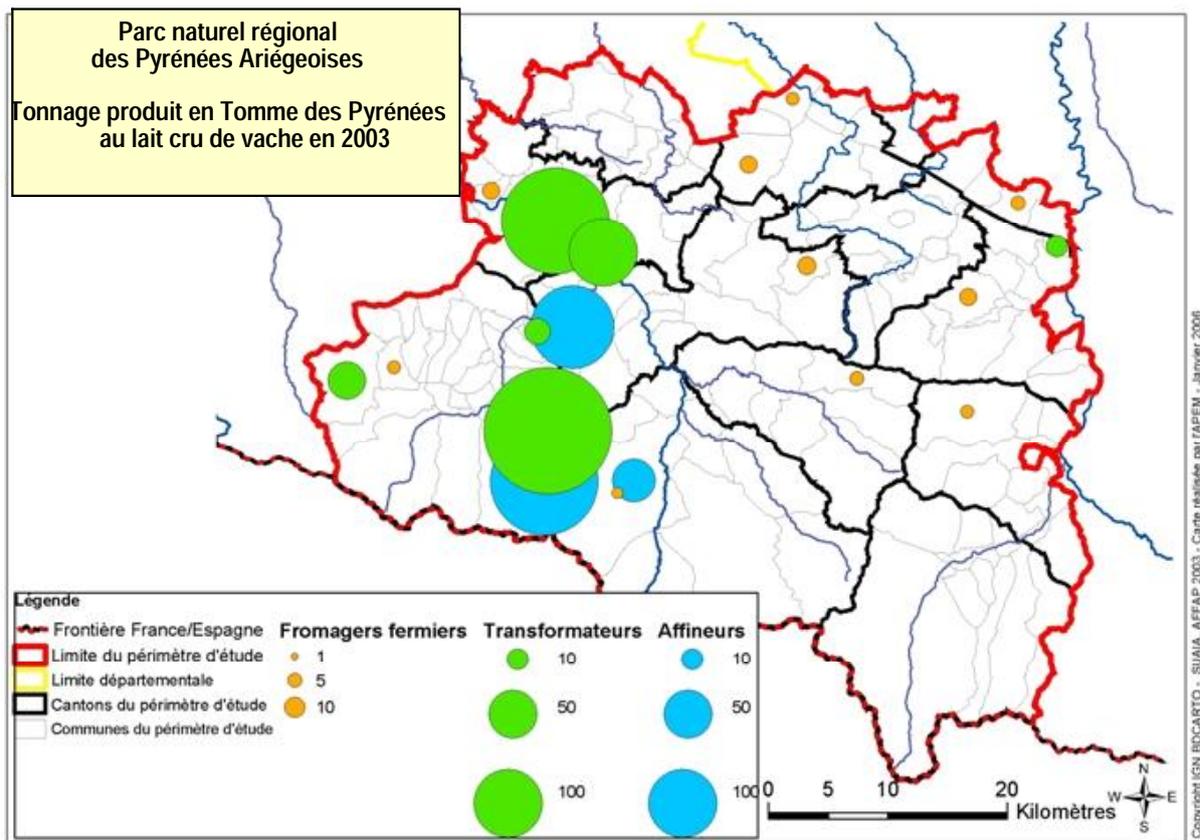
Le fromage au lait cru de brebis

En 2005 il reste 2 fromagers fermiers en lait cru de brebis sur le territoire (1 autre producteur seulement hors du territoire). Les transformateurs artisanaux et industriels ne disposent que du lait que d'un seul livreur sur le territoire pour fabriquer leurs fromages, le reste du lait étant importé.

Le fromage au lait cru de chèvre

En 2005 12 fromagers fermiers de fromages au lait cru de chèvre se localisent sur le territoire, 1 seul fromager fermier ariégeois est hors du territoire. Ce nombre tend à lentement augmenter depuis quelques années.

2 entreprises du territoire collectent auprès d'une quinzaine de producteurs la quasi-totalité de la production laitière de l'Ariège. Du lait pasteurisé est importé depuis l'Andalousie ou la Hollande pour satisfaire la demande.



Source : AFFAP 2003

Tonnage produit en « Tomme des Pyrénées » au lait cru de vache en 2003

7.1.10.1 - Un bilan de la filière fromage sur le territoire

Tableau 22 : Bilan de la filière fromage du périmètre d'étude

Atouts / Opportunités	Faiblesses / Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Le fromage produit localement est un produit valorisant l'image de territoire - Il existe des outils de transformation - Les produits fromagers rencontrent peu de problèmes de commercialisation - La production de tommes permet de valoriser les immenses ressources fourragères locales, d'entretenir ainsi le territoire et de maintenir une activité économique et sociale sur une zone défavorisée. - L'existence de l'IGP « Tomme des Pyrénées » pour les fromages au lait pasteurisé, les fromages au lait cru devant bientôt bénéficier de cette IGP (2006). Cette reconnaissance de qualité permet, et permettra encore plus, de valoriser l'image et la notoriété des produits au lait cru des Pyrénées. - Pour les fromagers fermiers, il existe une structuration et une animation de la filière fromages au lait cru par l'AFFAP (2 techniciens, 1 secrétaire) - face à la demande, c'est potentiellement une cinquantaine de producteurs de lait de brebis et une quinzaine de producteurs en lait de chèvre qui peuvent être installés sur le territoire - une diversification dans l'agrotourisme se développe, en particulier pour les fromagers fermiers en montagne : gîtes, accueil à la ferme, table paysanne, ... L'agrotourisme devient parfois l'activité principale. 	<ul style="list-style-type: none"> - la filière lait sur le territoire, voire le bassin ariégeois est menacée (renouvellement difficile des livreurs car les structures d'exploitation, lourdes et importantes, sont coûteuses à reprendre ; les candidats à l'installation sont rares, et le foncier est peu disponible ; la charge de travail est importante et certains se reconvertisent dans la viande) - les coûts à l'installation d'une fromagerie sont importants en particulier à cause des normes sanitaires ce qui freine énormément les candidats - la charge de travail est importante et une réelle motivation de longue durée est nécessaire - les producteurs adeptes de la vente directe voient presque tous d'un mauvais œil l'installation d'un nouvel agriculteur, possible futur concurrent, alors qu'il y a peu de problèmes de commercialisation - les échanges de lait inter-bassins se fait au détriment d'un développement endogène, peu soucieux des hommes et des territoires - un manque de formation spécifique à la filière fromage (hormis le Lycée agricole de Pamiers) se fait sentir - d'ici 10 ans, 50% des fromagers fermiers partiront à la retraite

<ul style="list-style-type: none"> - des exploitations se libèrent sans encore trouver de repreneur - un projet de centre international du fromage, porté par le Pays du Couserans, est à l'étude pour promouvoir les fromages du Couserans, développer la formation technique et devenir un centre de rencontres, échanges et connaissances sur le fromage 	
---	--

7.1.11 - L'aide à la création, transmission, reprise et au suivi des exploitations agricoles

Diverses structures en Ariège sont présentes pour soutenir les agriculteurs dans leurs démarches d'installation, de reprise, de transmission de leurs exploitations :

- la Chambre d'Agriculture,
- l'ADASEA (Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles) a pour missions de faciliter le renouvellement des générations d'agriculteurs (installation de jeunes agriculteurs, appui à la transmission de ceux qui cessent leur activité), la modernisation et l'adaptation des exploitations agricoles, la prise en compte de l'environnement dans l'activité agricole. Elle intervient par l'accompagnement de projets individuels par la réalisation d'études économiques, d'appui au montage de plans de financement, conseil juridique et réglementaire, suivi relatif à la mise en oeuvre des actions, l'appui à l'Etat (CNASEA et DDAF) par une contribution à la mise en oeuvre d'aides publiques aux agriculteurs, l'appui aux exploitants en matière d'ingénierie administrative (aide à la réalisation de demandes d'aides, appui au respect des engagements et contraintes réglementaires).
- le CIVAM Bio

7.1.12 - Une synthèse de l'agriculture sur le territoire

Tableau 23 : Bilan de l'économie agricole sur le périmètre d'étude

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une dynamique d'installation significative en particulier dans des filières non traditionnelles (petits fruits, plantes médicinales, maraîchage bio, ...) - Une volonté forte de s'engager dans des démarches de qualité - Un renforcement de la commercialisation extérieure des produits de qualité - Un rajeunissement lent mais constant des chefs d'exploitations et meilleur niveau de formation - Une diversité et richesse des races domestiques locales - Un développement de l'agriculture biologique et des produits à forte image identitaire - Une importance grandissante de la vente directe 	<ul style="list-style-type: none"> - La chute du nombre d'agriculteurs du fait d'un faible renouvellement des générations - La forte pression foncière, liée en particulier au développement touristique et résidentiel, pénalise les possibilités d'installations de nouveaux agriculteurs : le foncier devenant un patrimoine refuge lié à la descendance, ou un patrimoine spéculatif où l'agriculture ne pourra pas, ou difficilement, résister à la concurrence des autres utilisations - la chute des revenus par la combinaison d'une concurrence des prix mondiaux pour les filières longues avec des produits génériques et d'une baisse des primes et aides programmées - le poids de l'approche environnementale et écologique (prédateurs, ...) - la concurrence des autres usages non agricoles - la perte des outils industriels de transformation des produits agricoles, laiterie de transformation et abattoir, ne permettrait plus de donner une traçabilité à l'image du territoire - Peu de produits finis sur le territoire et donc des difficultés de valorisation des productions locales pourtant de qualité - Un manque d'attrait pour la mise en place de filières de distribution et commercialisation communes - Des synergies encore timides entre l'agriculture et l'activité touristique

Bibliographie indicative :

Association Montagne et patrimoine (2000), C'est quoi ce tas de pierres ? L'agropastoralisme dans les Pyrénées ariégeoises, Livret à l'usage des écoles pour une approche du patrimoine et de l'environnement

Claeys L., Pédoussat D, (2001), Ariège, Encyclopédie Bonneton, Paris

Conseil Général, Ariège 2020

Doyon J.P. (2008), Les races locales domestiques menacées en Ariège : quel avenir et quel positionnement pour le projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises ?, SMPPNR, Montpellier Supagro, 112 p .

Gascon magazine (août 2005), Observatoire technico-économique bovin viande

Master 2 professionnel « aménagement et développement transfrontalier de la montagne » (2006), Entreprises, qualité et territoire : quels enjeux pour le projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises, Enquêtes auprès des entrepreneurs du territoire, SMPPNR, Université Toulouse Le Mirail, ENFA

RGA, INSEE, DGI, 2000

7.2 - Le tourisme : une offre diversifiée qui s'appuie sur les richesses du territoire

7.2.1 - Le contexte

Le département de l'Ariège s'est doté d'un observatoire du tourisme qui a pour rôle :

- de suivre l'activité touristique (suivi conjoncturel, annuel, saisonnier, enquête de fréquentation auprès des chambres d'hôtes, des hôtels, campings, des stations thermales, des musées...);
- de suivre les flux touristiques (en partenariat avec la DDE et le service des routes départementales);
- de réaliser des études ponctuelles à la demande de collectivités ou de stations touristiques.

Cet observatoire permet donc d'avoir des chiffres précis sur l'évolution du tourisme en Ariège et plus particulièrement sur chaque site ou sur chaque domaine d'activité.

Contrairement à de nombreuses régions françaises ayant observé un retrait des flux touristiques en 2003 (baisse des clientèles étrangères, stagnation du portefeuille des ménages, incertitude économique), l'Ariège est le seul département de Midi-Pyrénées à avoir maintenu son niveau de nuitées par rapport à 2002 soit 9,6 millions de nuitées dont 65% de mai à octobre (effet Tour de France ?).

Il est cependant important de préciser, que, malgré sa forte empreinte géographique, le département de l'Ariège ne représente que 8 % de l'hébergement touristique de la chaîne pyrénéenne. Or le critère « hébergement » est le troisième critère influençant le choix d'une destination derrière le cadre de vie et les activités et animations.

7.2.2 - Le profil du touriste

Selon l'enquête 2000/2001, l'Ariège est une destination de vacances, 73.4 % des touristes y viennent pour ce motif. Il s'agit pour 2/3 d'entres eux, d'une clientèle d'habitues. Les 3/4 ont moins de 50 ans. Ils pratiquent peu d'activités sportives et visitent peu les sites et monuments. 47.7 % des personnes interrogées viennent en Ariège pour découvrir les centres urbains, les bourgs-centres et les paysages, 42.5 % viennent aussi pour s'y reposer.

Le marché est concentré sur 4 régions (Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Ile de France, Aquitaine). Pour l'ensemble des touristes, l'Ariège est identifiée à la montagne, et à une nature préservée et sauvage, idéale pour se ressourcer.

Le mode de communication le plus efficace pour faire venir le touriste reste les guides et brochures touristiques, les cartes routières sans oublier les campagnes de communication et les événementiels (Tour de France, Course de montagne, VTT, ...) et culturel (Festival de Saint-Lizier, médiévales...).

7.2.3 - Les activités touristiques : une diversité sur l'ensemble du territoire

7.2.3.1 - Loisirs actifs et tourisme sportif

Randonnée, Escalade, Canyoning, spéléologie, sport d'eau vive, cyclisme (Tour de France en particulier), tourisme équestre, golf, pêche (cartes journalières aux étangs de Bethmale (1957 en 2003) et de Lhers (2004 en 2003)), chasse (de façon marginale) sont les principales activités touristiques de pleine nature pratiquées sur le territoire.

Ces activités sont une véritable source d'économie sur le territoire, puisque, au-delà des retombées indirectes liées aux hébergements et de façon induite à la restauration..., 70 guides ou accompagnateurs de moyenne et haute montagne vivent de cette clientèle sportive. Ils proposent des journées ou des stages d'escalade, d'alpinisme, de ski hors piste, de ski de randonnée, de raquettes à neige, de spéléologie, de canyoning... Ils sont organisés en Bureau des Guides et Accompagnateurs (2 sur Saint-Girons, 1 à Seix, 1 à Moulis, 1 à Auzat)

D'après une étude du Comité Départemental du Tourisme réalisée à partir de 12 sites de départ de randonnées pédestres, en 1997 (Jousset, 1997), on estime la fréquentation à 140.627 randonneurs sur ces 12 sites. C'est dire l'importance de cette activité au niveau de tourisme. Le touriste randonneur est essentiellement d'origine Midi-Pyrénéenne (à 60 %) et dort sur le territoire dans 72 % des cas. 56% d'entre eux s'hébergent dans l'accueil commercialisé.

Le principal atout de la montagne ariégeoise tel que décrit par les randonneurs réside dans la qualité de l'environnement qui génère un tiers des séjours :

- La beauté et la variété des paysages, des vallées ;
- Le caractère sauvage des sites ;

- La montagne préservée, pas trop fréquentée, ni trop altérée par la fréquentation ;
- La richesse des sites : richesse du patrimoine naturel, diversité des possibilités de randonnées, intérêt des circuits.

Le territoire du projet de PNR est couvert par 1668 km de sentiers de petite randonnée (dans le cadre du PDIPR qui comprend en tout 2706 km sur le département) et par 202 km de GR, auquel il convient d'ajouter de multiples boucles de Pays et de villages, les sentiers d'interprétation ainsi que les sentiers de liaison.

4 GRP sont présents sur le territoire: Biros, Val du Garbet, La Barguillère, Les Trois Seigneurs et des GR « phares » : GR 10, GR 78 (Compostelle – Chennin du Piémont), GR transfrontaliers.

Citons également le développement de la randonnée à dos d'âne ainsi que le tourisme équestre. Il existe un Plan Départemental de Randonnée Equestre couvrant 501 km sur le territoire du projet de PNR et 1169 km sur le département.

Le département développe par ailleurs depuis début 2005 une politique vélo afin d'élargir l'offre touristique liée à l'activité sportive.

Le territoire compte également 45 sites d'escalade (contre 86 sur le département) et un site de Via ferrata à Les Bordes sur Lez. L'Ariège est le 6^{ème} département français au niveau de l'équipement en escalade.

Un pôle « vertical » est en projet sur le Vicdessos avec développement de voies ferrata, canyoning, salle d'escalade... Les sites les plus fréquentés du département sont sur le territoire : Bédéilhac avec la falaise de Calamès et Auzat.

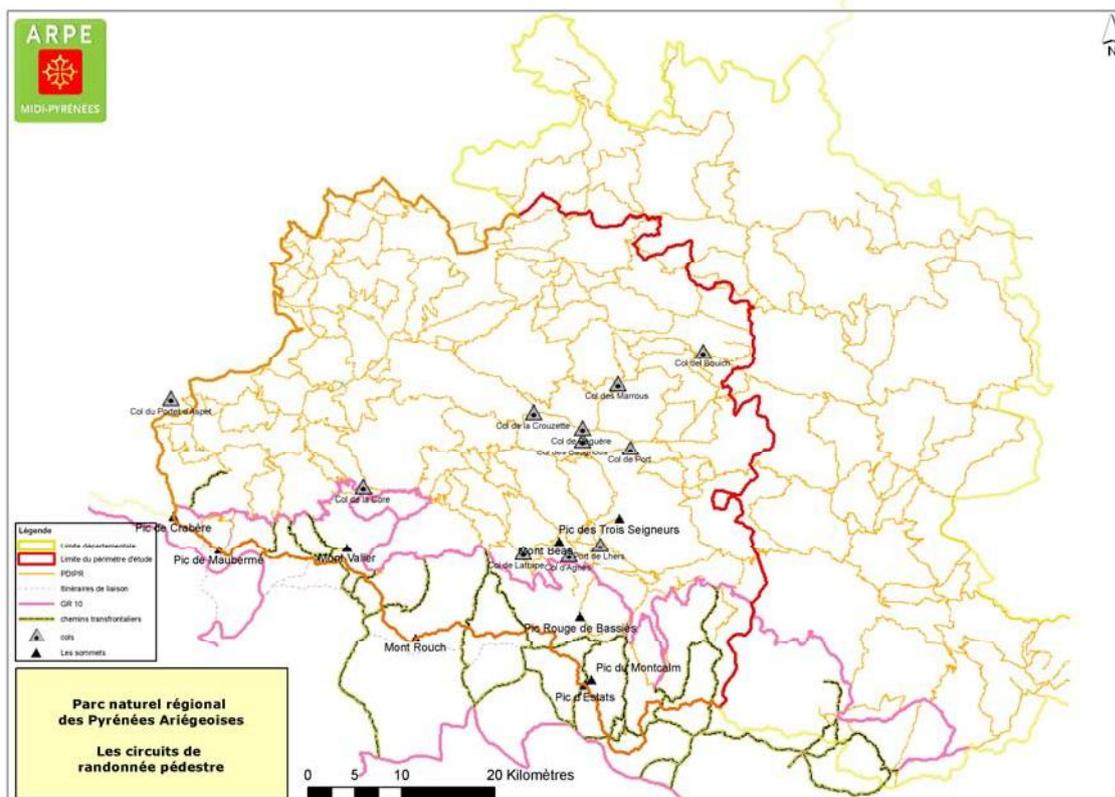
Le territoire compte également 18 sites naturels pour la pratique du Canyoning, 16 d'entre eux sont des sites naturels aménagés, 11 sont situés dans le Vicdessos.

Concernant la spéléologie, du fait de sa géologie, le territoire offre de nombreux sites intéressants, un seul a fait l'objet d'aménagement pour la pratique de ce sport, celui de Cazavet.

En revanche, s'agissant des activités aquatiques et nautiques, le territoire est faiblement équipé. On compte en effet seulement deux sites de baignade aménagés (à Sainte Croix Volvestre et à La Bastide de Sérrou), 4 parcours de descentes de rivière sur Seix et un sur Ferrières-sur-Ariège.

Il n'y a aucun circuit de sports motorisés mécaniques (type moto cross, 4*4, quad...) sur le territoire.

Enfin, la CDESI a été réunie depuis 2005 et intègre le projet de PNR.



Source : CDT 2005
Circuits de randonnées pédestres sur le territoire

7.2.3.2 - Tourisme culturel et événementiel

Sur le territoire, les sites payants les plus fréquentés sont (CDT, 2004):

Tableau 24 : Fréquentation des sites payants du territoire

Site	Lieu	Fréquentation totale	Dont entrées payantes
Rivière souterraine de Labouiche	Baulou	58638	56638
La grotte du Mas d'Azil	Le Mas d'Azil	29850	26540
La grotte de Niaux	Niaux	29786	28086
La Cité de Saint-Lizier	Saint-Lizier	21743	21743
Musée du Mas d'Azil	Le Mas d'Azil	14222	14222
Musée du Palais des Evêques	Saint-Lizier	7007	6034
La grange de Bamalou	Bethmale	6907	Nc
L'Ecomusée d'Alzen	Alzen	5383	Nc
Mohair Pyrénées	Camarade	5261	1650
Au Pays des traces	Saint-Lizier		
La filature de laines des Pyrénées	Niaux	790	750
Circuit d'art roman	Saint-Girons		
Musée des traditions	Sainte-Croix-Volvestre	En restructuration	
La ferme aux reptiles	La Bastide de Sérou	nc	Nc
Grotte de Bedeilhac	Bédéilhac	nc	Nc
Musée pyrénéen de Niaux	Niaux	nc	nc
Grotte de la vache	Alliat		

On peut également noter l'importance de sites culturels phares en périphérie du territoire tels que le château de Foix (87528 visiteurs en 2003), le Parc de la préhistoire à Tarascon (64200 visiteurs en 2003), les Forges de Pyrène à Montgaillard (24140 en 2003), la grotte de Lombrives à Ussat (23471 visiteurs en 2003).

L'ensemble de cette offre en sites culturels se situe essentiellement sur les avants-monts et les Pré-Pyrénées. Il existe donc un manque notable d'offre culturelle en zone de montagne, même si on doit rajouter à cette liste l'ouverture récente (août 2005) du Centre d'interprétation du patrimoine au château de Seix.

Ceci ne peut cacher néanmoins des sites au potentiel touristique culturel important mais qui ne sont pas opérationnels (ex : « Observatoire du Papier » Aristide Bergés) à contrario d'autres sites sur le département. Les enjeux de ces réalisations semblent mal connus et appropriés.

Concernant les événementiels phares du territoire, on peut citer : la Transhumance, « Autrefois le Couserans », le Ryte (festival folklorique), festival de musique classique et d'art sacré et la fête du bio à Saint-Lizier, le spectacle gallo-romain et une foison de manifestations qui mobilisent une quantité de bénévoles avec un désir de valorisation fort des traditions. Cependant ces manifestations sont concentrées en été et il n'y a pas de vision stratégique globale et de positionnement (manques de moyens financiers, peu de structuration, de travail en réseau ...)

7.2.3.3 - Le tourisme « d'entreprises »

Le tourisme d'entreprises, forme de tourisme récente particulièrement développée sur le territoire et soutenu principalement par la CCI jusqu'en 2008, porte sur la visite d'entreprises artisanales et industrielles : Forges de Niaux, Fromageries, Saboteries, Confituriers, Santons pyrénéens, Croustades, Observatoire du Papier à Lorp-Sentaraille et le développement d'une route thématique transfrontalière avec la Catalogne autour des mines (dont un projet de valorisation des mines de Seintein).

7.2.3.4 - Le thermalisme

Les produits thermoludiques sont en progression mais restent marginaux par rapport aux cures médicalisées. Les stations thermales d'Aulus-les-Bains et d'Ussat-les-Bains progressent respectivement de 10,5% et de 5,6%.

En 2003, la station thermale d'Aulus a accueilli 401 curistes (chiffre en constante augmentation depuis sa création) auxquels il faut ajouter les entrées liées au thermoludisme (13936 entrées en 2003). La fréquentation s'est encore accrue en 2005 avec la gestion privée par une filiale du groupe Symbiosis. Un nouveau centre thermoludique est en cours de création pour 2006.

7.2.3.5 - L'agrotourisme

Ce tourisme s'appuie sur quatre grands domaines qui se recoupent souvent : la gastronomie, les visites-découvertes ou pédagogiques, les promenades, l'hébergement.

Dès 1975, la Chambre d'Agriculture s'est interrogée sur l'intérêt de s'invertir dans le tourisme rural. C'est la raison pour laquelle elle a mis en place le SUAT (Service d'Utilité Agricole et Touristique) dans le but de définir la participation des agriculteurs dans le développement du tourisme rural, de les représenter face aux pouvoirs publics, de promouvoir des actions touristiques et de les coordonner.

L'importance de l'agrotourisme en Ariège est supérieure à son importance au niveau national. En effet, en France, 2 à 3 % des agriculteurs pratiquent l'agrotourisme alors que cette proportion passe à plus de 10% en Ariège. Le cadre du département et la réputation des produits du terroir, alliés à une promotion efficace et à un encadrement adapté, en sont une explication.

Cf. chapitre 7.1.9 La diversification et la qualité

7.2.4 - Communication et informations touristiques

Le site internet privé ariegepyrenees.com fournissant des informations sur les différents domaines d'activité offerts par le département et les principaux sites à visiter est le plus visité (6000 visiteurs/mois).

Le site randonnée-ariège.com offrant des fiches sentiers reçoit 3000 à 4000 visiteurs par mois.

Le Topo guide « L'Ariège à pied » s'est classé au 4^{ème} rang des ventes de topo dans la collection « un département à pied ».

En tout une quinzaine de topos-guides existent sur le territoire :

- des topos sur l'Ariège en général : « L'Ariège à pied », « Randonnées en Ariège », « GR 10 Pyrénées Ariégeoises », « Les Sentiers d'Emilie en Ariège », « Hautes Randonnées Pyrénéennes », « Midi-Pyrénées à Pied »,
- et des topos spécifiques au territoire « 50 balades et randonnées dans le Couserans », « 50 balades et randonnées en Haute Ariège », « Le guide Rando Couserans », « Le guide Rando Haute-Ariège », Collection Balades familiales en Couserans (8 topo-guides), « Les plus belles randonnées en Couserans autour d'Aulus », « Les 20 plus beaux itinéraires des montagnes du Couserans »

Ces chiffres montrent que les randonneurs représentent une part potentiellement importante pour le tourisme ariégeois.

Le CDT 09 a été désigné maître d'ouvrage pour l'élaboration en 2006 du TopoGuide transfrontalier avec la Catalogne et l'Andorre, l'ensemble des itinéraires transfrontaliers ayant été labellisé en GR en 2003.

Ce projet apparaît comme exemplaire à l'échelle des massifs pyrénéens et alpins et à l'heure de la concrétisation de l'Europe.

Ont aussi été créés : une brochure « l'Ariège à Vélo » avec des idées de circuits, les sites de VTT, la liste des clubs, les manifestations... et une brochure « Hébergements de charme » rassemblant les hôtels et chambres d'hôtes répondant à la notion de charme.

7.2.5 - Le schéma de développement touristique : une organisation touristique en chantier

Le CDT est chargé de la mise en place d'un schéma de développement touristique visant à :

- mettre en place un réseau de partenaires pour l'accueil, la promotion et l'information via une convention entre CG, CDT, APTLA et OT ;
- mettre en place un réseau de partenaires pour la réservation et la commercialisation via une convention entre tous les professionnels, le CG, le CDT, les OT, l'association des gîtes de France et Ariège Pyrénées Tourisme Loisirs Accueil ;
- mettre en place un réseau de partenaires pour la production via une convention entre les professionnels, le CG, le CDT, APTLA, les trois chambres consulaires, les OT et l'Union thermale et touristique.

7.2.6 - L'hébergement touristique : un parc marchand à moderniser et à développer

Les Gîtes, les Meublés et les Chambres d'hôtes proposent sur le territoire une offre de qualité, avec des opérations de caractère malgré toutes les contraintes que cela peut apporter. On assiste à une émergence d'une offre très compétitive pouvant être positionnée sur les marchés européens.

Il existe plusieurs campings modernes avec une offre conséquente et de qualité (Habitation Légère de Loisir, animation, restauration, communication). Ils souffrent d'une saisonnalité d'été et d'hiver trop courte.

L'hôtellerie s'est énormément modernisée avec une adaptation des hôtels aux normes (2 étoiles et 3 étoiles) avec des démarches de qualité, une bonne densité, de nouveaux professionnels suite à des reprises qui maîtrisent les nouveaux modes de communication, de gestion, d'animation. Le projet de création de la Résidence Hôtelière du Palais des Evêques à Saint-Lizier est un projet moteur avec une offre de grande capacité, une animation, une commercialisation internationale (arrivée d'investisseurs privés).

Le secteur est confronté à des difficultés de remplissage hors fréquentation saisonnière suite à une baisse du tourisme d'affaires (commerciaux) issu de l'industrie mais aussi de la distribution. La saisonnalité d'été et d'hiver est trop courte pour être rentable sur toute l'année. La capacité d'accueil de groupes dans 1 hôtel est faible (minimum 50 lits) et la taille moyenne des hôtels reste petite.

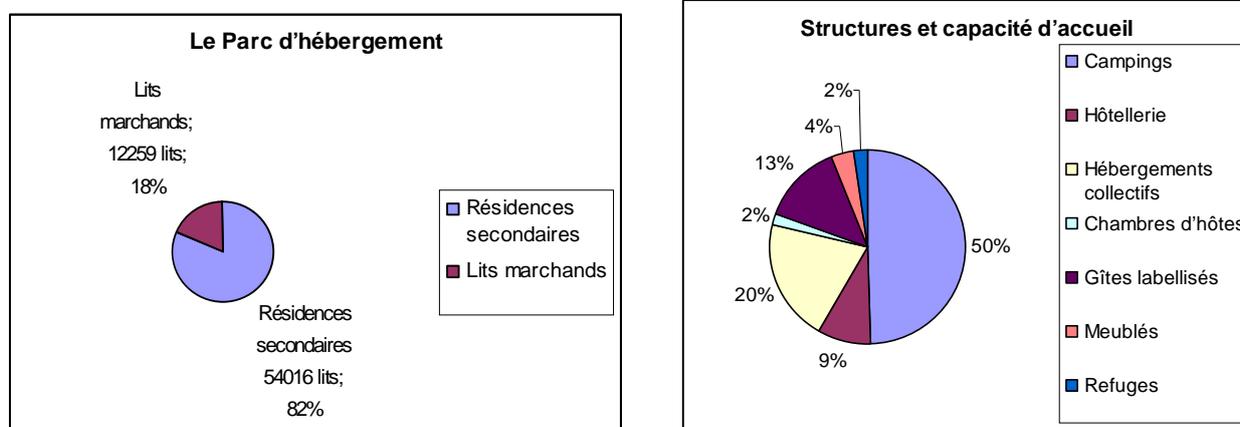
Les gîtes d'étapes et de séjour, gîtes de groupes, centres d'accueil, centres de vacances, et les chalets loisirs ou chalets nature ont été regroupés sous l'appellation « hébergement à vocation collective ».

Les meublés mentionnés sont uniquement les meublés qui ont obtenu un classement préfectoral.

Les Chambres d'hôtes et gîtes ruraux comptabilisés sont uniquement ceux ayant un label « Gîtes de Frances, » ou « Clé vacances » ou « Accueil paysan ».

Les campings comprennent à la fois les campings communaux, privés et les campings « accueil à la ferme ».

La catégorie hôtellerie comprend les hôtels et les auberges qui proposent un hébergement classé.



Le nombre de lits marchands sur le territoire paraît relativement faible au regard de ses capacités touristiques. La capacité en hébergement est d'ailleurs encore considérée comme étant un frein à un développement harmonieux du potentiel touristique (hormis sur Aulus/Guzet).

La capacité d'accueil en camping représente à elle seule 50 % de l'offre en lits marchands.

L'offre en chambre d'hôtes est encore extrêmement faible. Elle est quasiment inexistante sur la haute chaîne car se prêtant peu à une occupation à la semaine (séjours de 1 à 2 jours).

A l'inverse, l'offre en gîtes labellisés est beaucoup plus développée sur la Haute chaîne que sur le nord du territoire.

On recense 45 hôtels (et auberges avec hôtellerie) sur le périmètre soit plus de 50% de l'offre départementale. Ils sont en général de faible capacité.

L'offre en meublés est essentiellement concentrée sur les cantons d'Oust, de Videssos et de Massat.

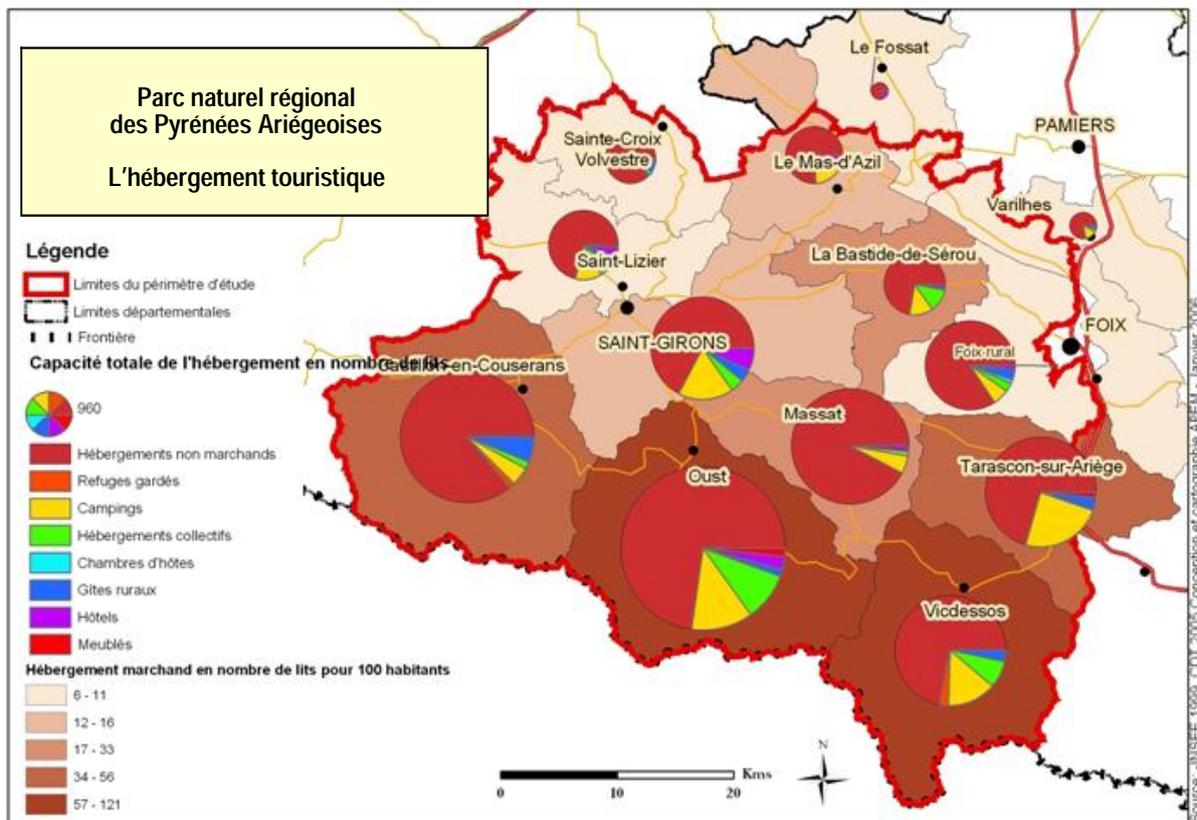
Enfin, l'offre en hébergements collectifs est relativement bien développée (2496 lits) notamment sur les cantons d'Oust et de Videssos.

Globalement, le canton d'oust est bien équipé en hébergements marchands dynamisé par la présence de la station thermale d'Aulus les-Bains et de la station de ski de Guzet neige. Les cantons de Videssos et Castillon paraissent relativement peu équipés au regard de leurs potentialités touristiques. Une structure d'hébergement et de restauration au Pla de Lalau, accès principal au Mont Valier, est à l'étude sur la commune du Bordes-sur-Lez.

Le canton de Massat ne présente qu'une offre de 555 lits ce qui paraît faible au regard de ses potentialités touristiques (étang de Lhers avec le centre de ski de fond en hiver et la pêche en été, le site de Goutets étant très fréquenté en été...).

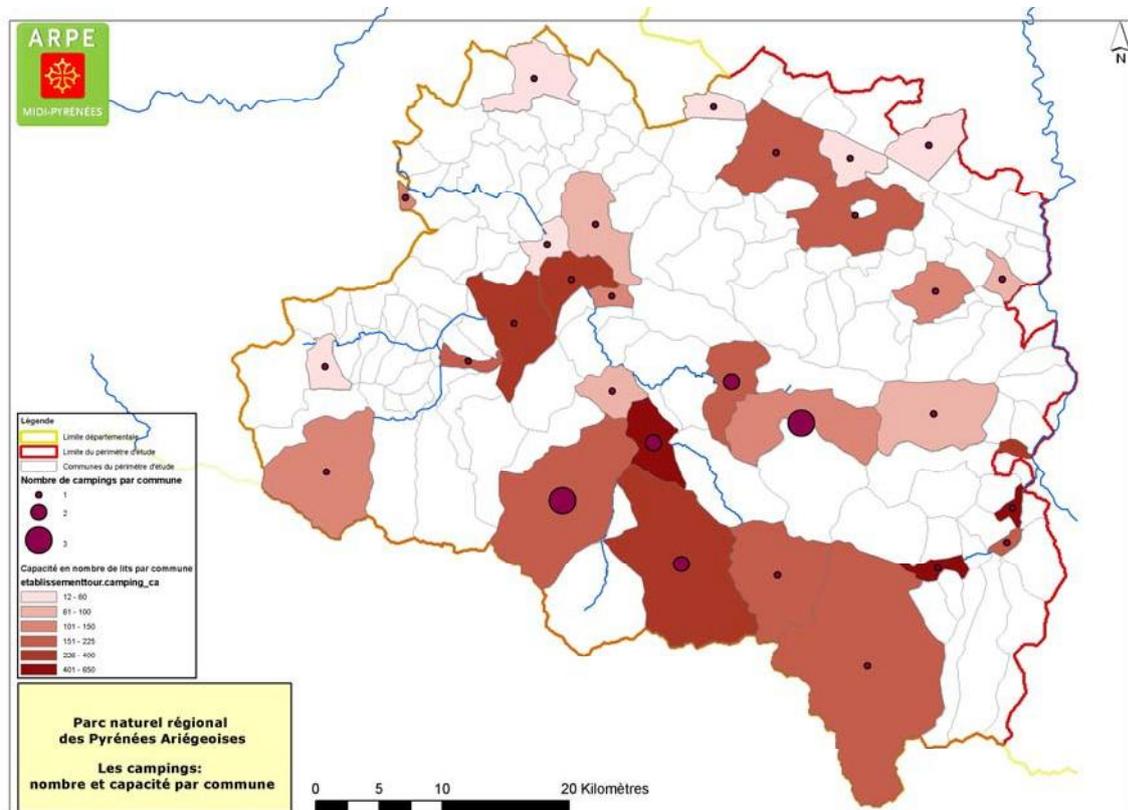
Notons que sur Goulier, il y a peu de possibilités d'hébergement touristique. Les possibilités d'extension du stade de neige semblent donc limitées par ce facteur et pour sa base d'altitude.

Sur St-Lizier, un projet de résidence touristique au palais des Evêques est sur le point de voir le jour.



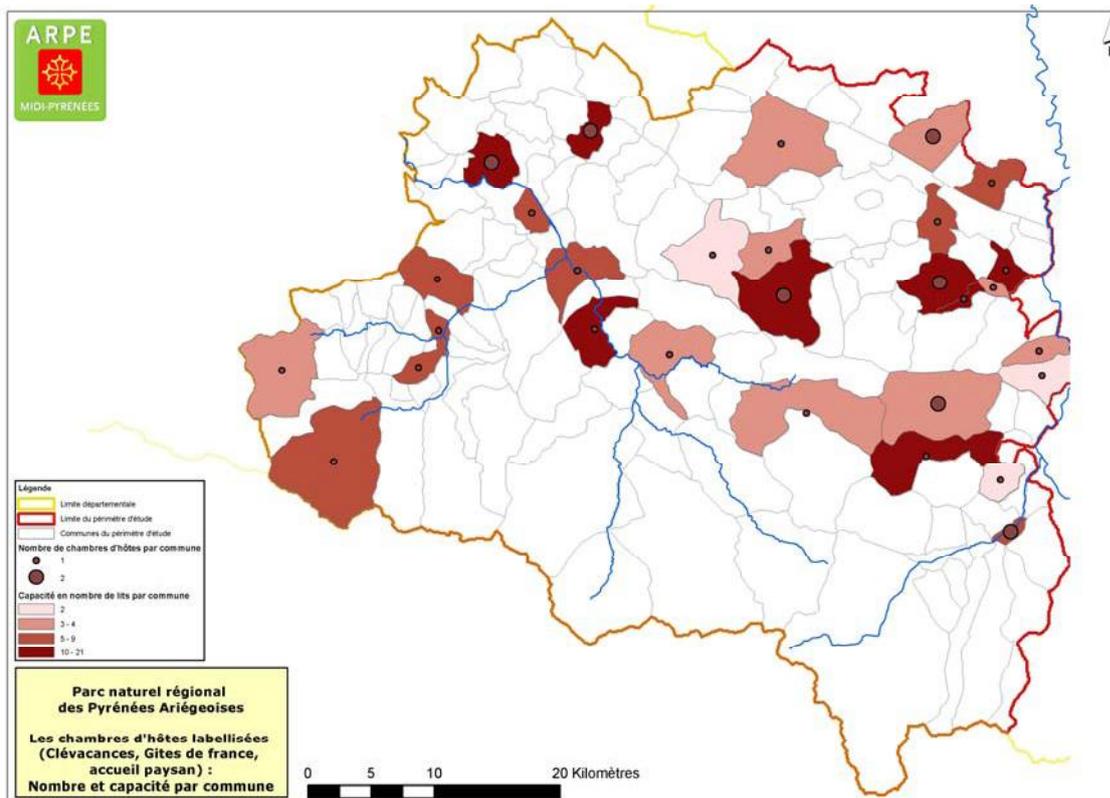
Source : CDT 2005, Insee 1999

Capacité totale de l'hébergement marchand et non marchand et densité de l'hébergement marchand en 2005

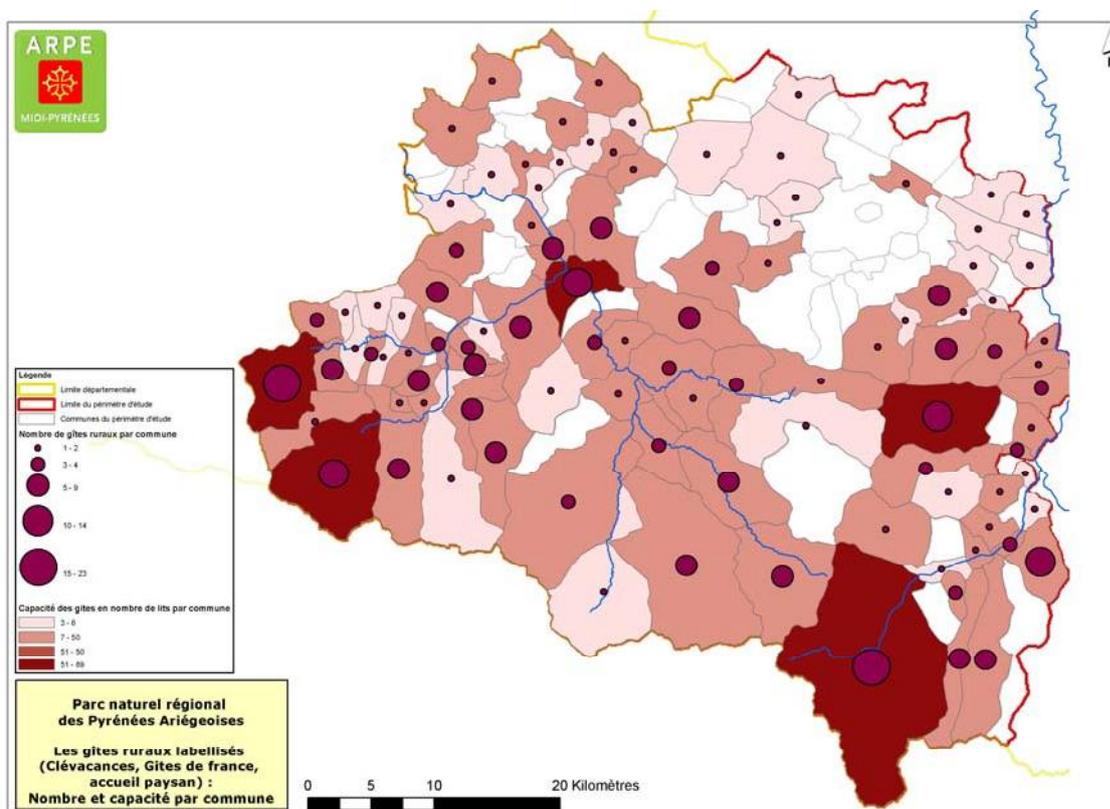


Source : CDT 2005

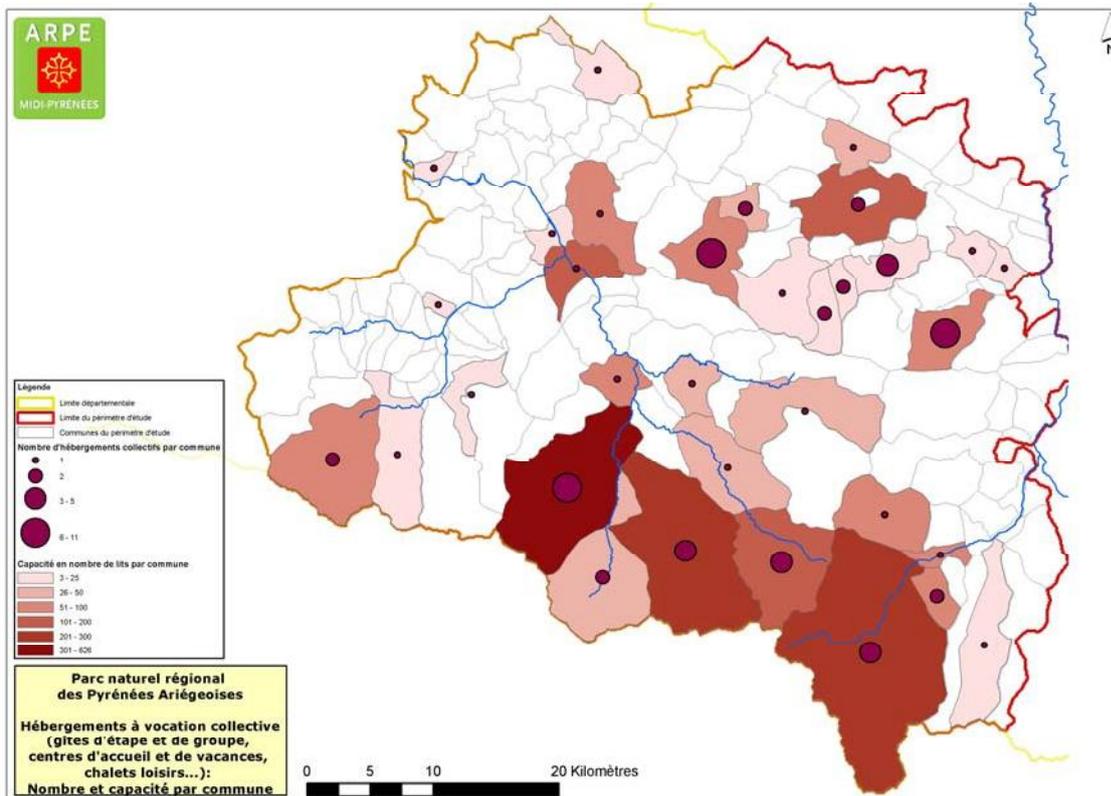
Localisation et capacité des campings sur le territoire



Source : CDT 2005
Localisation et capacité des chambres d'hôtes sur le territoire

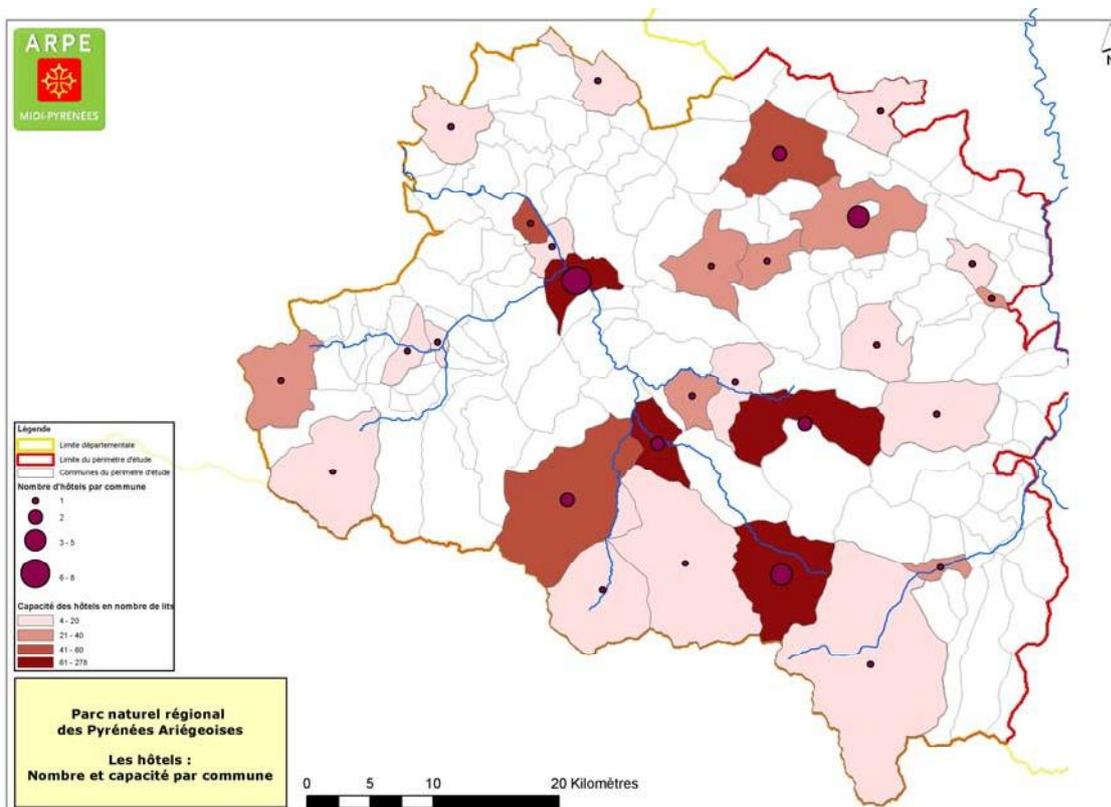


Source : CDT 2005
Localisation et capacité des gîtes ruraux sur le territoire



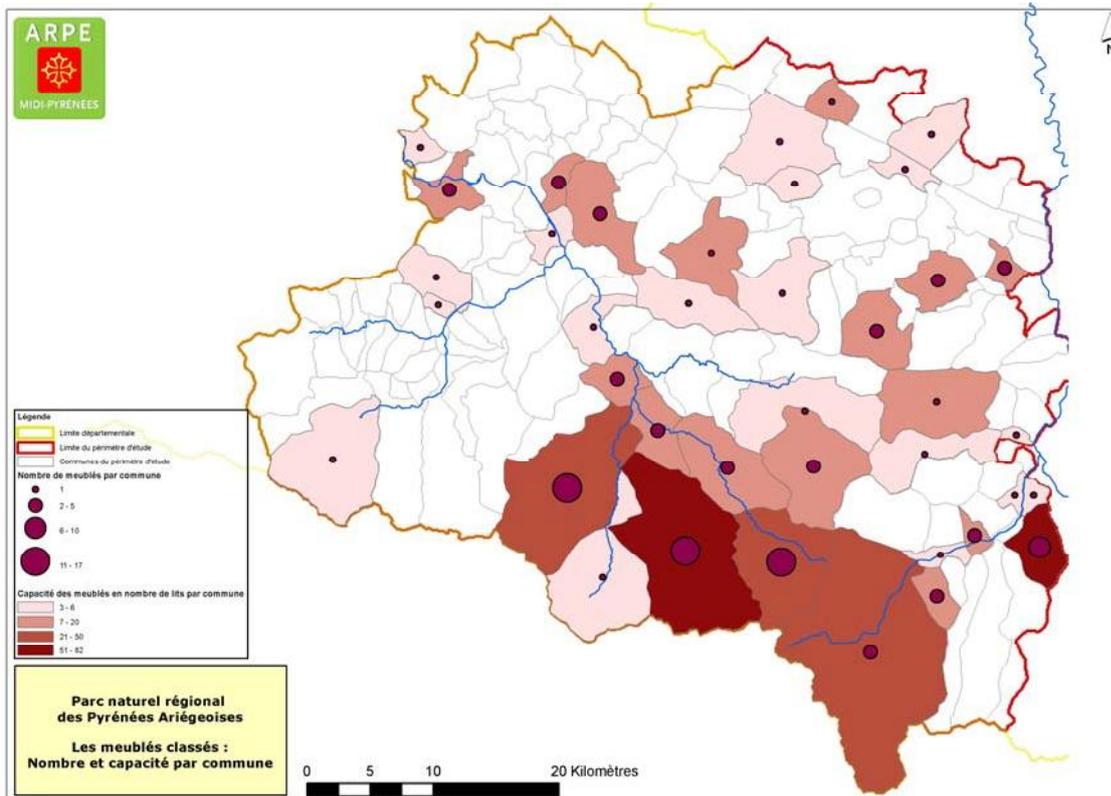
Source : CDT 2005

Localisation et capacité des hébergements collectifs sur le territoire

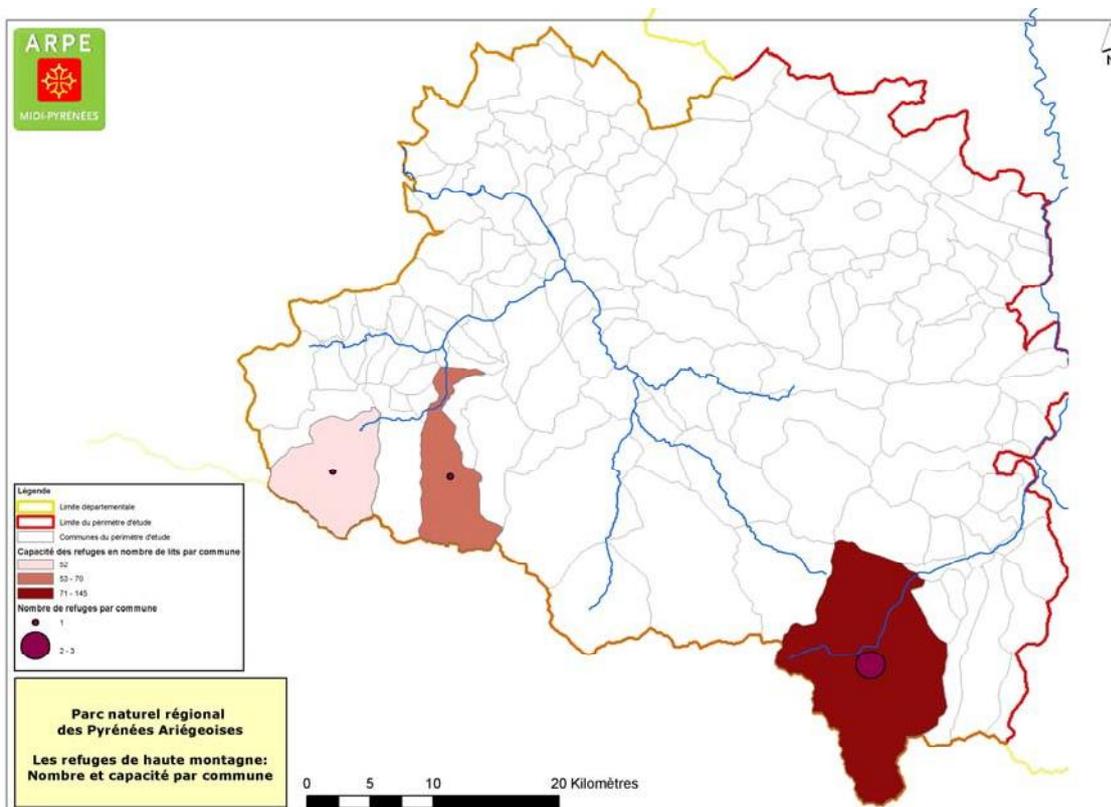


Source : CDT 2005

Localisation et capacité des hôtels sur le territoire



Source : CDT 2005
Localisation et capacité des meublés sur le territoire



Source : CDT 2005
Localisation et capacité des refuges de haute-montagne sur le territoire

Tableau 25 : CAPACITE DES CANTONS OU PARTIES DE CANTONS EN HEBERGEMENTS TOURISTIQUES SUR LE PERIMETRE DU PROJET DE PNR

CANTONS	REFUGES GARDES		CAMPINGS		HEBERGEMENTS COLLECTIFS		CHAMBRES D'HOTES		GITES RURAUX		HOTELS		MEUBLES		TOTAL	
	Nombre d'établt	Capacité en lits	Nombre d'établt	Capacité en lits	Nombre d'établt	Capacité en lits	Nombre d'établt	Capacité en lits	Nombre d'établt	Capacité en lits	Nombre d'établt	Capacité en lits	Nombre d'établt	Capacité en lits	Nombre d'établt	Capacité en lits
La Bastide de Sérou	0	0	1	210	12	208	1	7	4	19	3	32	2	12	23	488
Castillon	2	122	3	360	5	145	5	30	102	493	4	65	3	13	124	1228
Le Fossat (Palhès)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	18	0	0	1	18
Le Mas d'Azil	0	0	3	263	1	29	1	4	3	13	2	55	2	11	12	375
Massat	0	0	5	302	2	80	2	8	10	57	4	94	3	14	26	555
Oust	0	0	9	1479	16	1163	0	0	35	171	11	306	48	205	119	3324
Ste Croix Volvestre	0	0	1	12	1	5	2	21	12	87	1	18	0	0	17	143
St Girons	0	0	3	820	8	196	6	39	40	186	10	330	4	20	71	1591
St Lizier	0	0	3	265	3	121	3	23	23	98	3	84	8	33	43	624
Tarascon	0	0	3	1315	0	0	6	28	45	209	1	4	15	83	70	1639
Varilhes	0	0	1	45	0	0	3	11	2	10	0	0	1	4	7	70
Vicdessos	3	145	2	774	8	430	0	0	44	179	2	41	10	45	69	1614
Foix rural	0	0	2	210	13	119	7	47	31	132	3	55	6	27	62	590

7.2.7 - Les labels touristiques : un tourisme qui s'oriente vers la qualité

Suite à la création par la région Midi-Pyrénées, du label « de caractère » pour les gîtes et chambres d'hôtes, le label pour les hôtels « Hôtel de charme et de caractère » est né. Sur le territoire du projet de PNR, le château de Beauregard et l'hôtel d'Eychenne à Saint Girons ont été labellisés suite à un travail de sensibilisation des hôteliers réalisé par la CCI, le CG, le CDT, le SLA et le CAUE.

Sur le territoire on compte 10 gîtes labellisés « de caractère », dont 6 sur le Castillonnais : ils se trouvent sur Augirein, Balaguères, Bonac Irazein, Saint Jean du Castillonnais, 2 sur Sentein, Ercé, Ganac, Montoulieu, Saint Girons soit un nombre conséquent pour l'Ariège.

Une seule chambre d'hôte, sur Mercenac, est labellisée « de caractère » et prochainement une seconde sur Saint-Lizier.

Deux gîtes sur la commune de Seix (Cap de Quer) et un sur Couflens sont par ailleurs labellisés en gîtes Panda.

4 campings sont labellisés Qualité +.

L'ARPE a engagé une animation sur les refuges de haute-montagne dans le cadre du programme de management environnemental.

Le gîte de Barané à Gabre (Mas d'Azil) n'a pas fait l'objet de labellisation mais est situé sur une ferme travaillant en biodynamie. Les repas proposés au gîte sont essentiellement réalisés à partir de produits biologiques et biodynamiques.

La rénovation des bâtiments a été réalisée avec des matériaux naturels provenant du site. Le chauffage et l'eau chaude sanitaire sont assurés par une chaudière à bois à double combustion et par l'énergie solaire.

A ces dispositifs, s'ajoute la démarche nationale « Qualité tourisme », et le label « Tourisme et handicap » qui peuvent avoir une traduction plus forte sur le territoire du PNR.

Aujourd'hui 9 établissements touristiques du territoire ont obtenu la marque « Qualité tourisme ». Ce sont 4 campings (Camping de l'Arize (La Bastide de Sérou), Camping des 4 saisons (Oust), Camping municipal la Bexanelle (Vicdessos) et le Camping d'Audinac (St Girons)) auxquels s'ajoutent l'auberge d'Antan et La Clairière à Saint Girons, l'auberge d'Audressein, l'auberge des Myrtilles au Bosc et Horizon 117 à Lorp Sentaraille.

Enfin, Gîtes de France, le CAUE et le projet de PNR se sont associés pour proposer aux propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes une qualification environnementale « Terre et nature ». Cette qualification sera attribuée aux propriétaires qui acceptent de se porter ambassadeurs du territoire en la matière mais qui acceptent aussi de s'engager dans une démarche d'amélioration continue. Une trentaine de propriétaires a répondu à l'appel à projet. Des diagnostics naturalistes (espaces naturels et jardins), architecturaux et énergétiques accompagnés de préconisations ont été réalisés sur leurs hébergements.

Sur le territoire du projet de PNR, les stations de Goulier Neige et de Guzet sont certifiées ISO 9001 sur un premier périmètre (maintenance des remontées mécanique) et projettent de se faire certifier sur un deuxième périmètre (exploitation des remontées mécaniques et des pistes, production de neige de culture, damage, vente et accueil des clients). Guzet souhaiterait mener une démarche ISO 14001.

7.2.8 - Les stratégies territoriales en matière de tourisme

Les contrats de pôles touristiques :

Le territoire du projet de PNR compte deux pôles touristiques de montagne dont l'objectif est de favoriser l'émergence d'actions collectives effectuées au sein de stations élargies sur un espace homogène au travers d'un programme pluriannuel d'actions sur la période 2002-2006:

- un pôle touristique animé par le Pays du Couserans et reposant sur les cantons d'Oust, de Massat et de Castillon (territoire autour de la station de ski de Guzet et de la station thermale d'Aulus-les-Bains volontairement élargi).
- un pôle sur les vallées d'Ax, Auzat-Vicdessos et Tarascon animé par les 3 Communautés de Communes concernées.

Cette procédure de pôles est destinée à :

- Adapter l'offre des produits touristiques à la demande dans le respect des sites naturels et patrimoniaux ;
- Personnaliser l'offre touristique en recherchant des positionnements spécifiques et en favorisant les complémentarités ;
- Renforcer l'image Pyrénées en créant une offre identifiée ;
- Allonger les saisons touristiques dans une optique d'optimisation de la gestion de flux et de la clientèle.

En ce qui concerne le contrat de pôle des cantons d'Oust, de Massat et de Castillon, il affiche 3 objectifs principaux :

- Moderniser et adapter l'économie touristique,
- Confirmer le territoire comme support du tourisme par un maillage infraterritorial assurant la cohérence avec le projet de Pays
- Se démarquer de la concurrence par un affichage commercial renouvelé.

Ces trois objectifs sont déclinés selon 4 axes :

- Consolider et sécuriser les sites majeurs Aulus et Guzet
- Favoriser la consommation du territoire par des aménagements caractérisés (centre de découverte éclaté, déploiement de l'offre nature...)
- Promouvoir une nouvelle organisation de l'économie touristique
- Composer un parc d'hébergement performant.

Pour ce qui est du contrat de pôle des vallées d'Ax (hors périmètre d'étude du PNR), Auzat-Vicdessos, et du Tarasconnais, les axes stratégiques sont au nombre de 4 :

- Développer les sports et loisirs de montagne en sites d'altitudes (stations de ski hors périmètre d'étude du PNR) et développement de la station sports-nature du Montcalm ;
- Renforcer les sports et loisirs de Pleine nature (VTT, loisirs d'eau, randonnées, escalade)
- Renforcer la mise en scène patrimoniale (Préhistoire, savoir-faire et traditions, environnement...)
- Organiser les réseaux pour mettre en œuvre, coordonner, animer et faire vivre cette destination en interne et en direction du marché.

Diagnostic stratégique de développement touristique du Pays des Portes d'Ariège Pyrénées

Le Pays des Portes d'Ariège vient de faire réaliser un diagnostic en vue de développer une véritable stratégie en matière de développement touristique (Espitalié Consultants, Jousset consultant, 2005).

Les orientations stratégiques définies par l'étude sont les suivantes :

- Soigner les éléments de base nécessaires à l'accueil de toutes populations (valorisation du patrimoine, des espaces publics, la restauration, l'accueil dans les OTSI, l'hébergement)
- Donner à la zone touristique majeure du Pays des Portes d'Ariège, le Mas d'Azil, toute sa dimension (valoriser la grotte, le musée, le village et la rapprocher des autres pôles préhistoriques de Niaux, Tarascon...)
- Mettre en évidence les pôles d'accueil et d'animation, points d'ancrage et de concentration de prestations
- Structurer un réseau de villages de caractères
- Mettre en évidence une démarche de valorisation et d'interprétation du patrimoine sur l'ensemble du territoire
- Mettre en avant des activités et thèmes originaux (patrimoine protestant, art...)
- Structurer les activités sportives autour des axes d'itinérance (rivières, voies, chemin de St Jacques...)
- Conforter et développer la politique événementielle
- Structurer les OTSI et une politique de mise en forme de l'offre et de sa commercialisation.

7.2.9 - Synthèse de l'activité touristique sur le territoire

Tableau 27 : Bilan de l'activité touristique du périmètre d'étude

Atouts	Faiblesses
- La qualité du patrimoine naturel, culturel, historique et préhistorique : un important potentiel touristique	- des sites touristiques à l'écart des principaux flux (problème d'accessibilité)
- Existence d'un réseau départemental de randonnée	- une insuffisance des structures d'accueil et d'hébergement
- Nombreux sites propices aux sports de pleine nature	- un risque du développement d'une mono-industrie du tourisme au détriment d'une diversification du développement économique
- Emergence d'un développement de labels de qualité au niveau de l'hébergement et de la restauration	- Pas de mise en réseau de l'offre touristique
- Proximité toulousaine, potentiel pour le développement d'un secteur de loisirs de proximité	- Manque de produits touristiques
- Les savoir-faire et les produits de qualité à valoriser sur le plan touristique	

Bibliographie indicative :

Cédric Barthes (Communication), CRT Midi-Pyrénées

CDT, Bilan de l'activité touristique, année 2003

CDT, Bilan de l'activité touristique, année 2004

CDT, assemblée générale 2004, Bilan 2003 et programme d'actions 2004

CDT, Observatoire du Tourisme, La clientèle touristique de l'Ariège en 2000/2001, résultats de l'enquête

Développement des pôles touristiques de montagne : contrat du pôle Couserans entre l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général et le Syndicat Mixte du Pays Couserans (Juillet 2003)

Développement des pôles touristiques de montagne : contrat du pôle Vallées d'Ax, Auzat-Vicdessos et Tarasconnais entre l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général et les Communautés de Communes des Vallées d'Ax, d'Auzat-Vicdessos et du Pays de Tarascon (Juillet 2003)

Espitalié Consultants et Jousset Consultant (Janvier 2005), Diagnostic et Stratégie de Développement touristique du Pays des Portes d'Ariège Pyrénées

7.3 - La forêt et la filière bois

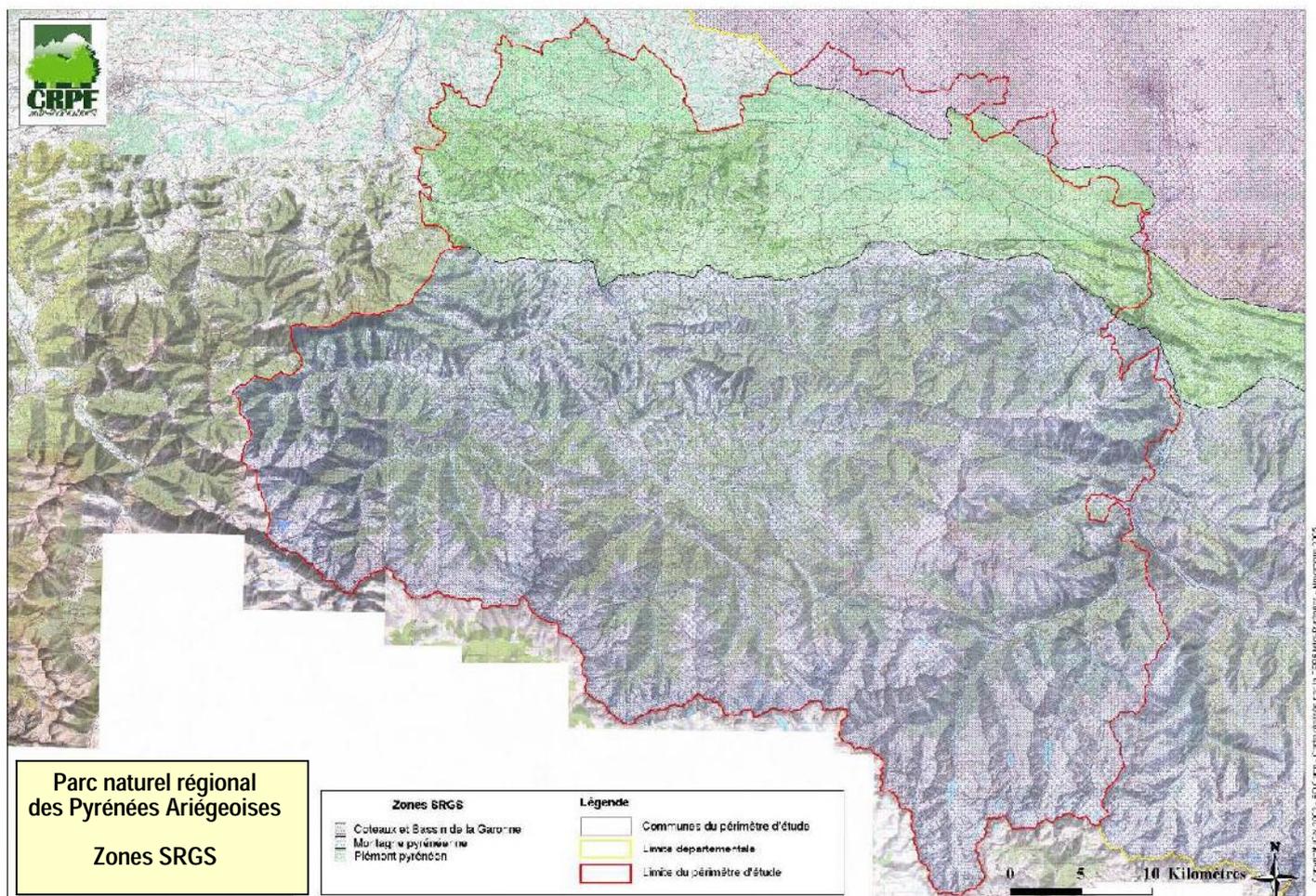
7.3.1 - Le Cadre Géographique

Au niveau forestier on distingue trois zones issues du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS), au sein desquelles les conditions écologiques sont similaires et présentent généralement des types de forêts ou des types de paysages comparables. (cf carte zone SRGS)

Ces zones sont :

- La Montagne Pyrénéenne qui culmine au Pic d'Estats et qui intègre des massif comme ceux du Valier, du Montcalm, ou du Certescans...
- Le Piémont Pyrénéen zone de transition entre coteaux et montagne
- Les Coteaux et Bassin de la Garonne essentiellement représentés au Nord du territoire de projet du Parc Naturel régional

Naturel régional



7.3.2 - Caractéristiques générales de la forêt du territoire

7.3.2.1 - L'importance de l'espace forestier

Le territoire du PNR est extrêmement boisé. Son taux de boisement est supérieur à 50%, à rapprocher du taux national de 27%.

La forêt et les formations boisées couvrent en effet 125 686 ha.

Pourtant, cette forte présence de la forêt cache des disparités communales, les taux de boisement communaux variant de 7% à Suzan à 91% à Sentenac de Sérou.

A l'échelle intercommunale et surtout à l'échelle du PNR ces disparités sont en partie gommées et la couverture boisée est fortement présente et bien répartie sur l'ensemble du territoire.

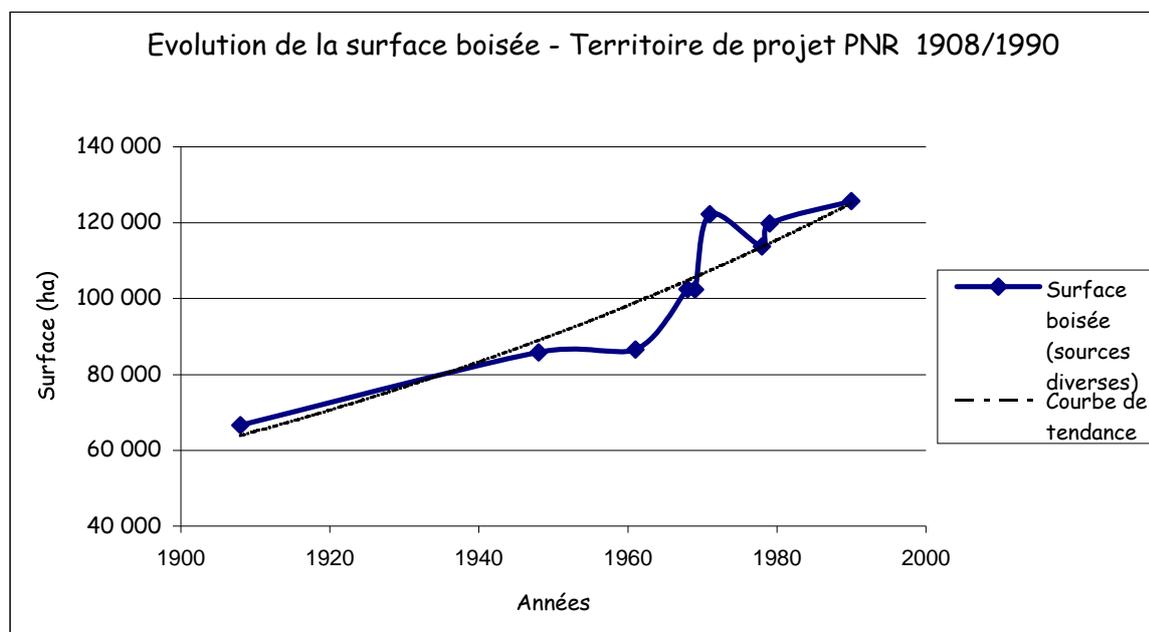
7.3.2.2 - Evolution historique de l'occupation du sol

La surface forestière du territoire de projet PNR a fortement évolué au cours des dernières décennies, comme le montrent les données issues des diverses statistiques forestières. Malgré la diversité des sources et des méthodes d'inventaire qui expliquent les irrégularités, on voit nettement que la forêt est en expansion depuis un siècle, à un rythme moyen de l'ordre de 700 ha /an.

La surface forestière a quasiment doublé en un siècle au niveau de ce territoire.

Tableau 28 : Evolution de la surface forestière

Source de données	Surface forestière (ha)
Cadastre 1908	66 725
Cadastre 1948	85 907
Cadastre 1961	86 610
IFN 1967-1968	102 454
Enquête « Utilisation du territoire » 1969	102 350
Enquête « Utilisation du territoire » 1971	122 265
Enquête « Utilisation du territoire » 1978	113 727
IFN 1978-1979	119 775
IFN 1989-1990	125 686



Cette expansion se traduit aujourd'hui par la colonisation d'anciens espaces ouverts délaissés par l'agriculture par une végétation arbustive puis arborée, de qualité généralement médiocre.

7.3.2.3 - Cadre écologique et climatique

La Montagne Pyrénéenne

Climat :

C'est un climat atlantique montagnard, moyennement rigoureux, favorable à la forte croissance des arbres jusqu'à une altitude d'environ 1.500 m. Les vents dominants d'Ouest apportent des précipitations abondantes, supérieures à 1000 mm par an. Une partie tombe sous forme de neige et de brouillards – qui augmentent avec l'altitude tandis que chutent les températures. Des gelées printanières tardives sont à craindre.

Quand l'orientation générale d'une grande vallée n'est pas Ouest ou Nord-Ouest, son fond est en position d'abri : les précipitations sont alors plus faibles à altitude égale.

Altitude, relief, effets de versant, sols :

Le taux de boisement décroît du Nord au Sud, avec l'augmentation d'altitude.

Les chênes et les feuillus divers occupent les versants à basse altitude. Le Hêtre et le Sapin pectiné dominant dans l'étage montagnard.

La localisation des forêts et le pourcentage respectif de chaque espèce d'arbre dépendent essentiellement de l'utilisation du milieu par l'homme et de l'exposition du versant.

Le relief accusé rend difficile la mobilisation des bois ou nécessite des aménagements spécifiques.

La grande hétérogénéité des affleurements géologiques engendre une grande diversité des sols, qui proviennent de la décomposition de roches tantôt calcaires, tantôt granitiques, tantôt schisteuses. Sans compter le sol des vallées, constitué à partir d'alluvions caillouteuses.

Région à potentialité de production de bois très variable, souvent limitée par les conditions de pente, d'altitude, d'exposition et d'épaisseur de sol. Zone de prédilection du sapin pectiné et du hêtre.

Le Piémont Pyrénéen

Climat :

C'est un climat atlantique à influences montagnardes, peu rigoureux. Les vents dominants d'Ouest apportent des précipitations abondantes (supérieures à 1100 mm par an), dont une partie sous forme de neige.

Altitude, relief, effets de versant, sols :

Cette région forme une écharpe d'avant-monts, allongée de l'Ouest à l'Est, tout au long de la montagne pyrénéenne et coupée de grandes vallées transversales. L'altitude varie de 350 à près de 1000 mètres. Les formations géologiques sont très diverses, avec prédominance de roches calcaires, de marnes et de calcaires marneux.

Le taux de boisement est fort (32 % en moyenne et par endroits supérieur à 50 %). Le Châtaignier, le Chêne pédonculé et les feuillus "précieux" dominent en forêt privée. La localisation des forêts et le pourcentage respectif de chaque espèce d'arbre dépendent essentiellement de l'utilisation du milieu par l'homme.

Région à très forte potentialité de production de bois de qualité, notamment pour les feuillus précieux (Merisier et Frêne commun pour l'essentiel).

Les Coteaux et Bassin de la Garonne

Climat :

Les variations climatiques sont essentiellement dues aux influences tantôt océaniques, tantôt méditerranéennes.

La pluviosité est irrégulière, allant de 650 mm à 950 mm de moyenne annuelle..

La température moyenne annuelle est de 12,5° C.

Altitude, relief, effets de versant, sols :

Variante de 260 à 500 m, l'altitude ne crée pas de variation sur le climat.

Cette région est caractérisée par une succession de vallées orientées Nord-Sud pour la partie occidentale et Est-Ouest pour la partie orientale.

L'importante vallée de la Garonne et ses systèmes de terrasses séparent ces deux parties.

Terrains : Terreforts argilo-calcaires sur les coteaux ; boubènes décalcifiées des régions planes ou à pente faible.

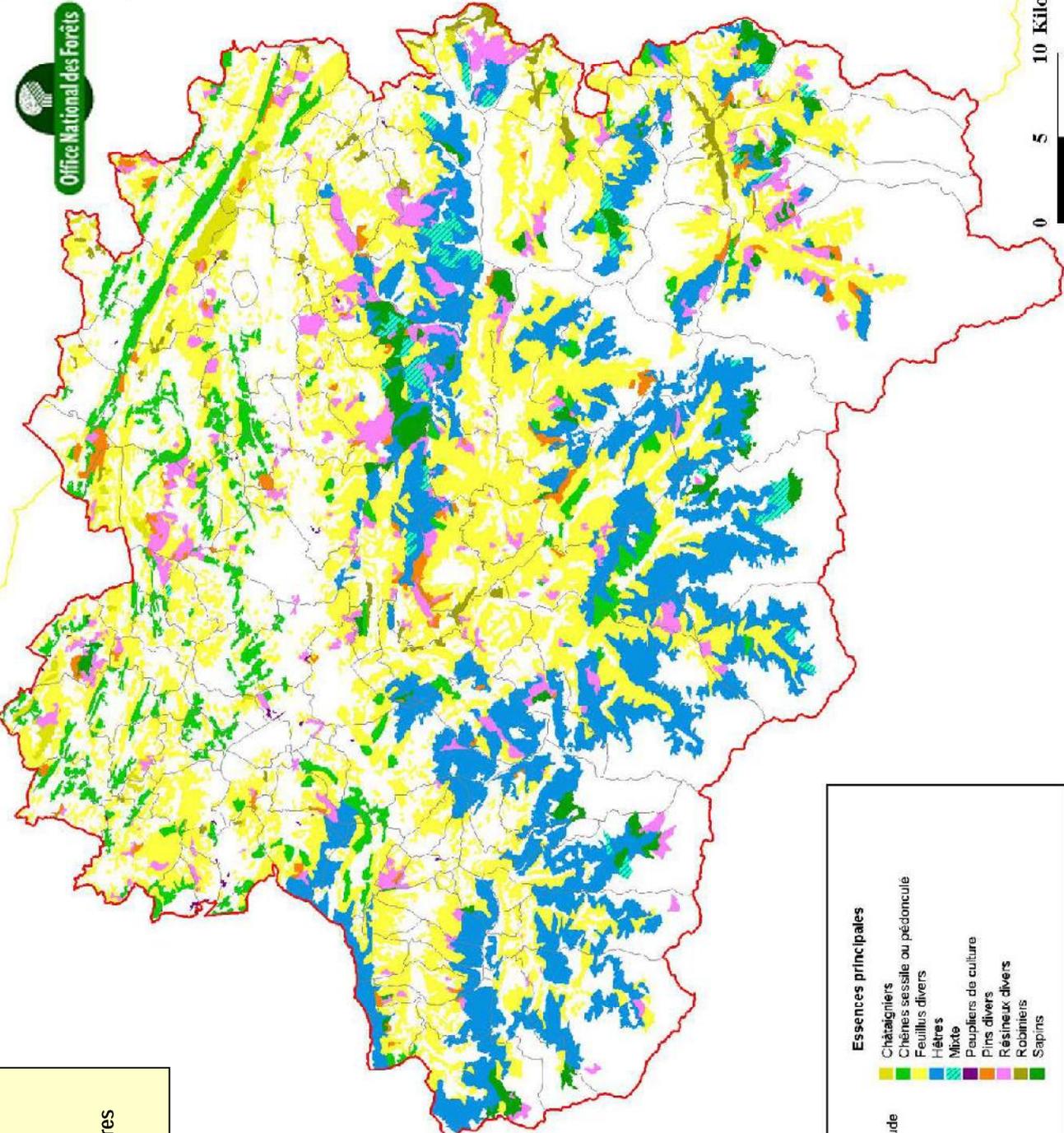
Après une période de défrichements intenses, la forêt morcelée occupe les zones sans intérêt pour l'agriculture, à l'exception du peuplier très fréquent dans les vallées.

De façon générale, les sols des versants exposés au Sud ou à l'Ouest sont issus de l'altération du calcaire compact. Ils sont peu épais et secs. On y rencontre une végétation rustique au caractère parfois méditerranéen.

Cette région est soumise à de forts déficits hydriques saisonniers, particulièrement en été. La réserve en eau des sols est un facteur à prendre en considération.

A l'inverse, les sols des versants exposés au Nord ou à l'Est sont majoritairement acides, plus frais, plus épais, avec un meilleur potentiel forestier.

Parc naturel régional
des Pyrénées Ariégeoises
Principales essences forestières



7.3.2.4 – Les essences forestières présentes sur le territoire et particularité sylvicole

Le fait le plus frappant lorsque l'on embrasse la forêt du territoire de projet PNR dans son ensemble, notamment dans sa partie montagnarde est l'importance considérable de la hêtraie au détriment de la hêtraie- sapinière, formation végétale quasiment absente entre les forêts du Val d'Aran et du Luchonnais et les forêts de la haute vallée de l'Aude.

La formation végétale naturelle qui devrait dominer de par les caractéristiques écologiques est bien cette hêtraie-sapinière, mais cette dernière a bien souvent laissé place à la hêtraie quasiment pure, du fait de l'éradication du sapin par l'homme dans les derniers siècles, qui privilégiait le bois de feu, notamment pour l'alimentation des forges dites « à la catalane ».

Cf. Annexe 8 et 9 pour voir la liste complète des essences forestières

7.3.2.5 - Topographie

Le relief et la topographie des forêts du territoire de projet PNR, plus encore que celles du territoire de projet PNR dans son ensemble, sont très tourmentés, puisque 71% de la surface des forêts présente une pente supérieure à 30 %, et 31 % présente une pente supérieure à 55 %.

Tableau 29 : Les pentes du périmètre d'étude

	pente <=15%		15%< pente <= 30%		30%< pente <= 55%		55%< pente <= 80%		pente > 80%		total
Entité considérée	Surface (ha)	Part du total	Surface (ha)	Part du total	Surface (ha)	Part du total	Surface (ha)	Part du total	Surface (ha)	Part du total	Surface (ha)
PNR	50 698	20%	54 578	22%	80 415	32%	48 148	19%	14 790	6%	248 629
Forêts du PNR	11 089	9%	26 308	20%	49 951	40%	30 997	25%	7 341	6%	125686

Le tableau ci-dessus indique que la forêt recouvre d'avantage les zones pentues. Par rapport à la topographie générale du territoire de projet PNR, la forêt est sous-représentée dans les zones à pente faible (inférieure ou égale à 30 %) et sur-représentée dans les zones à pente forte à très forte.

Cette topographie forestière est donc contraignante, notamment par rapport à la mécanisation des exploitations forestières (têtes abatteuses notamment), puisque qu'au delà de 30% de pente, toute mécanisation devient hasardeuse. Quant au débardage animal, marginal sur le territoire de projet, il reste difficile avec le cheval étant donné les distances et les pentes. Il faudrait restaurer les équipages de mules qui restent le seul animal capable de tirer son épingle du jeu des contraintes existantes.

7.3.2.6 - Desserte

Conséquence directe de ce qui a été indiqué au paragraphe précédent, la forêt est souvent difficile d'accès de par son relief et la desserte des massifs forestiers est bien souvent problématique.

La desserte, qu'elle soit pérenne et routière ou temporaire et par câble téléphérique (mais nécessitant tout de même une ossature routière) est bien la condition sine qua non d'une exploitation forestière de la ressource bois du territoire.

De plus, il faut distinguer la desserte interne aux massifs forestiers (les routes et pistes forestières bien souvent) et la desserte externe, le réseau public qui lui aussi présente souvent des difficultés pour la circulation des grumiers (limitation de tonnage, rétrécissements ou virages à rayon de courbure faible).

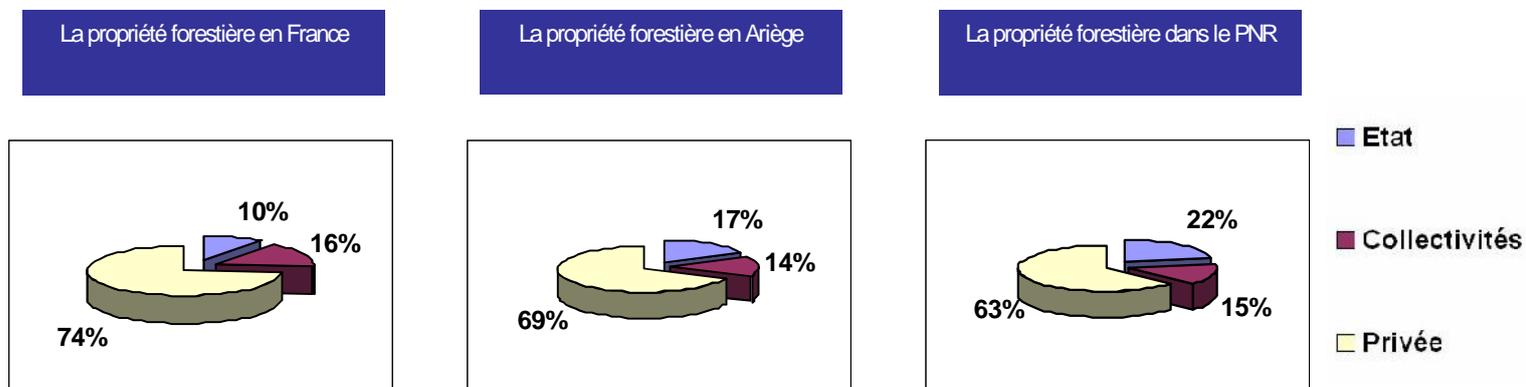
Une étude commanditée par le Conseil général de l'Ariège et réalisée par l'ONF, le CRPF et la COFOGAR a permis de répertorier et de caractériser les principaux points noirs de la voirie publique (voies communales et départementales). Ces points noirs sont caractérisés par une contrainte physique (dimensions, portance, contraintes de sécurité) ou réglementaire (limitation de tonnage, limitation largeur). Chaque point noir bloque l'exploitation d'une zone forestière, caractérisée par sa surface, le volume à exploiter à échéance 2010 et 2015 (toutes propriétés confondues) mais aussi par le coût financier de résorption de ce point noir.

Cette étude sera disponible auprès du Conseil général de l'Ariège dans les prochaines semaines.

En ce qui concerne le territoire de projet du PNR, on peut estimer en première approximation que près de 25 000 m³ sont bloqués annuellement par ces points noirs.

7.3.3 - Propriété foncière de la forêt

La forêt au sein du territoire de projet du Parc Naturel Régional, à l'instar de la forêt Française, est majoritairement privée. Cela dans une moindre mesure, 63 % contre 74 % dû essentiellement à une plus forte proportion de la propriété de l'Etat.



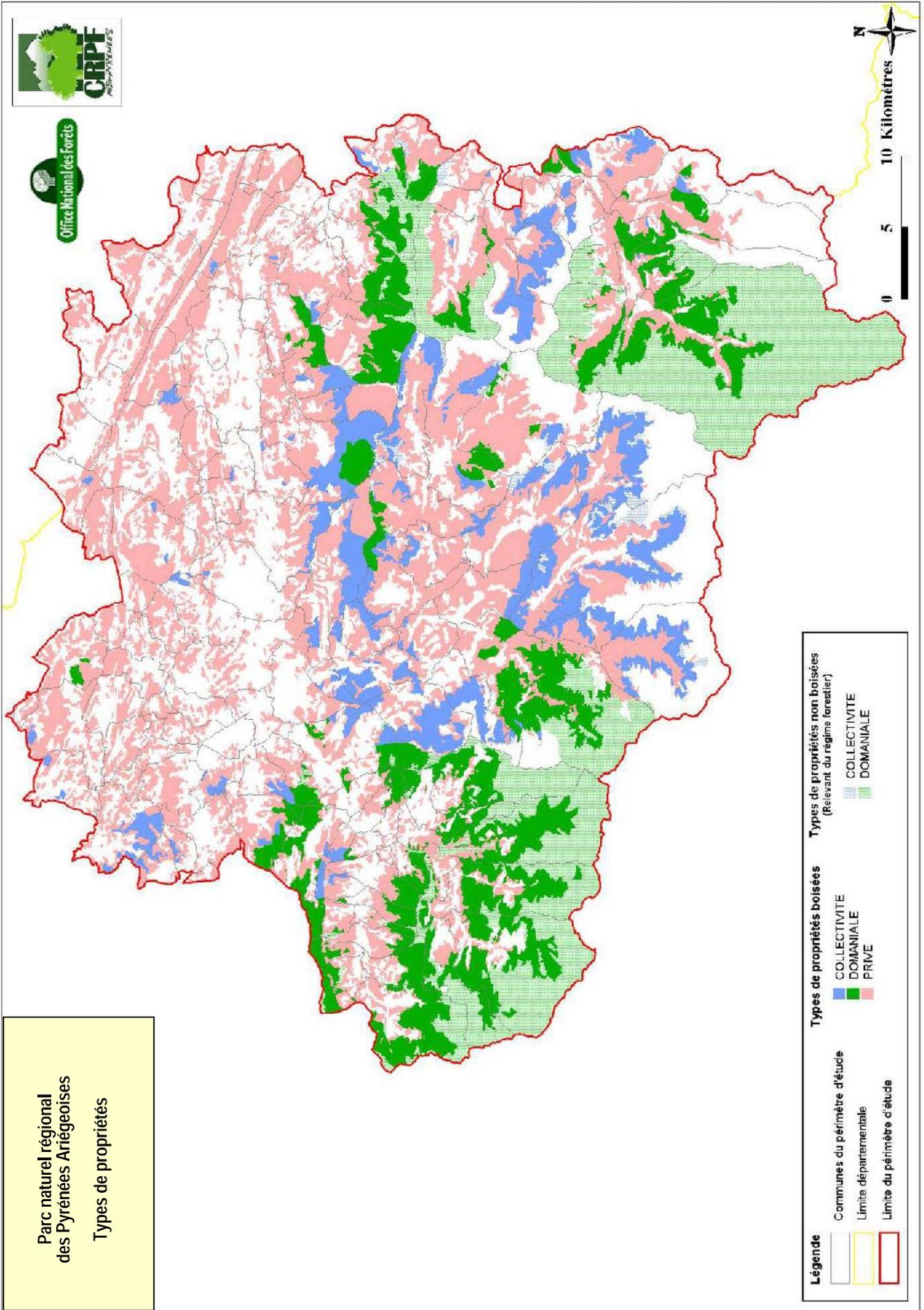
Cette présentation de la propriété foncière n'est pas homogène sur le territoire du PNR (cf carte type de propriété). En effet, la propriété privée est essentiellement située sur le piémont et dans le fond des vallées, au contraire les propriétés publiques sont majoritairement en montagne et composées à la fois de bois et de pelouses d'altitude. La répartition de la propriété pourrait être la suivante :

- Propriété de l'Etat au sud est et au sud ouest du PNR
- Propriétés des Collectivités au sud du PNR
- Propriétés Privées au nord, au sud et dans le fond des vallées

Tableau 30 : Propriété foncière de la forêt

		Propriétaires			Total
		Privés	Collectivités	Etat	
Forêt (espaces boisés)	En surface	79 258 ha	19 140 ha	27 288 ha	125 686 ha
	En pourcentage	63 %	15 %	22 %	100 %
Espace relevant du régime forestier (espaces boisés et non boisés)	En surface	-	20 768 ha	59 873 ha	80 641 ha
	En pourcentage	-	26 %	74 %	100 %

Parc naturel régional
des Pyrénées Ariégeoises
Types de propriétés



Légende	
	Communes du périmètre d'étude
	Limite départementale
	Limite du périmètre d'étude
Types de propriétés boisées	
	COLLECTIVITE
	DOMANIALE
	PRIVE
Types de propriétés non boisées (Régime du régime forestier)	
	COLLECTIVITE
	DOMANIALE

7.3.3.1 - La forêt privée

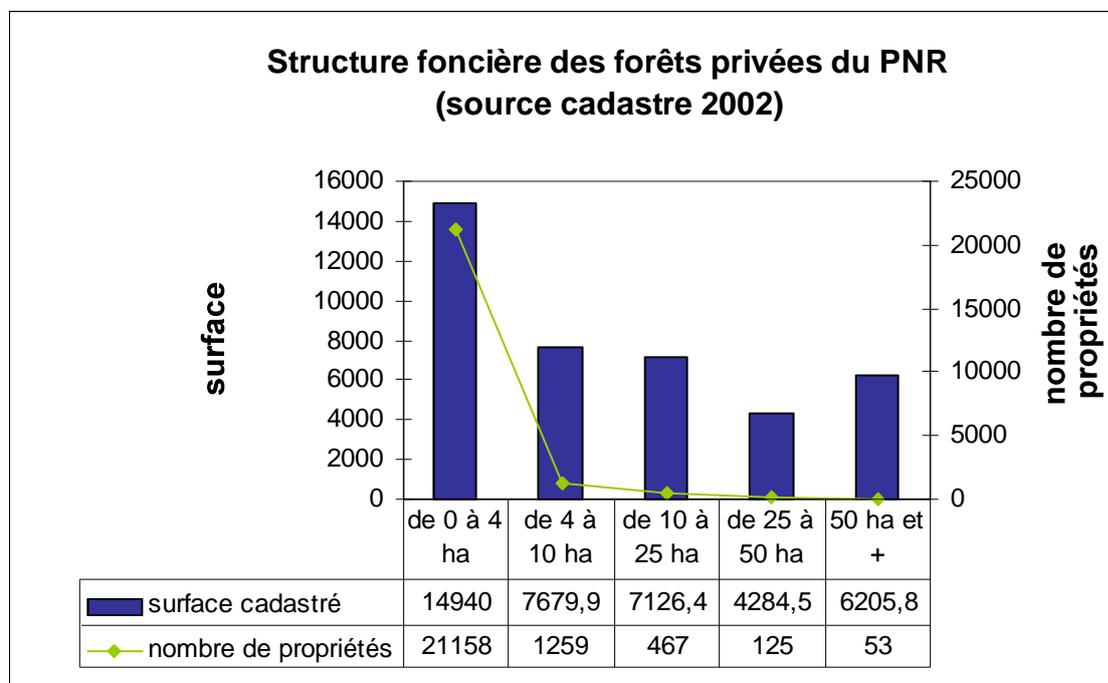
La forêt des propriétaires privés est majoritaire sur le territoire du PNR.

Selon l'Inventaire Forestier National (IFN) elle représente plus de 79 000 ha, soit 63% de la surface forestière totale.

Une de ses caractéristiques principales est son morcellement très important avec une surface moyenne de propriété inférieure à 2 ha. (source cadastre 2002 : 23 000 propriétaires pour 40 000 ha).

90% des propriétaires privés ont une propriété inférieure à 4 ha, et ceux-ci détiennent 37% de la surface forestière privée.

75 % de la surface forestière privée est constituée de propriétés de moins de 25 ha.



Ainsi il semble important de réaliser des opérations concertées, ou de regroupements afin de permettre à ces propriétaires de réaliser des travaux d'amélioration ou des opérations de récolte en vue de valoriser au mieux leurs forêts.

Il faut noter que la propriété forestière privée est largement majoritaire en zone de piémont, mais elle est aussi présente dans le fond des vallées de montagne et au Sud du territoire du PNR, toutes les problématiques forestières lui correspondent donc.

Cette propriété forestière privée est gérée par les propriétaires eux mêmes, qui peuvent faire appel à des conseillers ou des gestionnaires que sont le Centre Régional de la Propriété Forestière, les Coopératives forestières ou les Experts forestiers. Ces intervenants n'ayant qu'un rôle de conseil ou de réalisation de travaux et mise en marché des bois, le propriétaire reste seul décisionnaire sur sa propriété.

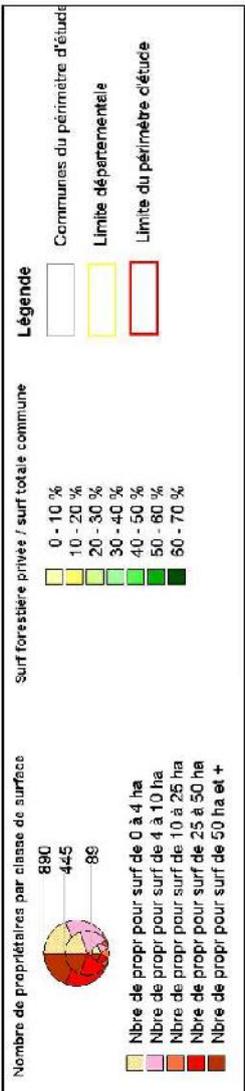
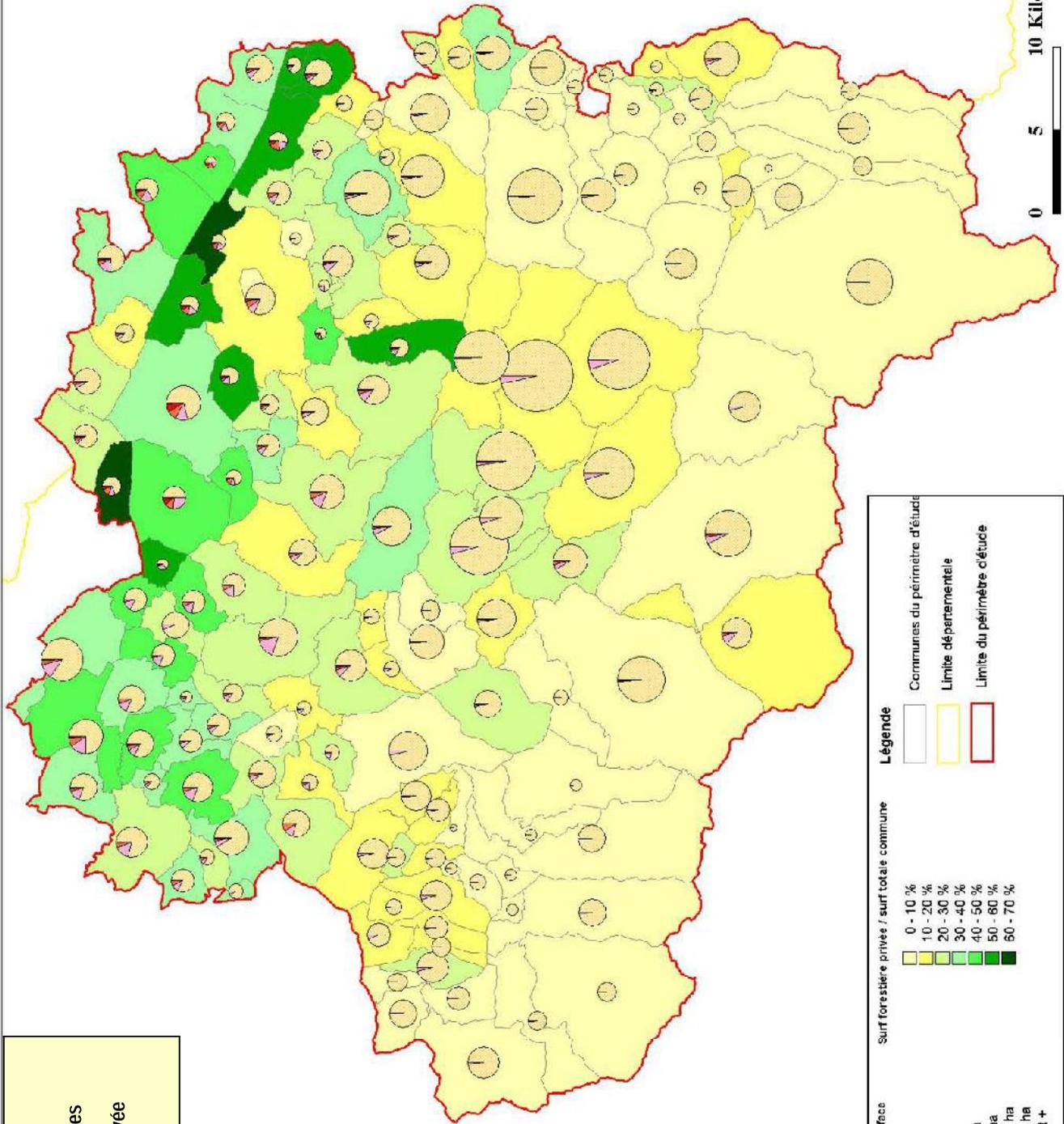
De plus en forêt privée une garantie de bonne gestion est apportée pour les propriétés d'une surface supérieure à 25 ha d'un seul tenant, en demandant à leurs propriétaires de rédiger un Plan Simple de Gestion, document qui correspond à un plan d'actions menées sur leur propriété. Ce document permet aux propriétaires de planifier leurs interventions et de garantir une gestion en accord avec la pérennité de leur forêt. Le seuil de surface à 25 ha sera très certainement abaissé à 10 ha dans le cadre de l'application de la loi forestière de juillet 2001 ; cet abaissement permettra aux propriétaires intéressés de rédiger ce type de document qui ne pourra que les aider vers une meilleure gestion de leur patrimoine.

Pour les propriétés inférieures à ces surfaces de 25 ou 10 ha d'un seul tenant les garanties de gestion durables peuvent se traduire par l'engagement au Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles ; document d'aide à la gestion durable des propriétés privées forestières.

En conclusion, la forêt privée sur le territoire du PNR possède un énorme potentiel du fait de sa surface mais elle pêche par un manque de gestion et une sous exploitation des bois.

Pour y remédier, une information des propriétaires et une réelle prise de conscience de la richesse (tant économique, qu'écologique ou paysagère pour ne citer que ces aspects) du capital qu'ils possèdent est indispensable, ainsi que des actions de regroupement ou d'échanges pour palier le problème du morcellement.

**Parc naturel régional
des Pyrénées Ariégeoises
Structure de la forêt privée**



7.3.3.2 - La forêt publique

Par forêt publique, on entend forêt relevant du régime forestier et gérée par l'Office National des Forêts, c'est-à-dire forêts es collectivités et forêts domaniales.

61 communes du territoire de projet PNR sont des communes forestières propriétaires de forêts relevant du régime forestier, et 4 syndicats forestiers (Massat Le Port, Arp et Coubla (sur le territoire communal d'Alos), Artillac et Sentenac de Sérou), regroupement de collectivités, possèdent des forêts relevant du régime forestier.

24 forêts domaniales, faisant partie du domaine privé de l'Etat et confiées en gestion à l'Office National des Forêts sont présentes sur le territoire communal de 52 communes.

Ainsi, seules 46 communes du territoire de projet PNR n'ont pas de forêts publiques sur leur territoire communal, les autres ayant soit des forêts communales, soit des forêts domaniales, soit les deux.

Une originalité à souligner est l'existence d'un syndicat mixte dénommé Ariège Valbois qui est né au niveau du Couserans où la majeure partie des actions se déroule. Celui-ci mène des actions en faveur des collectivités adhérentes dans le but d'améliorer la commercialisation des bois, notamment par le biais du développement du bois façonné et par la recherche de contrats d'approvisionnement.

Tableau 31 : les collectivités adhérentes ou en cours d'adhésion au syndicat mixte Ariège Valbois au niveau du territoire

Collectivités adhérentes au 2 février 2005	Commune d'Aleu, d'Alos, d'Arrout, de la Bastide de Sérou, de Bousenac, de Durban sur Arize, d'Ercé, d'Erp, d'Esplas de Sérou, de Montagagne, de Montesquieu-Avantès, de Rimont, de Rivèrenert, d'Ustou, de Villeneuve d'Argein. Syndicat forestier d'Arp et Coubla, de Sentenac de Sérou, Syndicat mixte de l'Artillac.
Collectivités en cours d'adhésion au 2 février 2005	Commune de Soulan Syndicat des montagnes de Massat Le Port
Collectivités ayant manifesté leur souhait d'adhérer	Commune de Lacave

7.3.4 - Forêt de protection

7.3.4.1 - Forêts classées en forêts de protection

Un certain nombre de forêts tant publiques que privées sont classées par décret en conseil d'état en forêt de protection, statut introduit dans le code forestier par la loi du 28 avril 1922 dite loi Chauveau. Ce statut a vocation à protéger l'état boisé en vu de la protection de sols.

En forêt privée cela se traduit par une gestion contrôlée par la DDAF. En forêt publique l'agrément du document d'aménagement forestier par le ministère suffit à prouver la pérennité de l'état boisé.

Tableau 32 : Les forêts de protection du périmètre d'étude

Désignation	Contenance	Propriétaire
Alos	351ha	Syndicat intercommunal forestier et pastoral d'Arp et Coubla
Couflens	445 ha	Communes d'Oust, Vic et Couflens, divers propriétaires
Ustou – Couflens	994 ha	Communes d'Oust, Vic, Couflens, Ustou, divers propriétaires
Ustou	550 ha	Divers propriétaires
Fachan	458 ha	Propriétaire privé
Sentenac de Sérou	332 ha	Propriétaire privé
Cazenave-Serres-Allens	326 ha	SCI et divers propriétaires

7.3.4.2 - Classement des forêts publiques en série de protection

En forêt publique, chaque forêt est découpée en série, zone homogène, par rapport à l'objectif principal assigné à cette zone. Ainsi il existe des séries de protection ou de protection production, dans lesquelles prime la protection du milieu vis à vis de risques naturels identifiés d'ordre physique.

Dans les séries de protection physique et de production, l'objectif déterminant est un objectif de protection physique et un objectif de production ligneuse est associé.

La gestion et la sylviculture sont commandées par le rôle de protection à optimiser vis-à-vis de risques naturels marqués (déclarés ou potentiels), de dépôts d'avalanches, de glissements, de ravinements, d'éboulements.

Dans les séries de protection physique, l'objectif déterminant assigné aux peuplements forestiers est un objectif de protection physique et aucun objectif de production physique n'est envisageable.

Les conditions stationnelles ou les contraintes que l'objectif de protection impose quant au traitement des peuplements ne permettent pas d'espérer une récolte commercialisable.

Des interventions sylvicoles réalisées à coût d'argent seront tôt ou tard nécessaires pour assurer le maintien et l'efficacité du rôle de protection des peuplements.

Tableau 33 : Séries de protection en forêt publique

série	Nom de forêt	Surface (ha)
Protection physique et production	Forêt communale d'AULUS-LES-BAINS	281,47
	Forêt communale de BAULOU	37,21
	Forêt communale de LOUBENS	24,07
Protection physique	Forêt communale de COUFLENS	668,83
Total		1 011,58

7.3.5 - Production et récolte de bois :

7.3.5.1 - Production

Le volume de bois sur pied en forêt est de l'ordre de 9 800 000 m³, dont 8 450 000 m³ de feuillus et 1 350 000 m³ de résineux (données IFN).

Ce capital de bois sur pied produit sur le territoire de l'ordre de 370 000 m³ de bois annuellement (accroissement des arbres existants), ce qui équivaut à un stockage de 370 000 tonnes de dioxyde de carbone (soit la quantité rejetée annuellement par 240 000 véhicules).

7.3.5.2 - Récolte de bois

Le volume de bois récolté annuellement toutes propriétés confondues est de l'ordre de 86 000 m³ de bois (données EAB) chiffre auquel échappe l'autoconsommation notamment à usage de bois de feu.

Ce chiffre est à rapprocher des 370 000 m³ produits annuellement : la récolte entrant dans les circuits commerciaux ne représente que 23% de la production annuelle. Même en y ajoutant un volume de bois autoconsommé conséquent, on voit bien que la forêt du territoire est victime d'une sous-exploitation importante.

Plusieurs raisons peuvent être évoquées : la desserte insuffisante, les conditions d'exploitation difficiles compte-tenu notamment de la pente, les contraintes de gestion liées à la petite taille et au morcellement de la forêt privée, la faiblesse des cours du bois rendant de nombreuses coupes invendables...

Sur ces 86 000 m³ annuels, 36 000 m³ de bois sont issus des forêts publiques et 50 000 m³ de bois sont issus des forêts privées.

54 % du volume part en trituration (44 400 m³ pour l'usine Tembec de Saint-Gaudens et 2 400 m³ pour l'usine Matussière et Forest de Lédar), 21 % en chauffage, et 25% en bois d'œuvre (7% en bois d'œuvre sciés localement (territoire PNR), 4% en bois d'œuvre feuillus et résineux sciés à l'étranger (Espagne et Portugal) et 14% en bois d'œuvre feuillus et résineux sciés à proximité immédiate (Ariège et Haute-Garonne))

L'approvisionnement des industries papetières couserannaises est donc essentiellement externe au territoire de projet du PNR, soit parce que celles-ci utilisent des matières premières peu présentes localement (fibres longues de résineux blancs de qualité trituration) soit parce qu'elles achètent directement de la pâte à papier, soit parce qu'elles fonctionnent par recyclage de vieux papiers ou cartons.

Tableau 34 : Volumes de bois transformés (source ONF et CRPF)

Volumes récoltés (m ³ /an)	Transformation locale (territoire PNR)			Transformation bassin Ariège Haute-Garonne		Transformation à l'étranger (Espagne/Portugal)	TOTAL
	Bois de chauffage	Bois d'œuvre	Bois de trituration	Bois d'œuvre	Bois de trituration	Bois d'œuvre	
Forêt des collectivités	1 900 (2%)	1 300 (2%)	200	2 000 (2%)	10 000 (12%)	600 (1%)	16 000 (19%)
Forêts domaniales	1 000 (1%)	600 (1%)	200	4 000 (5%)	13 400 (16%)	800 (1%)	20 000 (23%)
Forêts privées	15 000 (17%)	4 000 (5%)	2 000 (2%)	6 000 (7%)	21 000 (24%)	2 000 (2%)	50 000 (58%)
TOTAL	17 900 (21%)	5 900 (7%)	2 400 (2%)	12 000 (14%)	44 400 (52%)	3 400 (4%)	86 000 (100%)

De plus il est important de noter la proportion de bois d'industrie (papeterie, chauffage, piquets...) et la proportion de bois d'œuvre (sciage, bois de qualité) dans la récolte : le bois d'œuvre est loin d'être la majorité de la production locale, un faible volume de bois sciable est récolté (en comparaison à la moyenne nationale 60% de bois d'œuvre).

Cette faible récolte de bois de qualité provient de la gestion ou non gestion des peuplements forestiers, cela étant lié à plusieurs éléments :

- Une tradition de gestion forestière perdue ou oubliée, et un manque de lien entre forêt et économie.
- Des propriétaires privés difficilement mobilisables car souvent délocalisés ou étrangers
- Un manque important d'investissements forestiers (routier, mais surtout des travaux sylvicoles)
- Un manque de structuration de l'industrie de première transformation de bois d'œuvre, ne proposant pas des prix d'achat attractifs et des demandes bien ciblées. L'importation de bois par ces entreprises est un fait. Il paraît nécessaire que les propriétaires et ces transformateurs travaillent ensemble à une meilleure valorisation du bois local.

7.3.5.3 - Organisation de la filière – Commercialisation

Les ventes de bois sont réalisées selon deux modes particuliers :

- soit le bois est vendu sur pied à une entreprise qui se charge ensuite de le couper avec ses propres équipes de bûcherons/débardeurs ou en le sous-traitant à des prestataires bûcherons et débardeurs,
- soit il est vendu par le propriétaire bord de route après que celui-ci ait fait abattre les arbres par des bûcherons débardeurs en prenant à sa charge les frais d'exploitation.

Par ailleurs les lots de bois peuvent être vendus en bloc, c'est à dire forfaitairement en fonction d'un volume estimatif donné par le vendeur, soit à l'unité de produit, c'est-à-dire avec un prix unitaire et un dénombrement des volumes sortis en fin de chantier.

En forêt privée, des organismes de gestion en commun (coopératives forestières) ou des experts forestiers interviennent auprès des propriétaires pour les aider à commercialiser leurs produits, mais ils interviennent aussi dans tous les travaux d'investissement forestier (travaux sylvicoles et d'infrastructures) où ils se positionnent en tant que maître d'œuvre.

7.3.5.4 - Bois énergie

Dans le cadre du développement durable et de l'utilisation d'énergie renouvelable, la mise en place de chaudière Bois Energie est à promouvoir. Ce type d'installation nécessite un approvisionnement en bois de faible qualité, à un faible éloignement correspondant aux volumes détaillés ci dessous pour les projets en cours. Le rapport entre la nécessité en bois et la récolte actuelle montre les larges possibilités d'approvisionnement de ces chaudières.

Tableau 35 : installations et projets d'installation de chaudières « Bois énergie »

(Source ADEME)	Puissance de la chaudière	Consommation de Bois	Réseau de chaleur	Etat d'avancement				
				Etude d'opportunité	Etude de pré faisabilité	Etude de faisabilité	Travaux	Année de mise en service
Cadarcet - Logements	40 kW	12 t			X		X	2003
Cadarcet - Mairie	60 kW	17 t			X		X	2004
Labastide de Sérou - Ancienne gare	110 kW	25 t	X		X		X	2004
Seix - collège	220 kW	50 t			X		X	2004
Alzen	250 kW	125 t	X		X	X	X	2006
Esplas de Sérou	60 kW	25 t	X		X			2006
Labastide de Sérou - M. retraite	120 kW	200 t			X			2006
Castelnau-Durban	200 kW	60 t	X		X	X		2007
Labastide de Sérou - SDIS	80 kW	40 t						2007
Arignac - centre ville	100 kW	30 t	X	X				2008
Labastide de Sérou - Foirail	400 kW	125 t	X					2008
Massat	540 kW	270 t	X		X	X		2008
Rimont	1 200 kW	1 830 t	X		X			2008
Coufflens	300 kW		X	X				-
Pailhès - Log. Sociaux	30 kW	15 t		X				
Seix - réseau	600 kW	260 t		X				
St-Girons - Lycée	600 kW	330 t						



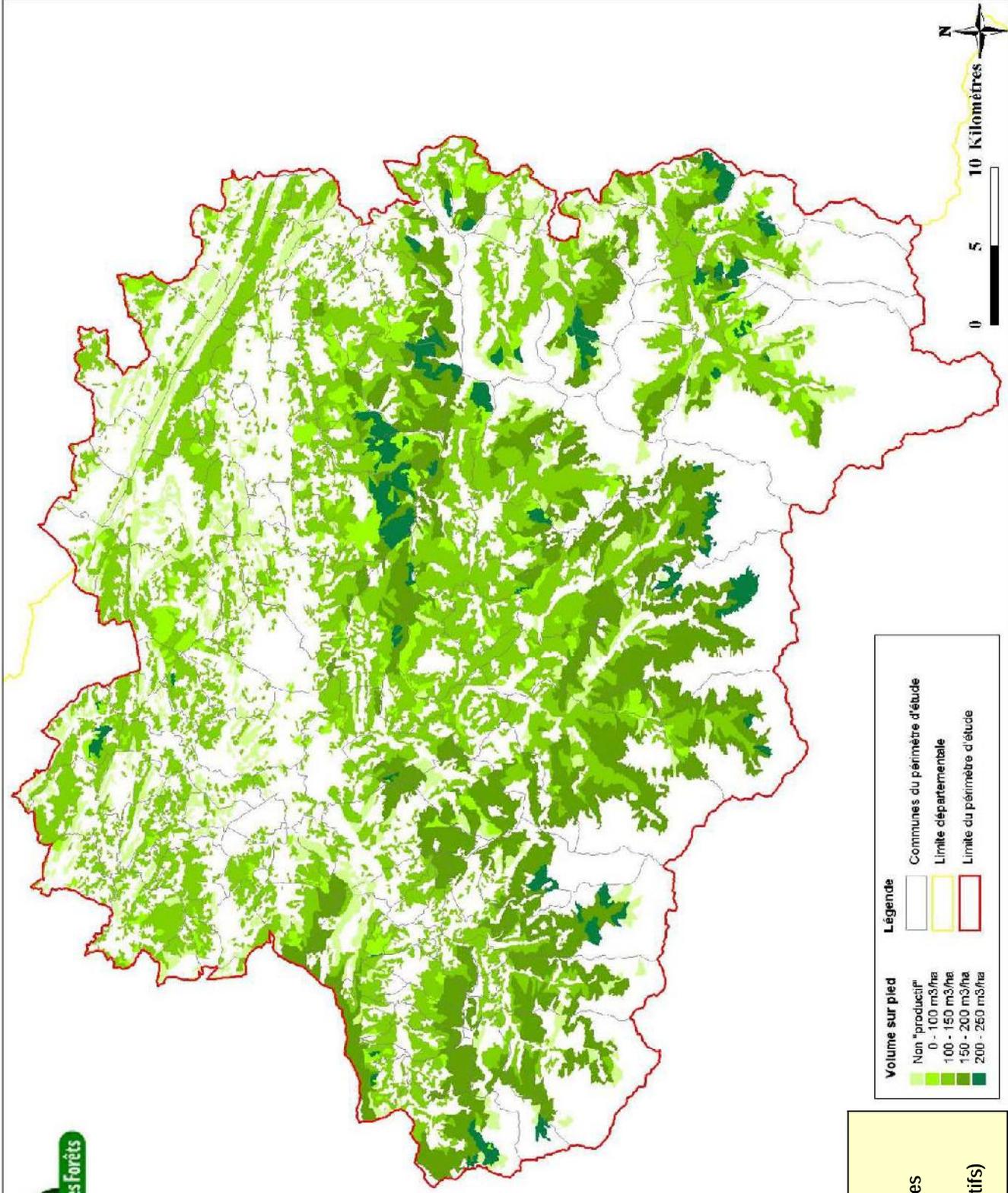
**Parc naturel régional
des Pyrénées Ariégeoises**
**Volume sur pied
(sur peuplements productifs)**

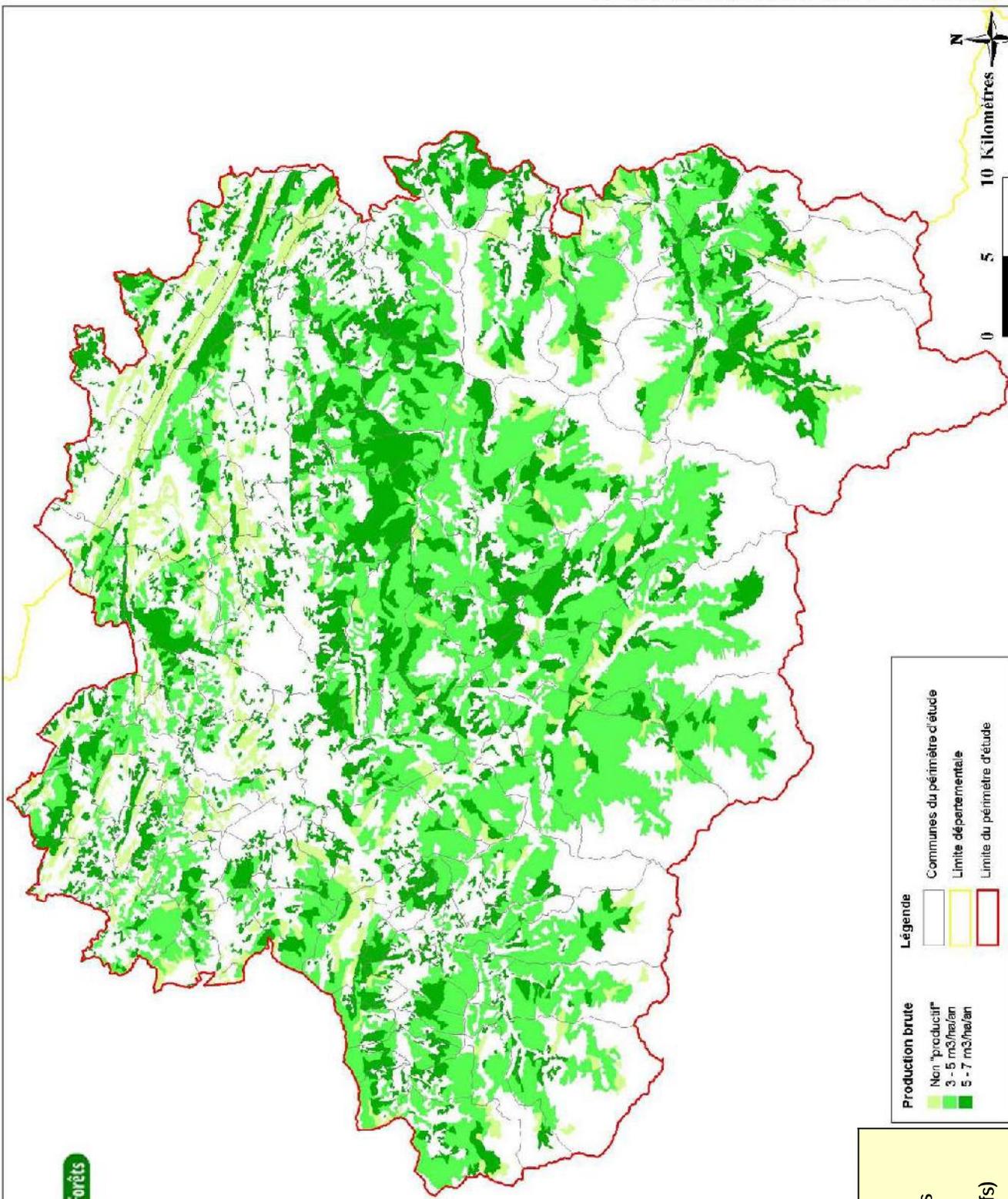
Volume sur pied

	Non "productif"
	0 - 100 m ³ /ha
	100 - 150 m ³ /ha
	150 - 200 m ³ /ha
	200 - 250 m ³ /ha

Légende

	Communes du périmètre d'étude
	Limite départementale
	Limite du périmètre d'étude





Production brute

- Non "productif"
- 3 - 5 m³/ha/an
- 5 - 7 m³/ha/an

Légende

- Communes du périmètre d'étude
- Limite départementale
- Limite du périmètre d'étude

**Parc naturel régional
des Pyrénées Ariégoises**
**Production brute
(sur peuplements productifs)**

écologique des milieux forestiers, stockage du carbone, protection des terrains situés en aval, impact sur la ressource et la qualité de l'eau).

L'ensemble des fonctions de la forêt est remplie au mieux lorsque celle-ci fait l'objet d'une gestion réfléchie.

7.3.5.5 - Une rentabilité forestière difficile

Aujourd'hui, seules les ressources économiques issues de la vente des bois permettent au propriétaire de gérer sa forêt et d'y réinvestir afin que celle-ci assure le mieux possible ses différentes fonctions. Les rôles social, environnemental et de protection ne sont pas rémunérés, alors que leur prise en compte engendre des surcoûts pour le propriétaire.

Aujourd'hui, en montagne plus qu'ailleurs, en liaison avec les difficultés de mobilisation des bois (pente, altitude, mécanisation souvent impossible), la gestion forestière garante de la capacité de la forêt à jouer ces rôles est de plus en plus difficile à réaliser, un bilan positif de cette gestion étant difficile à obtenir sur l'ensemble d'une forêt.

En effet, la gestion forestière passe par des actions différentes selon la vie et l'âge des peuplements forestiers.

Dans la phase de jeunesse des peuplements, une sélection est à opérer dans les jeunes tiges, afin de sélectionner les tiges d'avenir et d'éliminer les tiges mal conformées, et afin de donner plus d'espace aux tiges afin d'optimiser leur croissance. A ce stade, les opérations sont déficitaires car les tiges éliminées ne sont pas commercialisables dans les circuits traditionnels, car de diamètre beaucoup trop petit. Le propriétaire forestier souhaitant améliorer son peuplement doit donc réaliser des travaux sylvicoles à coût d'argent.

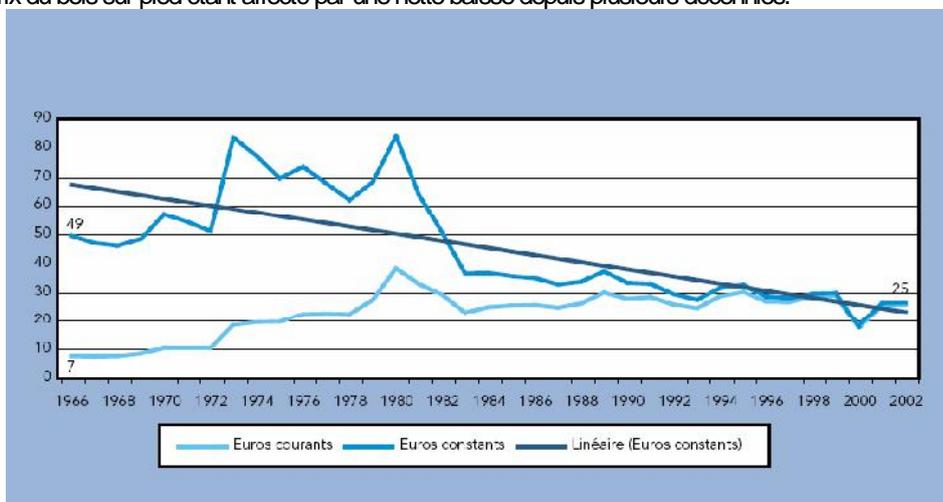
Lorsque les tiges deviennent commercialisables (diamètre suffisant, et desserte de la parcelle possible), les opérations sylvicoles dont les objectifs sont les mêmes que précédemment deviennent des coupes, avec soit un bilan nul, soit un bilan positif pour le propriétaire.

Les coupes les plus rentables en général sont celles précédant la régénération du peuplement, car les arbres sont alors de gros diamètre et l'exploitation est alors plus facile.

Tous ces métiers liés à l'exploitation forestière et aux travaux forestiers sont de moins en moins attractifs pour des raisons de pénibilité et de rentabilité, ce qui entraîne un manque de main d'œuvre au niveau de ces entreprises de travaux forestiers.

C'est ainsi le rapport entre ces coupes et ces travaux (sylvicoles et d'infrastructures) qui constitue le bilan financier d'une forêt.

Les recettes sont directement liées à la commercialisation des bois. Or, les difficultés de commercialisation des bois sont réelles, le prix du bois sur pied étant affecté par une nette baisse depuis plusieurs décennies.



Evolution des prix des bois sur pied en zone de montagne alpine (Rhône-Alpes). Même si l'exemple est alpin, la même tendance existe au niveau du massif pyrénéen et du Couserans en particulier. Maintien en Euros courants, dégradation en Euros constants.

Source : Rendez-vous techniques - ONF

Le risque est ainsi important de se diriger vers une sylviculture et une gestion très extensive des forêts de montagne, au détriment de la capacité de la forêt à assumer ses diverses fonctions autres qu'économiques.

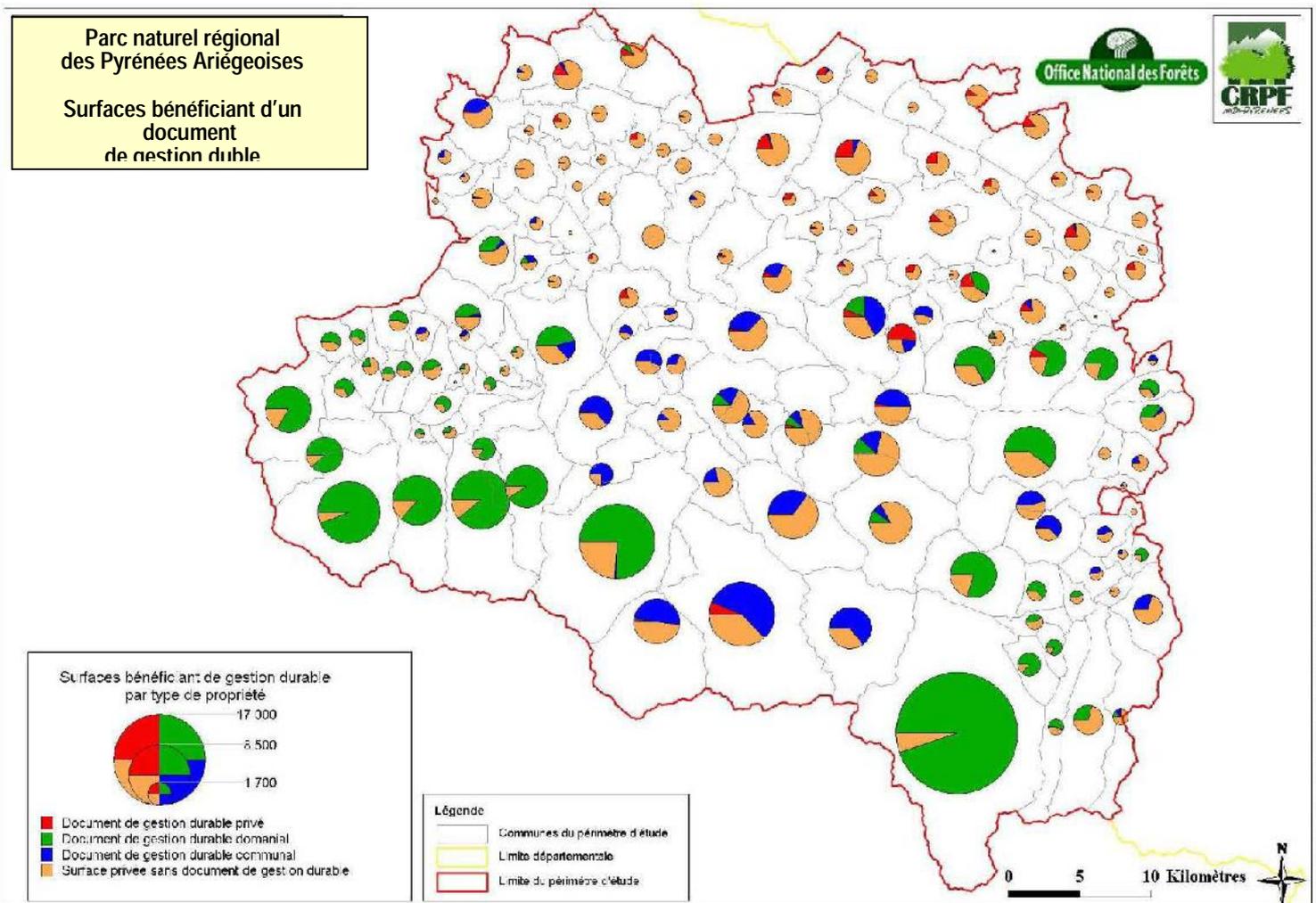
7.3.5.6 - Certification de la Gestion durable des forêts

La gestion dite durable des forêts vise à leur conservation, leur régénération, leur amélioration et leur renouvellement, tant du point de vue économique, social qu'environnemental. Alors que l'on entend souvent des cris d'alarme au niveau mondial quant à la réduction de la surface forestière (au niveau des forêts tropicales) ou quant à la gestion radicale de certains espaces forestiers (grande coupes rases, concessions à des entreprises privées en Europe du Nord ou en Amérique du Nord), les forêts françaises peuvent se targuer d'une gestion durable, basée depuis 1827 sur le code forestier.

Cette gestion forestière durable se traduit par l'élaboration des documents de gestion forestière que sont aménagements forestiers ou plan simple de gestion selon qu'il s'agisse de forêt publique ou privée. Ces documents de gestion prennent en compte à la fois les éléments du contexte social, environnemental et économique pour élaborer une gestion multifonctionnelle et durable des forêts en veillant notamment à la régénération, le plus souvent naturelle, des espaces forestiers.

Cette gestion durable est d'ailleurs reconnue et labellisée selon différents systèmes de certification au niveau mondial, dont les principaux systèmes sont les certifications PEFC (Plan Européen des Forêts Certifiées) et FSC (Forest Stewardship Council).

Au niveau du territoire de projet du PNR, l'adhésion des propriétaires forestiers quels qu'ils soient à ces systèmes d'éco-certification est en cours. Pour le moment, l'ensemble des forêts domaniales sont certifiées PEFC, alors que cette certification se met en place pour les forêts des collectivités et des propriétaires privés (90 741ha certifiés PEFC au 30/11/2005 en Ariège).



1.3.6 - Usages territoriaux traditionnels et de loisirs

1.3.6.1 - La Chasse

Le seul point d'achoppement récurrent dans les interactions entre chasse et forêt qui ressorte régulièrement, concerne une certaine incompréhension des usagers chasseurs en regard des mesures de restriction ou d'interdiction de circulation sur les voies forestières. Cette attitude reflète d'ailleurs en l'amplifiant la position de nombre des usagers de l'espace forestier, qui considèrent la voirie forestière comme un espace public, qui doit être laissé ouvert à la circulation.

1.3.6.2 – Les cueillettes

Principes généraux

Un certain nombre de productions non ligneuses de la forêt sont recherchées par des amateurs, qu'il s'agisse de champignons, de plantes aromatiques ou de petits fruits (myrtilles, framboises, mûres ou autres).

L'ensemble des forêts sont la propriété d'autrui, qu'il s'agisse d'un propriétaire particulier, d'une collectivité ou de l'Etat. Le propriétaire ayant le droit de jouir de la manière la plus absolue de son bien peut s'opposer à ce que des tiers viennent prélever sans autorisation dans sa propriété des champignons, myrtilles, muguet, etc... tout comme il peut décider de vendre ces fruits et produits ou d'en tolérer le libre ramassage par les promeneurs.

Nous développons ci-après l'exemple emblématique des champignons, mais les cueillettes touchent aussi les petites fruits tels que myrtilles ou framboises, les châtaignes, les plantes aromatiques...

Les cueillette de champignons

Les forêts du territoire de projet de PNR sont riches en production de champignons, dont les cèpes entre autres sont particulièrement recherchés et appréciés.

De nombreux ramasseurs de champignons fréquentent ainsi les forêts à l'automne. Or, l'ensemble des forêts même lorsqu'elles sont qualifiées de publiques, et de manière plus transparente peut-être lorsqu'il s'agit de forêts privées, appartiennent bien à un propriétaire, détenant à la fois la propriété du sol et de ses productions (les forêts communales ou domaniales appartiennent au domaine privé des collectivités ou de l'Etat).

Ainsi, seuls les propriétaires ou leurs ayants-droits peuvent ramasser des champignons en forêts ou en milieu naturel plus généralement.

Il existe toutefois une tolérance, qui s'applique à l'ensemble des forêts en général même si certains propriétaires souhaitent bénéficier de la pleine jouissance de cette production et interdisent ce ramassage.

La cueillette des champignons en forêt est réglementée par arrêté préfectoral pour les forêts dont les propriétaires l'autorisent. Cette réglementation porte notamment sur le poids maximal de récolte autorisée (3 kg par personne et par jour) et sur les conditions pratiques de ce ramassage.

Certaines forêts sont par contre gardées et l'affichage de panneaux mentionnant l'interdiction de ramasser des champignons est utilisée. Certains propriétaires se regroupent et constituent des associations, au sein desquelles il est possible en tant que propriétaire ou résidant d'acheter une carte de ramassage permettant de cueillir des champignons. Seul exemple connu dans le projet de PNR, l'union des propriétaires du Plantaurel et des Petites Pyrénées, s'appliquant aux communes de Contrazy, Lasserre, Montardit, Tourtouse, Sainte Croix Volvestre, Mérimon, Fabas, Mauvezin de Saint Croix ainsi que de nombreuses communes de la Haute Garonne.

En ce qui concerne les champignons, une culture se dissocie des autres : celle de la truffe (*tuber melanosporum*).

En effet de nombreux terrains sont propices à la mise en place de plantations truffières ou le sont déjà à l'état naturel. Ces derniers sont souvent méconnus et de simples interventions sylvicoles permettraient leur remise en production.

Les propriétaires trufficulteurs sont regroupés sous la forme d'un syndicat, apportant un soutien technique et de nombreux conseils à tous ceux qui s'intéressent à ce champignon de qualité.

7.3.6.3 – Les sports de pleine nature

La forêt est le cadre de pratique de nombreuses activités de pleine nature, mais force est de constater que le tourisme axé sur la découverte de la forêt reste confidentiel. Même s'il existe quelques sentiers de découverte en forêt (à Seix et Couflens par exemple), peu de structures ou d'activités sont proposées aux touristes pour découvrir la forêt pourtant si présente sur ce territoire.

A noter également la réticence d'une grande partie de propriétaires forestiers privés à ouvrir leur forêt au tourisme, d'une part à cause du risque juridique lié à d'éventuels accidents, d'autre part à cause de la crainte de dégradations.

7.3.7 – Bilan synthétique sur la forêt du territoire du projet de PNR

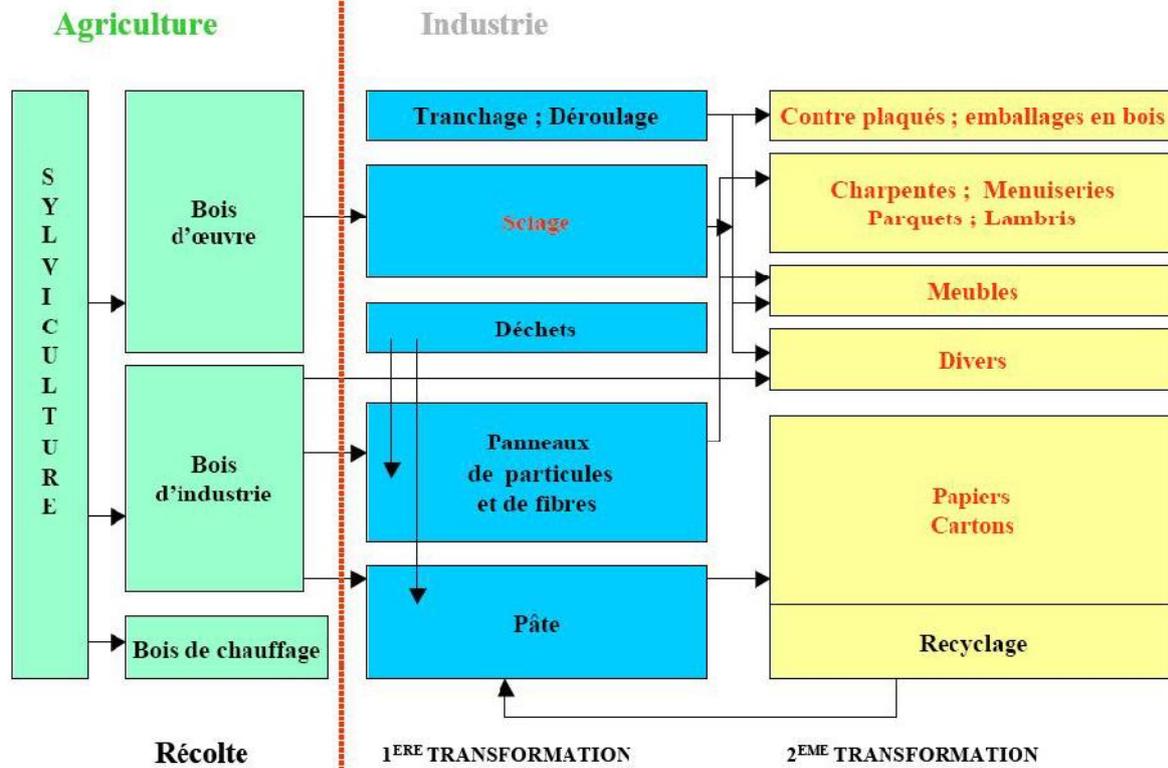
Ci-dessous sont décrits les atouts et faiblesses liées à la forêt sur le territoire de projet de PNR. Ces atouts et faiblesses sont détaillés en fonction des trois rôles essentiels de la forêt, sans hiérarchisation ni ordre d'importance.

Tableau 36 : Bilan de la forêt sur le périmètre d'étude

Etat/diagnostic	Atouts	Faiblesses
Rôle économique de la forêt	<p>Importance des espaces naturels et forestiers</p> <p>Volumes de bois sur pied en cours de capitalisation</p> <p>Transformation locale ou périphérique possible</p> <p>Potentiel forestier important (forêts productives) en quantité</p> <p>Développement en cours d'une filière Bois Energie créatrice d'emplois</p> <p>Source d'emploi en milieu rural</p>	<p>Inadaptation et difficultés d'entretien de la desserte</p> <p>Morcellement foncier en forêt privée</p> <p>Manque de culture forestière de nombreux propriétaires</p> <p>Qualité des bois (feuillus de montagne ..)</p> <p>Manque de main d'œuvre en exploitation forestière (pénibilité-marges trop faibles ..)</p> <p>Insuffisance de valorisation et de promotion du bois</p> <p>Difficultés d'utilisation du bois dans la construction</p>
Rôle social de la forêt	<p>Support à des activités de pleine nature, avec un réseau de sentiers important</p> <p>Cadre de vie, Paysage</p> <p>Rôle joué par la forêt dans la limitation des risques naturels</p>	<p>Disparité des équipements et de structuration de l'accueil en forêt</p> <p>Conflits d'usage du territoire forestier</p>
Rôle environnemental de la forêt	<p>Certification de la gestion forestière (PEFC) en cours</p> <p>Richesse et diversité écologique des forêts</p> <p>Fixation du carbone</p>	<p>Fermeture des milieux et du paysage (risques induits; incendie – attractivité ..)</p> <p>Difficulté d'adhésion de nombreux propriétaires publics et privés à la certification PEFC</p> <p>Non gestion forestière ou exploitation non maîtrisée, ne prenant pas en compte la préservation de milieux remarquables et parfois même entraînant leur disparition</p> <p>Manque de sensibilisation du public</p> <p>Absence de prise en compte des surcoûts de gestion forestière</p>

7.3.8 - La filière bois : un potentiel diversifié pour l'agriculture, l'artisanat et l'industrie du territoire

Matériau ancestral, le bois a toujours été source d'activités intenses et très diversifiées. Ainsi, les produits de la sylviculture et de l'exploitation forestière subissent de nombreuses transformations afin d'assurer l'approvisionnement de marchés très différents tant dans la nature des agents économiques que dans celle des biens fournis. Ces derniers recouvrent des produits tels que le papier, les emballages, les éléments destinés à la construction de bâtiments, les meubles, ...



La sylviculture et l'exploitation forestière forment un tronc commun en amont de la filière bois dont la nature, le fonctionnement et la production sont caractéristiques d'une activité agricole plutôt qu'industrielle.

Plus en aval, les activités de première transformation avec la production de biens intermédiaires (sciage, rabotage) permettent d'optimiser l'allocation forestière en fonction de la demande industrielle. Elles ont donc un rôle fondamental dans la compétitivité des industries du bois.

Les professionnels de la seconde transformation (emballages, charpentes, menuiseries, meubles, ...) sont des industriels utilisateurs de la matière première élaborée en amont.

La notion de filière est, dans l'ensemble des branches liées au bois, très éclatée et hétérogène au regard :

- des différents métiers qu'elles recouvrent : exploitant forestier, scieur, menuisier, spécialiste du papier ou de l'emballage, ébéniste, commerçant, ...
- de la nature des approvisionnements allant de produits tels que le bois d'œuvre, les résineux, les feuillus et les bois tropicaux, au bois de trituration en passant par les produits recyclés...
- des différentes propriétés physiques recherchées dans le matériau telles que la rigidité, l'isolation thermique ou phonique mises en avant dans la construction ou des qualités, notamment esthétiques valorisées particulièrement dans l'ameublement ;
- de la dimension des entreprises qui la composent ;
- des rythmes des intervenants : les horizons temporels des forestiers sont évidemment totalement différents de ceux des industriels qui travaillent en flux tendu ;
- du marché final : transport, construction, commerce, édition

L'importante ressource en bois des massifs forestiers de proximité (50% du territoire est recouvert par de la forêt) a engendré aussi une industrie traditionnelle autour de sa valorisation soit sous forme de courtage direct soit par le façonnage en scieries ou menuiseries.

La filière bois représente 116 établissements en 2005 sur le territoire et 121 salariés (639 en comptant l'industrie du papier et du carton).

Tableau 37 : Entreprises et effectifs salariés travaillant sur la filière bois (Source : Répertoire des Métiers 2005, Registre du Commerce 2005)

Exploitation forestière - Travail du bois - fabrication d'articles en bois – fabrication de meubles sur le territoire			
Principaux secteurs d'activités	Etablissements		Effectif salarié total
	Nbre en 2005	Evol. 1995-2005	Nbre en 2005
Industrie du papier et du carton	4		518
Exploitation forestière	27	+170%	5
Services forestiers	16	+300%	1
Sciage et rabotage	11	-15%	30
Charpentes et menuiseries et de menuiseries	12	+70%	11
Objets divers en bois	8	-33%	0
Fabrication de meubles ⁸	38	-10%	74

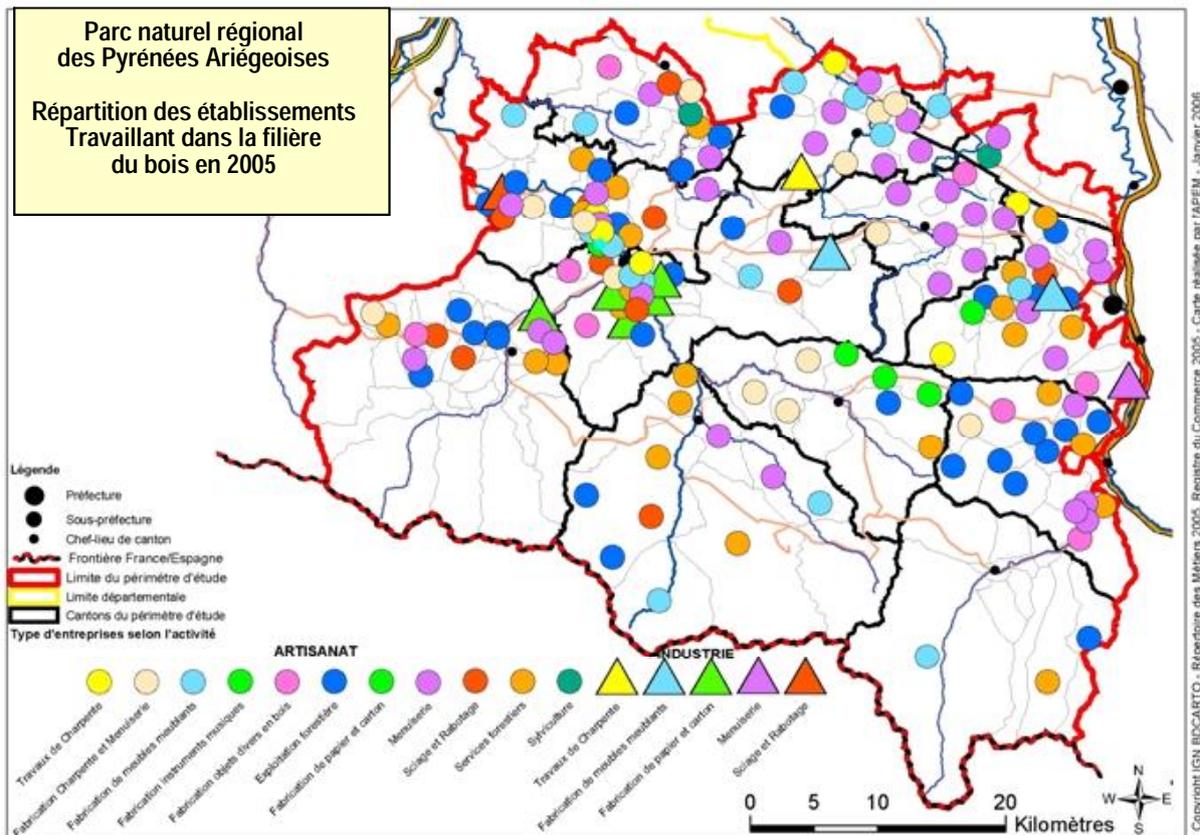
Si le nombre d'établissements s'est maintenu constant entre 1995 et 2005, il révèle des disparités à l'intérieur de l'activité:

- le secteur de l'exploitation forestière et des services forestiers a largement augmenté en 10 ans ;
- le secteur de la fabrication de charpentes et de menuiseries a augmenté de 7 à 12 établissements, en particulier les menuiseries dont deux importantes, 1 à Castelnau-Durban (16 salariés), et une à Saint-Pierre de Rivière (13 salariés) ;
- le secteur de la fabrication d'objets divers en bois a diminué de 12 à 8 établissements ;
- le secteur du sciage et du rabotage du bois a diminué de 13 à 11 établissements ;
- il n'y a jamais eu d'établissements liés à la fabrication de panneaux de bois (aucun investisseur économique n'a envisagé de venir s'installer sur ce territoire d'autant que le site de la papeterie de St Gaudens était déjà présent) ;
- une fabrique d'escaliers industriels existe sur La Bastide de Sérrou ;
- des unités de fabrication de maisons à ossature bois dans le Tarasconnais ont existé dans les années 1980 puis ont disparu ;
- une fabrique industrielle de meubles au Mas d'Azil a également disparu ;

7.3.9 - Localisation géographique des entreprises liées au bois : une répartition sur tout le territoire

Si la deuxième transformation du bois est sous-représentée puisque bon nombre du bois d'œuvre est traité au-delà, on relève néanmoins l'existence d'un nombre significatifs d'exploitants forestiers, d'artisans menuisiers, lesquels occupent harmonieusement l'ensemble du territoire, jusqu'au fond des vallées montagnardes.

⁸ 38 établissements travaillent dans la fabrication de meubles et d'articles divers (instruments de musique, ...) et sont susceptibles d'utiliser le bois comme matière première.



Source : Répertoire des Métiers 2005, Registre du Commerce 2005

Répartition des établissements travaillant dans la filière du bois en 2005

7.3.10 - Synthèse de la filière bois

Tableau 38 : Bilan de la filière bois sur le périmètre d'étude

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - la foire expo de l'Ariège sur le thème du bois - des projets de nouveaux bâtiments utilisant du bois - une diversification bois-énergie, bois d'œuvre et récupération de déchets - une charte forestière sur le Couserans - volonté politique du Conseil Général de développer le bois-énergie sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - des scieries en très grandes difficultés et qui disparaissent au fur et à mesure ; une exception : la scierie de Prat qui a un projet d'agrandissement - une nécessité de disposer de scieries industrielles qui pose des problèmes d'investissement et de difficultés de mobilisation de la ressource - le poseur (de fenêtres, portes, ...) utilise plus des matériaux composites plutôt qu'un travail de conception à partir de matériaux bois - pour l'instant peu de demande de la part de la clientèle - un manque de compétitivité par rapport à la menuiserie industrielle - le bois dans la construction : aucune volonté politique affichée en Ariège

8 - Les activités de fabrications industrielles et artisanales, les commerces et les services

8.1 - Le tissu économique: une composition marquée par l'héritage industriel et agricole

8.1.1 - Les entreprises du territoire: un grand nombre de TPE et quelques rares grandes entreprises

Au 1er septembre 2005, le tissu économique présent sur le territoire de projet du PNR est constitué de 1477 entreprises (hors agriculture et services publics), représentant 1898 établissements⁹ en comptant les établissements secondaires, soit 42% des établissements de l'Ariège.

La moitié de ces établissements sont inscrits au Registre du Commerce, 30% au Répertoire des Métiers et près de 25% sont des doubles inscrits.

1115 établissements n'ont aucun salarié (58% de l'ensemble), soit un nombre conséquent de micro-entreprises type TPE, artisanales ou de commerce pour la plupart.

Les 783 établissements employant des salariés totalisent 4475 salariés¹⁰, soit en moyenne 5.7 salariés par établissement.

Le secteur secondaire, structuré autour des activités de production (industrielles et artisanales), de la construction, comprend 898 établissements et occupe 57 % des effectifs salariés (soit 2477 personnes). Le secteur tertiaire (commerce et services) est constitué de 959 établissements employant 43 % des effectifs salariés (soit 1828 personnes).

Tableau 39 : répartition des effectifs salariés (Source : Répertoire des Métiers 2005, Registre du Commerce 2005)

Répartition des effectifs salariés en 2005				
	Etablissements	%	Effectifs salariés ¹¹	%
Activités de fabrication	434	23	1685	39
Construction	464	25	792	18
Commerce	409	22	894	21
Services marchands	550	30	934	22

Si le nombre d'établissements est également réparti entre l'industrie, la construction et le commerce, les services représentent près du tiers des établissements. En revanche, en terme d'effectifs salariés, les activités de production sont largement représentées avec 40% des effectifs salariés.

Formes juridiques : une montée en puissance de la société

Si l'entreprise individuelle reste majoritaire avec les 2/3 des entreprises du territoire au 1er septembre 2005, on assiste à une montée en puissance des sociétés qui passent à 1/3 des entreprises en 2005.

Age des chefs d'entreprise

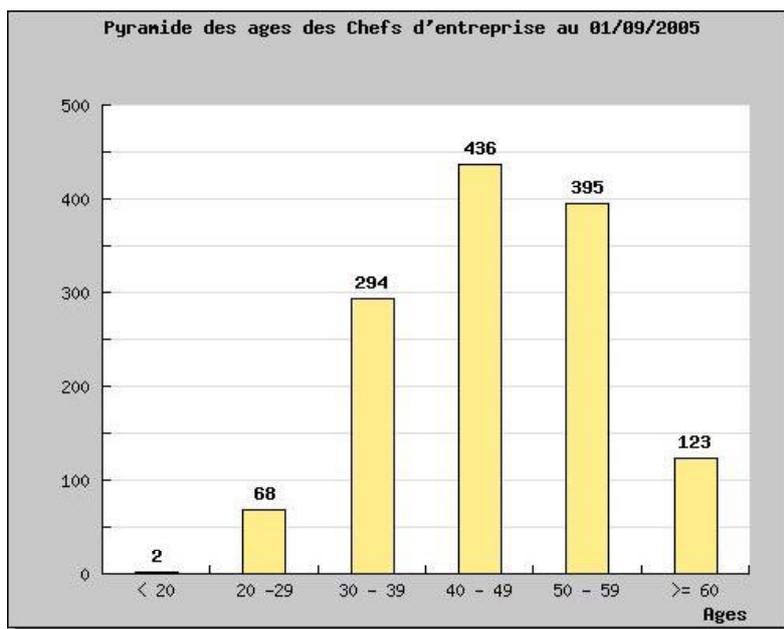
La part des chefs d'entreprise de plus de 55 ans est de 28%.

L'âge moyen des chefs d'entreprise est de 47 ans. C'est une population de chefs d'entreprises plus jeune que sur l'ensemble du département et sur le territoire national (45% des chefs d'entreprise ont plus de 50 ans).

⁹ L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. La population des établissements est relativement stable dans le temps et est moins affectée par les mouvements de restructuration juridique et financière que celle des entreprises.

¹⁰ Le nombre de salariés correspond aux salariés de l'année 2004 pour les entreprises inscrites au Registre du Commerce et à l'année 2003 pour les entreprises inscrites au Répertoire des Métiers

¹¹ Sans compter le chef d'entreprise



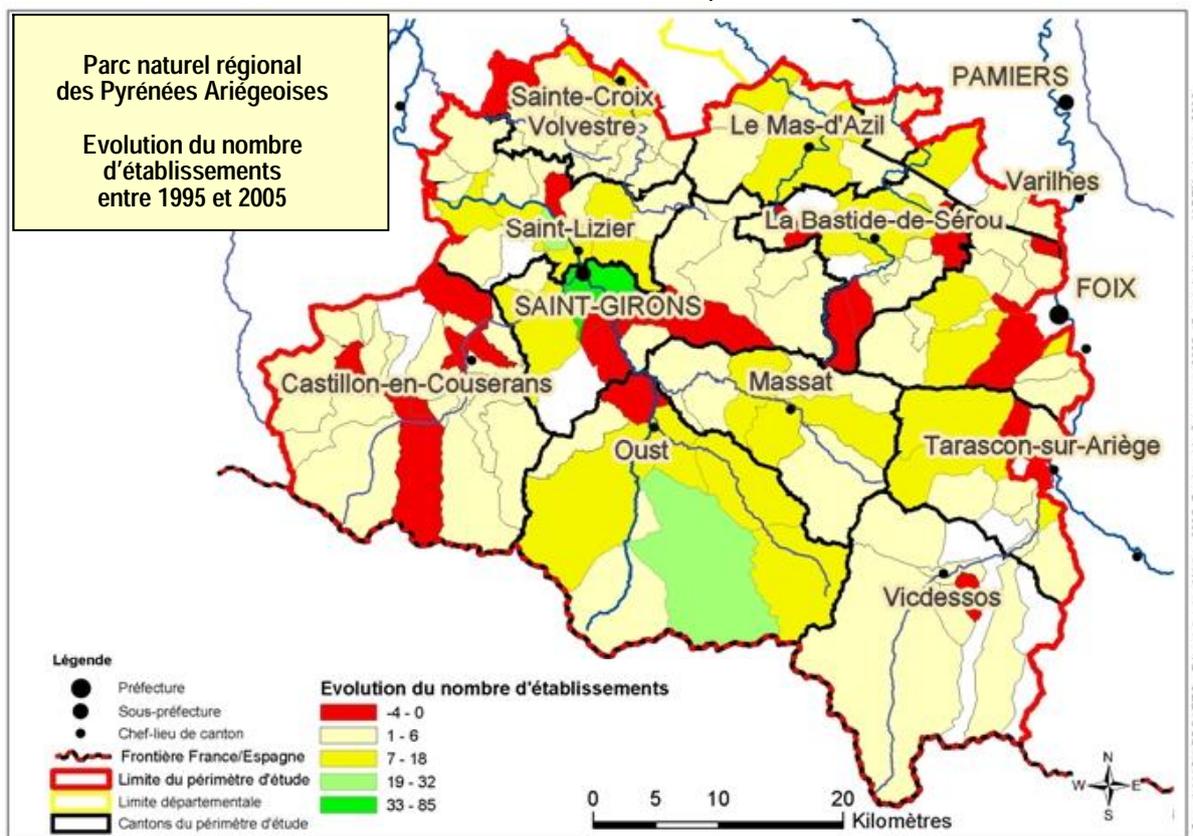
Source : Répertoire des Métiers 2005, Registre du Commerce 2005

Âges des chefs d'entreprise au 1er septembre 2005 sur le territoire

8.1.2 - La démographie des entreprises : une augmentation continue depuis 1995

Les créations-radiations des établissements : une hausse continue entre 1995 et 2005

Entre 1996 et 2005 on assiste globalement sur la zone d'étude à une réelle dynamique économique avec une progression continue du nombre d'établissements de l'ordre de +3.4% établissements par an.



Source : Répertoire des Métiers 2005, Registre du Commerce 2005

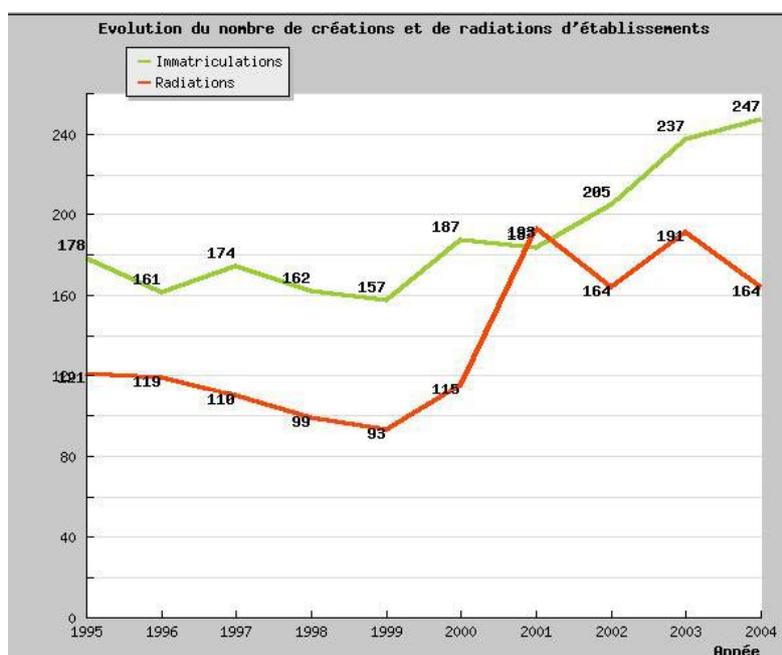
Evolution du nombre d'établissements entre 1995 et 2005 sur le territoire

Corollaire de cette augmentation, le nombre de créations d'établissements a toujours été plus important que le nombre de radiations.

On peut cependant noter 3 grandes phases entre 1995 et 2004 :

- entre 1995 et 1999, le nombre de créations d'établissements est sensiblement resté stable alors que le nombre de radiations n'a fait que diminué, preuve de la pérennité des entreprises sur cette période ;
- entre 1999 et 2001, le nombre de radiations a fortement augmenté, ralentissant fortement la progression du nombre d'établissements. En 2001 le nombre de radiations est arrivé au même niveau que celui de créations ;
- entre 2001 et 2004, le nombre de créations d'établissement par an a fortement progressé, passant de 186 à 246, tandis que le nombre de radiations, tout en fluctuant, a diminué de 189 radiations à 164 radiations. Le solde excédentaire de 41 entreprises en 2001 a doublé en 2004 en atteignant 83 entreprises.

En 2004, le nombre de radiations et de créations d'établissements est largement plus important qu'en 1995, signe d'une réelle évolution dans le rythme et la vie des entreprises, et représentative d'une réelle dynamique économique du territoire.



Source : Registre du Commerce 2005, Répertoire des Métiers 2005

Nombre de créations et de radiations d'établissements toutes filières confondues depuis le 1er janvier 1995.

La durée de vie des entreprises

Les entreprises ont une durée de vie de 8 ans en moyenne, avec un âge moyen des entreprises au 1er septembre 2005 sensiblement supérieur : 9 ans.

En 2004, 52% des entreprises créées 5 ans plus tôt étaient toujours actives. A titre de comparaison en 1998, en France, le taux de survie était de 63% à 3 ans et de 51% à 5 ans ; en Midi-Pyrénées, le taux de survie était de 67% à 3 ans et de 54% à 5 ans (Source INSEE).

Les 2/3 de ces entreprises étant des entreprises individuelles, celles-ci disparaissent quand le chef d'entreprise part à la retraite autour de 60 ans.

La survie des entreprises varie selon plusieurs critères : les entreprises reprises résistent mieux que les créations nouvelles ; les entreprises des secteurs de la construction et de l'industrie manufacturière et du commerce sont plus nombreuses à passer le cap de la cinquième année ; l'importance des moyens mis en œuvre au démarrage favorise également les résultats de survie de l'entreprise. La survie de l'entreprise dépend aussi d'autres facteurs liés au profil du créateur d'entreprise, comme l'âge et le niveau de diplôme. Enfin on peut citer également les actions d'accompagnement menées par les Chambres Consulaires (Chambre de Métiers et CCI) à la fois sur la création et sur la transmission ainsi que les programmes départementaux qu'elles soutiennent largement comme Ariège Initiative.

Tableau 40 : Taux de survie des entreprises (Sources : Répertoire des Métiers 2005, Registre du Commerce 2005)

Taux de survie ¹² des entreprises sur le territoire	Entreprises créées en 1998	
	à 3 ans	à 5 ans
Ensemble	64 %	52 %
Par secteur		
Industries manufacturières	63%	51%
Construction	62.5%	47.5%
Commerce et réparation	63%	58%
Services aux entreprises, immobilier, location	83%	33%
Hôtels-café-restaurants	62.5%	50%
Par taille		
0 salarié	81%	70%
1 ou 2 salariés	83%	78%
3 à 5 salariés	90%	90%
6 à 9 salariés	80%	80%
10 salariés et plus	50%	50%

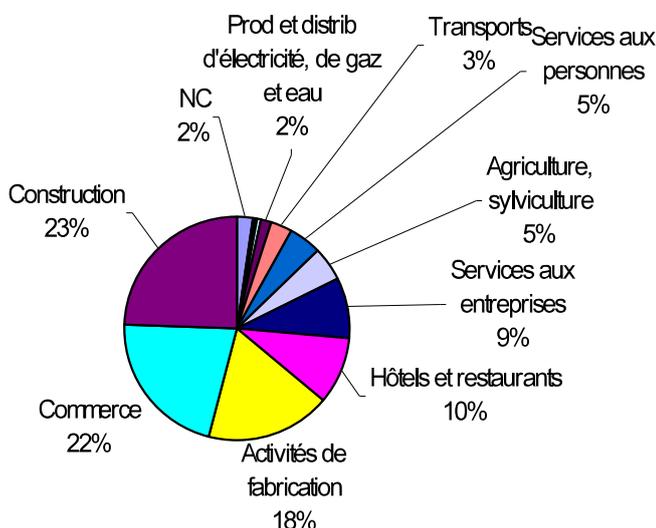
Le taux de survie des entreprises du secteur de la construction, des services et de l'immobilier est assez faible ce qui peut être expliqué par un turn-over important. Les commerces semblent plus pérennes dans le temps.

8.1.3 - Les secteurs d'activités : le commerce et la construction les principales activités du territoire¹³

Sur 1898 établissements, seulement 104 comptent plus de 10 salariés (5,5%) et 1794 sont de très petites entreprises comptant 10 salariés ou moins soit près de 95% des établissements du territoire.

Le secteur de la construction représente le plus grand nombre d'établissements avec 464 établissements suivi par celui du commerce (409) et des activités de production (334).

Les activités de fabrication ont de loin le plus grand nombre de salariés avec 1684 salariés, soit près de 4 salariés sur 10. Ceci s'explique par la masse salariale des 4 plus grosses entreprises du territoire: 3 industries papetières totalisant 518 salariés et 1 industrie de fabrication de pièces d'usure pour matériel de préparation du sol, les Forges de Niaux, plus important fabricant d'Europe, totalisant 134 salariés en 2005.

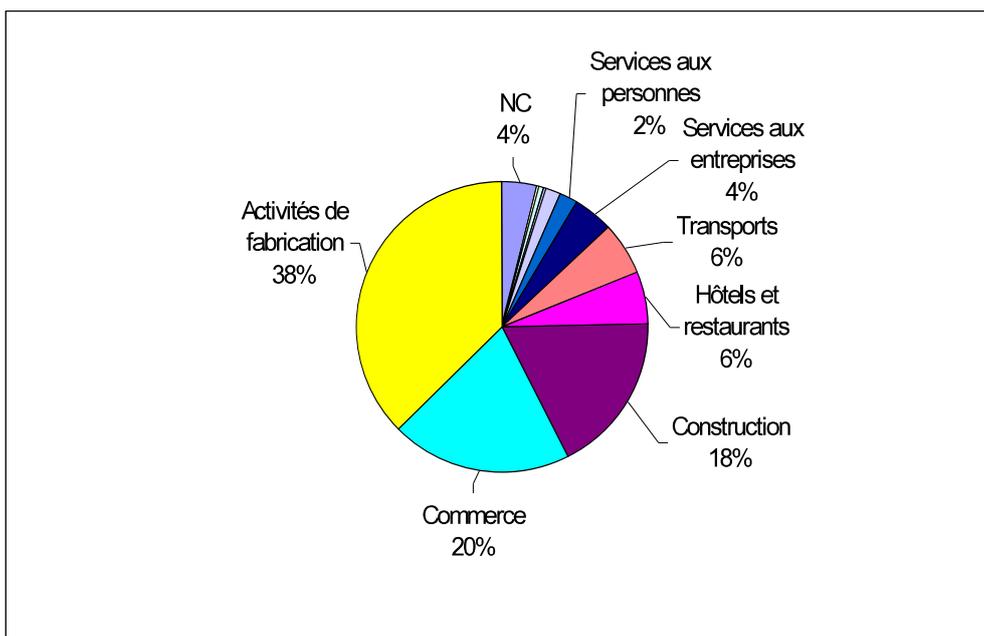


Source : Répertoire des Métiers 2005, Registre du Commerce 2005

Répartition du nombre d'établissements selon la classification NAF (Nomenclature des Activités Françaises) au 1er septembre 2005

¹² Le taux de survie des entreprises à n années est la proportion d'entreprises créées ou reprises une année donnée qui ont atteint leur nième anniversaire (réf INSEE).

¹³ Hors services non marchands (éducation, santé, action sociale)



Source : Répertoire des Métiers 2005, Registre du Commerce 2005

Répartition des effectifs salariés des établissements selon la classification NAF (Nomenclature des Activités Françaises) au 1er septembre 2005

8.1.4- La localisation géographique des établissements : une répartition à la fois globale et polarisée

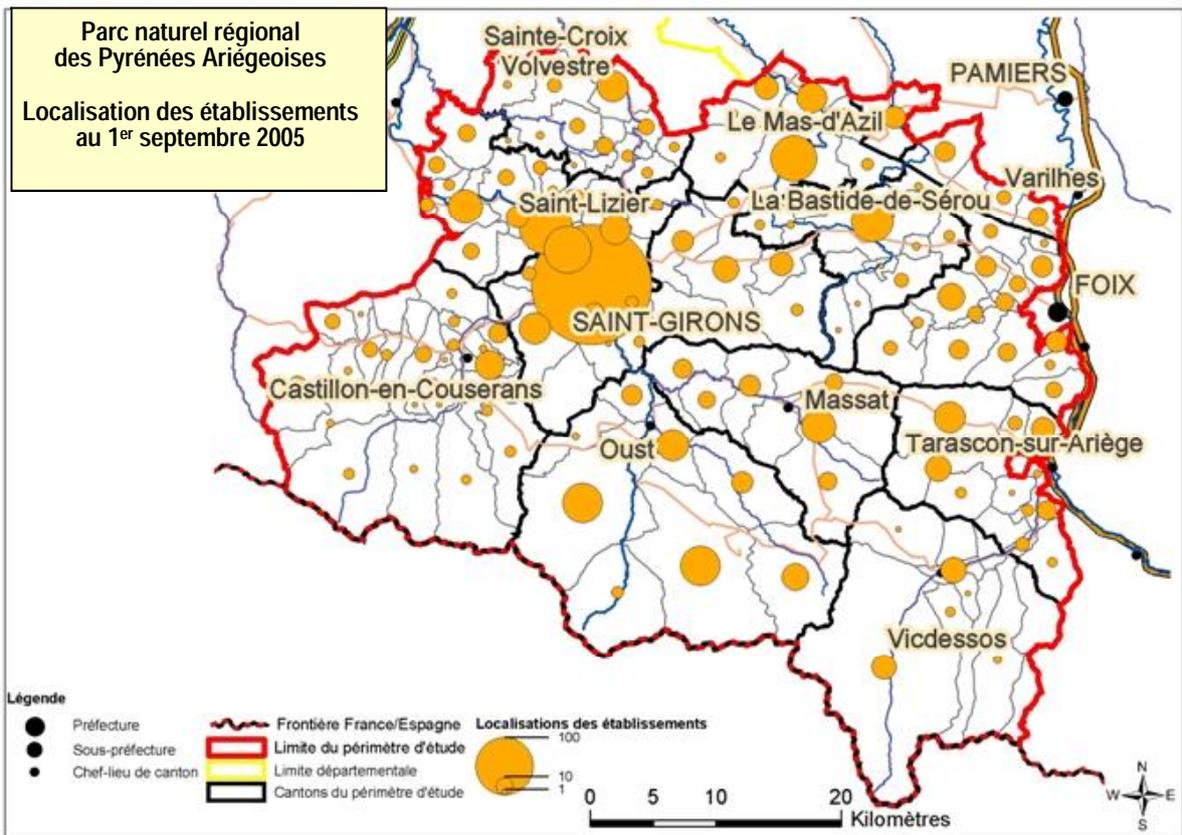
Les établissements d'industrie, d'artisanat, de commerce et de services se retrouvent harmonieusement réparties sur la quasi totalité des communes du territoire. Seule une dizaine de communes ne possède pas d'établissements.

La polarisation des emplois autour du pôle industriel et commercial de Saint-Girons/Saint-Lizier/Lorp Sentaraille/Caumont

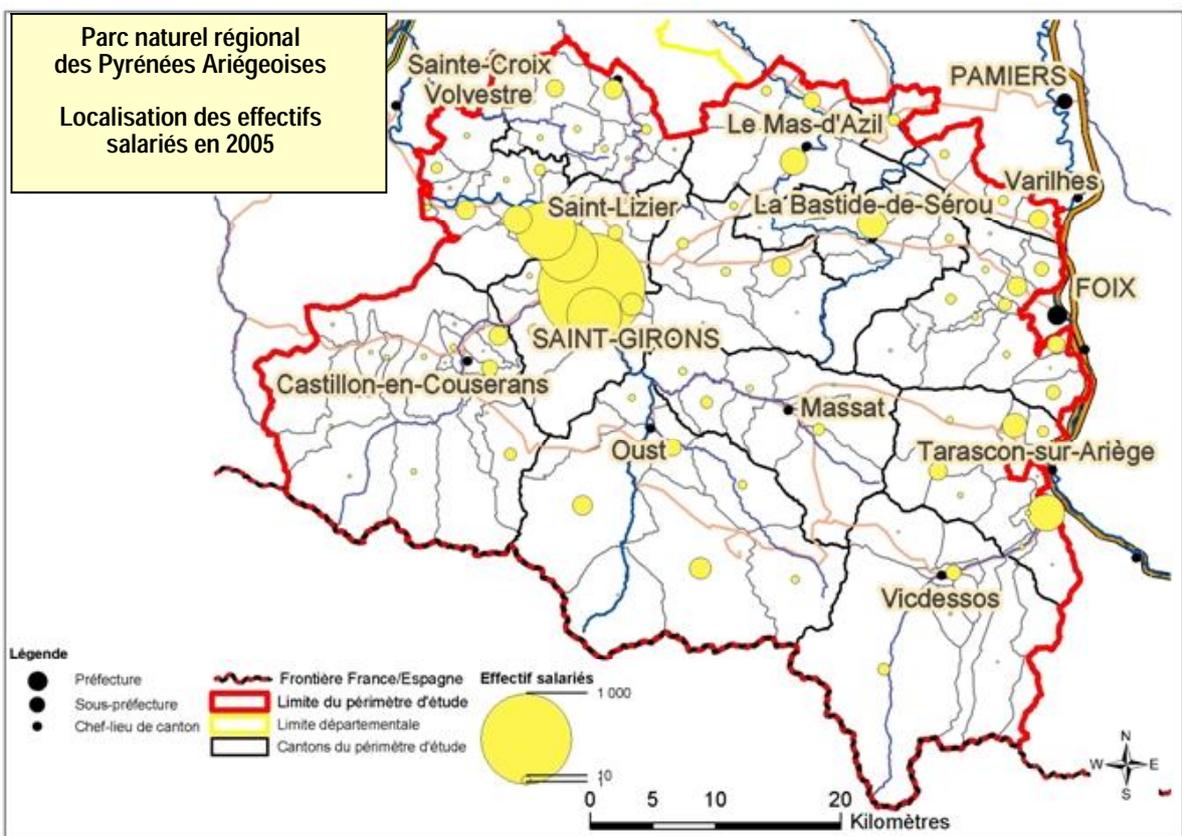
On assiste, en effet, à une forte concentration marquée des effectifs salariés sur le territoire :

- L'agglomération de Saint-Girons (Saint-Girons, Caumont, Eycheil, Lorp-Sentaraille, Monjoie-en-Couserans, Saint-Lizier) concentre l'essentiel de l'activité économique (industrie, commerces, services, artisanat) et des services notamment en matière de formation et de santé du territoire ;
- la ville de Saint-Girons localise à elle seule 438 établissements et 1390 salariés soit près de 25% du nombre d'établissements total et 30% du nombre total des salariés sur le territoire ;
- loin derrière viennent Lorp-Sentaraille (86 établissements, 427 salariés), Saint-Lizier (68 établissements, 428 salariés), Eycheil (12 établissements, 364 salariés) et Caumont (16 établissements, 104 salariés) qui appartiennent aux cantons de Saint-Girons et de Saint-Lizier ;
- le Mas d'Azil (66 établissements, 88 salariés) et La Bastide-de-Sérou (52 établissements, 113 salariés) forment un bassin d'emploi secondaire sur le territoire, même s'il subit une « concurrence » des pôles économiques de Foix et de Saint-Girons.

Hormis ces 7 communes, on trouve principalement des TPE artisanales ou commerciales. En moyenne dans ces communes, il y a 8 établissements et 11 salariés par commune.



Source : Répertoire des Métiers 2005, Registre du Commerce 2005
 Localisation des établissements sur le territoire au 1er septembre 2005



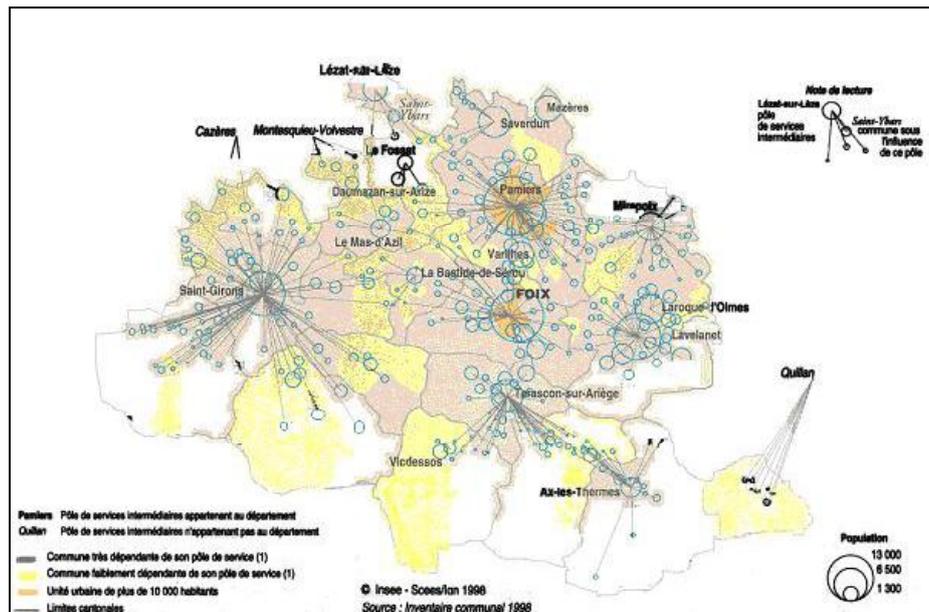
Source : Répertoire des Métiers 2005, Registre du Commerce 2005
 Localisation des effectifs salariés sur le territoire en 2005

L'inventaire communal de 1998 montre les fortes polarisations du territoire avec 2 grands pôles de services qui drainent l'essentiel de la population du territoire :

- le pôle de service de Saint-Girons à l'Ouest du territoire qui draine les cantons de Saint-Girons, Saint-Lizier, Castillon, Oust, Massat et Saint-Croix Volvestre
- et le pôle de service de Foix à la périphérie Est du territoire qui draine les cantons de Foix rural, Varilhes et une partie de La Bastide de Sérou

D'une importance moindre sur le territoire on retrouve les pôles de service secondaires que sont :

- Tarascon qui draine les cantons de Tarascon et de Vicdessos ;
- La Bastide de Sérou qui draine le canton de La Bastide de Sérou ;
- Le Mas d'Azil qui draine le canton du Mas d'Azil



Source : Inventaire communal 1998
Pôles de services du territoire en 1998

8.1.5 - Les zones d'activités du territoire

Le territoire bénéficie d'une infrastructure conséquente: la Zone Industrielle du Couserans. D'une superficie de 47 ha, située de la part et d'autre de la voie départementale de la RD117, sur les communes de Lorp-Sentaraille et de Caumont , la zone industrielle est gérée par la Communauté de Communes de Saint-Girons depuis 1995. Elle est située en 2005 à une distance de 25km environ de l'autoroute, et serait directement reliée au projet de voie rapide 2*2 voies reliant l'A64 à Saint-Girons. La qualité paysagère et environnementale de la zone la plus ancienne est médiocre, en opposition avec la bonne qualité de la nouvelle zone.

Le développement de la zone industrielle du Couserans, favorise les complémentarités et les échanges préférentiellement en direction du piémont. Il montre par conséquent une économie peu tournée vers la montagne et l'activité touristique malgré le réservoir patrimonial et le positionnement stratégique du binôme Saint-Girons – Saint-Lizier.

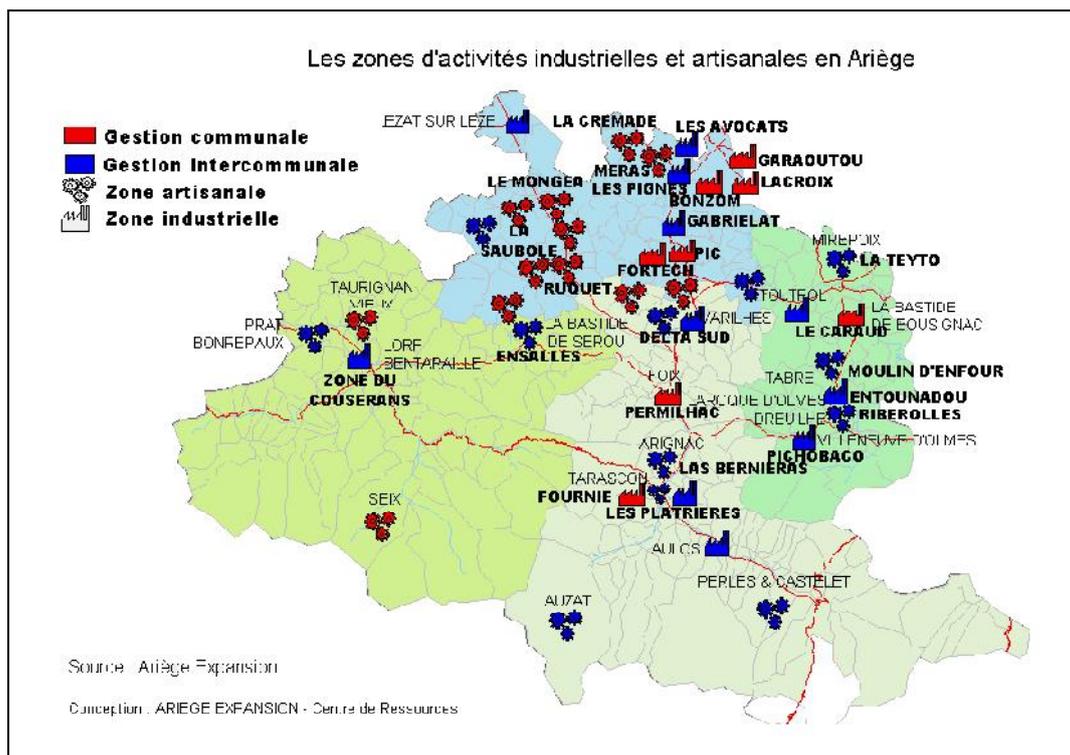
Cependant avec au total 1 zone industrielle, 5 zones artisanales, 1 zone commerciale et 1 pépinière d'entreprises, situées principalement le long de la RD 117, le territoire d'étude reste le moins équipé de l'Ariège avec la Haute Ariège (cf. carte ci-dessous), malgré des projets d'extension et de création de zones d'activités (qui restent de petites surfaces par rapport aux réalisations du triangle Pamiers/Saverdun/Mazères).

Tableau 41 : Les zones d'activité du périmètre d'étude

Nom	Etat	Surface (surface disponible)	Commune	Gestionnaire	Vocation	Nombre d'entreprises	Caractéristiques
ZI du Couserans	Existante (extension de 10 ha en projet)	47 ha (14 ha)	Lorp-Sentaraille et Caumont	CC de Saint-Girons	industrielle et artisanale	38 (350 emplois)	Gaz de ville, assainissement, ADSL
Centre Commercial des Bordes sur Arize	Existante	38 ha	Les Bordes sur Arize	Commune des Bordes sur Arize	commerciale	12 entreprises (48 emplois)	En bordure de la RD 628
ZA de Sabarat	Existante	17 ha (6 ha)	Sabarat	Commune de Sabarat	artisanale	3 entreprises	
ZI de Prat-Bonrepaux	En projet	16 ha	Prat-Bonrepaux	CC du Bas-Couserans	petite industrie, artisanale et services		
ZA du Rouge d'Ensales	Existante (4 ha d'extension en projet)	3 ha (0)	La Bastide de Sérou	Commune de La Bastide de Sérou, CC du Séronais	artisanale	4 entreprises (18 emplois)	Espace Séronais (accueil des créateurs d'entreprises) Démarche Haute Qualité Environnementale
Zone d'activités de Cescau	En projet	1.8 ha	Cescau	CC du Castillonais	artisanale		
ZA de Seix	Existante	1.37 ha (0.5 ha)	Seix	Commune de Seix	artisanale	4 entreprises (11 emplois)	ADSL
ZA de Taurignan-Vieux	Existante (0.15 ha d'extension en projet)	0.7 ha	Taurignan-Vieux	Commune de Taurignan-Vieux	artisanale	8 entreprises (25 emplois)	risque d'inondation
Zone de Prat Long	En projet	?	Surba	CC de Tarascon			Visible et proche de la voie rapide RN20
Pépinière d'entreprises Cap Couserans	Existante	618 m ² , 7 espaces de travail	Saint-Lizier	Ariège Expansion	Pépinière d'entreprises		Spécialisée dans les secteurs de l'Internet, du multimédia et des nouvelles technologies

Source : Ariège Expansion 2005

Les zones d'activités existantes et en projet sur le territoire fin 2005



Source : Ariège Expansion 2005

Localisation des zones d'activités existantes sur les 4 pays de l'Ariège en 2005

8.1.6 - L'aide à la création et au suivi des entreprises : des outils pour un enjeu majeur dans tous les secteurs d'activité

Le département de l'Ariège, ses collectivités et ses entreprises sont dotés d'outils complets pour l'aide à la création et au suivi d'entreprises :

- la Chambre de Commerce et d'Industrie, dont les objectifs sont en particulier :
 - o d'accompagner les entreprises dans leur développement : alléger le poids des formalités, développer les usages des NTIC, faciliter la création et la reprise d'entreprise (fiabiliser les projets, suivre les créations et les reprises, attirer des investisseurs et des créateurs), assurer la pérennité des entreprises,
 - o de promouvoir l'attractivité de l'Ariège et de participer aux projets territoriaux
 - o de développer l'emploi et la formation
- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, dont le principal objectif est le développement des entreprises artisanales en Ariège, oriente ses actions vers l'accueil des entreprises, l'information aux entreprises (juridique, dispositifs d'aides, conditions de création ou de reprise d'entreprise), la formation (à l'installation, à la création) l'accompagnement et le suivi personnalisé, l'immatriculation. Ces actions sont portés à travers la Chambre des Métiers à Foix ou les Relais Initiative Artisanat (Saint-Lizier sur le territoire de projet) en partenariat avec les acteurs locaux : les acteurs locaux (Ariège Initiative, Espace, Pays,...)
- Ariège Expansion, est un outil doté en 2005 de 17 personnes et 3 agences territoriales, dont les missions sont d'identifier et d'accompagner les projets de développement des entreprises ariégeoises, qu'ils soient collectifs (Groupement d'employeur, Systèmes Productifs Locaux), ou individuels. Ariège Expansion est divisé en 2 pôles : un pôle Entreprises qui se met au service des entreprises et a pour objectifs l'aide à l'implantation et la création d'activité, le développement d'entreprises et le développement des usages des TIC dans le monde professionnel; et un pôle Territoires qui se met aux services des acteurs territoriaux en leur apportant un appui à la réflexion stratégique (exemple : elle a réalisé en 2005 l'étude sur le schéma de cohérence territoriale sur les infrastructures économiques), une coordination de l'animation des territoires et une assistance technique aux projets locaux (SPL, pépinières d'entreprises). Ariège Expansion est implantée sur le territoire du projet de PNR à travers la mise en service de 2 pépinières d'entreprises Cap Delta à Varilhes et Cap Couserans (création en 2003) à Saint-Lizier.
- Ariège Initiative est une plate-forme d'initiative locale, dotée de 4 personnes et de conseillers bénévoles, et offre des aides techniques et financières à la création et la pérennisation d'entreprises. Ariège Initiative est présente sur le territoire à travers ses comités de pays qui apportent un regard territorial sur les dossiers et facilitent la mise en réseau du porteur et de son projet.

- le réseau Carlitte, réseau d'aide à la création d'activité en Ariège, qui gère un site Internet/Extranet outil interactif permettant de fédérer les différentes organisations qui ont pour vocation d'apporter un soutien technique, logistique, financier aux créateurs d'activité : Ariège Initiative, AFPA Ariège, Espace Séronais, CCI, Créer, Ariège Expansion.
- Espace Séronais (Etablissement Séronais de Promotion et d'Accompagnement de Créateur d'Entreprise), est une structure locale d'aide à l'accueil de nouvelles activités économiques sur la communauté de communes du Séronais ; son objectif principal est d'aider des porteurs de projets à la création et la pérennisation d'activités économiques viables sur le territoire avec un accompagnement humain (construction du plan de financement, recherche d'immobilier et de foncier, ...), un parrainage permettant aux porteurs de projets de connaître très rapidement tous les partenaires locaux de son installation et de rencontrer des micro-entrepreneurs installés dans le Séronais.

Une étude commanditée par le projet de PNR, en partenariat avec Espace Séronais et Ariège Expansion (Charles, 2006) a permis de dresser un état des lieux des problématiques de l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire du projet de PNR et d'identifier des propositions permettant de développer le concept d'accueil durable au niveau du territoire.

Des outils spécifiques sont mis en place et animés pour la Transmission / Reprises dans le secteur de l'artisanat, le commerce, les services de proximité et l'hôtellerie-restauration :

ACT CONTACT

Les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers et d'Artisanat des régions du Grand Sud de la France (Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur) mettent à la disposition du cédant et du repreneur, pour les secteurs de l'artisanat, du commerce, des services de proximité à la personne et de l'hôtellerie-restauration, un réseau de compétences dans le cadre d'un programme interrégional d'appui à la transmission d'entreprise. Labellisé « Reprendre, c'est Entreprendre », ce programme couvre l'ensemble des problématiques liées à la cession-reprise d'entreprises. ACT CONTACT développe des actions visant à : *Sensibiliser, informer les cédants et repreneurs sur les modalités de la cession ou de la reprise d'entreprise* :

- Accueil individualisé des cédants et réalisation de pré-diagnostic,
- Réponse aux contacts des repreneurs potentiels et suivi,
- Remise d'outils techniques et méthodologiques,
- Organisation de forums et manifestations sur la transmission-reprise d'entreprises,
- Formation
- Répondre aux besoins des artisans, des commerçants, des entrepreneurs de services de proximité à la personne et des hôteliers restaurateurs, en leur offrant, par la publication d'une annonce, des opportunités de transmission.
- Favoriser la prise de contact entre les cédants et les repreneurs par la diffusion des offres et leur promotion au travers d'une sélection d'annonces diffusées dans les médias audio-visuels et la presse écrite (Quadrimestriel "ACT CONTACT", la Gazette de l'Ariège, le monde des artisans, partenariat Sud-Radio, France3Sud)

Le programme REMORA

La Transmission d'entreprises artisanales est devenue un enjeu économique important pour la Région et le département d'Ariège. Conscientes de cette réalité, les Chambres de Métiers, avec l'aide du Conseil Régional ont mis en place depuis une dizaine d'années un dispositif de promotion et de soutien à la transmission reprise avec le programme « La minute du Commerce, de l'Artisanat et des Services » qui s'intègre dans le dispositif général Reprendre c'est entreprendre. Mais, malgré l'importance de ce dispositif, il convenait de le compléter avec des actions complémentaires. Le programme REMORA d'accompagnement et de suivi d'entreprises artisanales est une des actions complémentaires. Ce programme est destiné à préparer le plan de reprise, à effectuer des suivis périodiques pendant un an et à établir un bilan après 18 mois d'activités. REMORA est géré par la Chambre Régionale de Métiers, il est mis en œuvre par les Chambres Départementales de Métiers.

Un dispositif animé par la CCI de l'Ariège démarre en 2006 concernant la transmission/reprise en partenariat avec les principaux acteurs et sera animé par un chargé de mission.

8.1.7 - La formation : un manque de pôles de formation sur le territoire

Les centres de formation sur le territoire

Sur Saint-Girons, il existe deux Lycées d'Enseignement Professionnel dans le domaine de la restauration et de la construction délivrant des Bac Pro, des CAP et de BEP. A Ferrières se trouve un lycée technique. Il n'y a pas de post-bac type BTS.

Les SARAPP (Site Antenne Rurale des Ateliers de Pédagogie Personnalisée), antennes rurales des centres de formation à distance du réseau GRETA de Midi-Pyrénées, proposent leurs services à Tarascon, Seix et le Mas d'Azil. Ils jouent aussi un rôle d'interface entre les besoins des entreprises et les publics en recherche d'emploi et de qualification.

En marge du territoire :

Il est important de noter la proximité du territoire avec les universités toulousaines, ce qui constitue un atout pour les habitants du territoire mais également pour le projet de PNR qui peut aisément travailler avec certaines unités de recherche et certaines formations. C'est cette proximité qui a permis l'installation de nombreuses formations sur Foix, dont des troisièmes cycles de l'Université Toulouse-Le Mirail :

- Licence professionnelle Entreprises rurales et développement territorial
- Master professionnel Aménagement et développement transfrontalier de la montagne
- Licence en IUP (L3) et Master professionnel : Tourisme et développement
- Licence professionnelle (L3) : Nouvelles technologies de la communication et de distribution appliquées au tourisme

Et des formations spécifiques :

- l'IUFM,
- Diplôme national de guide interprète national (DNGIN)
- Diplôme universitaire Gardien de refuge
- Diplôme universitaire Responsable de structures touristiques et hôtelières.

Le lycée de Foix accueille également 69 étudiants en BTS.

Le seul Centre de Formation des Apprentis (CFA) de l'Ariège, à Foix, propose une offre diversifiée avec une prépare les diplômes suivants :

- CAP : Coiffure, Serrurier métallier, Plâtrier-plaquist, Peintre-applicateur de revêtements, Menuisier fabricant, Zinguerie, Mobilier et agencement, Maçon, Installateur thermique, Installateur sanitaire, Carreleur mosaïste, Boucher, Employé de vente, Cuisine, Restaurant, Boulanger, Pâtissier, Préparateur en produits carnés, Carrosserie réparation, Maintenance des véhicules automobiles, Peinture en carrosserie, Mécanicien en matériel de parcs et jardins
- BEP : Construction bâtiment gros oeuvre, Vente
- MC : Zinguerie, Maintenance en équipement thermique individuel
- un CAP lié aux énergies renouvelables est en cours de création.

Le centre de formation de la CCI de l'Ariège à Saint-Paul propose des formations pour les apprentis en post Bac formant au BTS développement commercial jusqu'à l'assistant de gestion.

L'exode des jeunes vers les centres de formation et d'enseignement est réel : dans leur rôle de centre d'enseignement et de zones d'emplois attractives pour les jeunes du territoire, les pôles urbains comme Toulouse, Pau, Tarbes, Foix captent l'ensemble des besoins de formation des classes d'âge les plus jeunes. Cet exode occasionne un déficit important dans les classes d'âge entre 20 et 40 ans. La place des jeunes sous-tend l'attractivité des centres de formation et le positionnement stratégique des enseignements. La logique dominante qui prévalait dans la formation de futurs jeunes repreneurs dans le domaine de l'artisanat, -commerce ou d'une formation pour les besoins de l'industrie est aujourd'hui rompue. Les orientations professionnelles actuelles questionnent sur la nécessité d'un réajustement constant des enseignements en vue d'une plus forte capacité d'ouverture au marché du travail. Des lycées professionnels doivent certainement accentuer la spécificité de leurs enseignements en rapport à l'économie de montagne (savoir-faire spécifiques du bâtiment, de la charpente, menuiserie, pierre, ...) dans l'esprit de pôles d'excellence.

8.1.8 - Les démarches de qualité et environnementale : une nouvelle orientation encore trop peu suivie

A la date du 13/09/05, 4 entreprises du territoire sont engagées dans une démarche environnementale. Aucune n'a pour l'instant fait l'objet d'une certification. Ces entreprises sont :

- Les escaliers DUMAS de Labastide de Serou ;
- La fromagerie Riches Monts de Saint-Lizier
- La papeterie Matussiere et forest de Saint-Girons ;
- La société d'exploitation des eaux du Montcalm d'Auzat.

A la date du 01/03/06, 5 entreprises sont engagées dans une démarche de qualité et sont certifiées ISO 9001 version 2000. Ces entreprises sont :

- l'entreprise Emile LLau SA à Lorp Sentaraille
- la station de Guzet Neige (cf. paragraphe 1.2.7 Les labels touristiques)
- la station de Goulier (cf. paragraphe 1.2.7 Les labels touristiques)
- l'entreprise Papeterie MATUSSIÈRE ET FOREST Usine de Lédard à Saint-Girons
- les Papeteries Léon Martin à Engomer

Une opération de la CCI concernant la démarche environnementale est menée en 2005/2006 afin de sensibiliser les professionnels du tourisme à la gestion des déchets, à l'utilisation d'énergies renouvelables et aux économies d'énergie et à un développement de l'éco-tourisme. D'autres opérations ont lieu avec la CCI de l'Ariège et la CRCI Midi-Pyrénées et l'Agence de l'Eau Adour Garonne en faveur des métiers de la restauration et du bâtiment.

Une opération « relais artisans propres » pour les pressings, imprimeries, garages et photographes est menée par la Chambre de Métiers. En 2005, un seul artisan sur le territoire a suivi cette démarche : un réparateur de matériel médical basé à Saint-Girons.

La zone d'activités en projet sur le Séronais souhaite se réaliser selon une démarche d'Haute Qualité Environnementale avec des objectifs d'aménagement respectueux de l'environnement et des usagers.

Bibliographie indicative :

Charles M. (2006), L'accueil de nouveaux actifs : une richesse humaine pour le territoire du projet de PNR des Pyrénées Ariégeoises, SMPPNR, Espace, Ariège Expansion, Université Toulouse Le Mirail, 101 p.

8.2 - L'industrie : un déclin des industries traditionnelles et une émergence de nouveaux secteurs

8.2.1 – Situation

La part de l'industrie en Ariège ne cesse de diminuer au sein des activités ariégeoises. Le travail des métaux et le textile demeurent les deux principales activités industrielles en terme d'emploi suivies par la papeterie et l'exploitation du talc (pourtant Leader mondial). L'agriculture, aujourd'hui, n'a pas donné naissance à une véritable industrie agroalimentaire, hormis quelques exemples de réussite récente (fromages, viande, pain industriel).

Sur le territoire du projet de PNR, l'industrie est peu présente :

- l'industrie textile étant située dans la vallée de Lavelanet (hors PNR) et le Pays de Foix ;
- l'exploitation du talc se fait à Luzenac (hors PNR) ;
- l'usine Alcan (ex-Péchiney) de production d'aluminium installée jusqu'à présent sur Auzat, Sabart et Mercus vient de cesser la majeure partie de son activité et ne fonctionne plus que sur les 2 derniers sites hors du territoire. Un plan de revitalisation est en cours destiné à diversifier l'activité économique, à métamorphoser l'identité de la vallée (passer d'une économie industrielle à une économie touristique et résidentielle) de façon à tenter de limiter la perte démographique ;
- il y avait également des exploitations de gisements miniers (maintenant fermées), de marbre, de zinc et de tungstène.

Les secteurs industriels leaders sont : la fabrication de papier/carton (2/3 papeteries), un secteur agroalimentaire (lait/fromages, salaisonneries, gras, diversifications-innovation avec la confiture et les glaces).

Les secteurs secondaires sont : le bâtiment (secteur organisé et professionnalisé, un second-œuvre très qualifié), la mécanique (travail des métaux, chaudronneries, ...), le bois (décoration cadre, scieries), la plasturgie et la biotechnologie.

En 2005, 4 entreprises avaient plus de 50 salariés sur le territoire :

- 2 industries de fabrication de papier et de carton :
 - Ste Saint-Girons Industries, 354 salariés et un CA de 43 M€ dont 90% à l'export ;
 - Ste Meylan, ex-Papetière Matussière Forest, 127 salariés et un CA de 27 M€ dont 45% à l'export ;
- 1 industrie de construction d'équipements agricoles : Ste Forges de Niaux, 134 salariés et un CA de 19 M€ dont 50% à l'export ;
- 1 entreprise de construction : SCOP Couserans (70 salariés) qui vient de s'agrandir par le rachat d'une entreprise construction de maisons individuelles à Loubens.

8.2.2 - Un passé métallifère

Les forges de Niaux se sont implantées sur l'emplacement d'anciennes forges du XVIème siècle, montrant ainsi la longue tradition métallurgique de l'Ariège. En effet, riche de ses multiples ressources hydrologiques et minérales, le territoire du projet de PNR disposa très tôt d'un grand réseau industriel : mines de fer du Rancié (le long de la vallée de l'Ariège et du Videssos) et forges à la catalane, mines de cuivre, d'or et plomb, de zinc sur Seintein... et plus récemment de tungstène à Salau (Cf. Chapitre I, Partie II : ressources minérales et minéralogiques).

Les mines du Rancié constituaient le fournisseur quasi exclusif de l'usine métallurgique de Pamiers ; mais l'arrivée des hauts fourneaux sur Pamiers condamna la métallurgie à bois, le gisement du Rancié s'épuisant par ailleurs.

Les forges de Niaux se placent toujours parmi les leaders européens voire mondiaux du fait de la qualité des aciers produits. Elle possède 134 salariés et occupe le 16ème rang des entreprises ariégeoises en terme de chiffre d'affaires (19 millions d'euros).

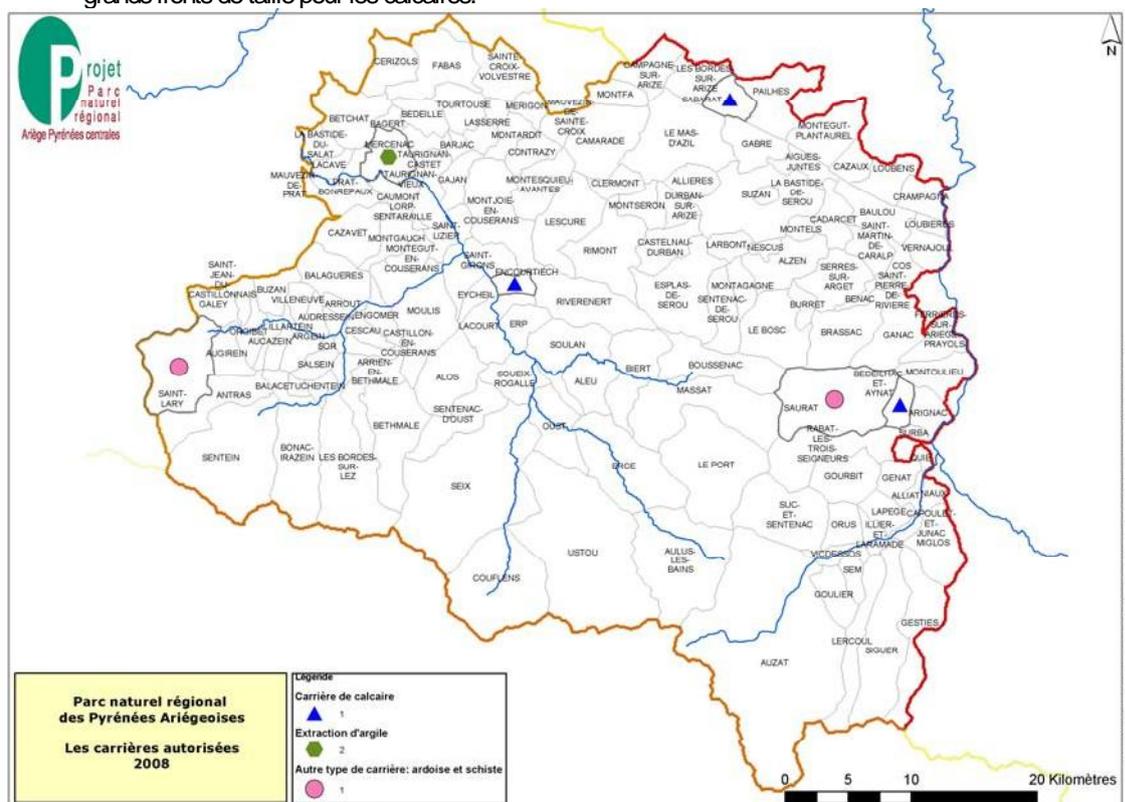
8.2.3 - Les carrières

Sur le territoire du projet de PNR, on compte 8 carrières autorisées (cf carte ci-après) :

- les ardoisières d'Arrou et de Saint Lary. Elles ne sont plus exploitées à ce jour ;
- Les carrières de calcaires d'Encourtiech, de Bédeilhac-Aynat et de Sabarat ;
- Les 2 carrières d'argile de Mercenac ;
- La carrière de schistes ardoisiers de Saurat (pierre à aiguiser).

Pour les carrières les enjeux généraux sont :

- L'insertion dans le paysage en cours et en fin d'exploitation ;
- Un réaménagement de qualité des carrières alluviales qui engendrent des plans d'eau à la fin de leur vie ou de grands fronts de taille pour les calcaires.



8.2.4 - L'industrie papetière : l'existence d'un pôle fragile sur le territoire

L'industrie papetière s'est installée dans le Couserans en 1880 avec la mise en place de la production hydroélectrique, découverte par l'ingénieur couserannais Aristide Bergès, et grâce également à l'importance de la ressource en bois. Historiquement, cette industrie s'est implantée localement en favorisant la double activité (avec l'agriculture) et en bénéficiant du report de main d'œuvre minière des sites industriels aujourd'hui inexploités.

L'usine Saint-Girons Industrie (ex Job Papeteries de Saint-Girons) est implantée à Eycheil, sur le Salat, depuis 1841. Elle est connue dans le monde entier pour son papier à cigarette et exporte même une partie de sa production vers l'Asie du fait de la stagnation des marchés européens.

L'usine Meylan 60 (ex-Matusierre & Forest, papeterie de Ledar), propriété du fonds de pension américain Mattlin/Patterson, basée à Saint Girons, sur le Lez, fournissait les quotidiens « La dépêche du Midi », « Midi Libre », « Sud ouest » et le « Provençal » en papier recyclé à 60 %. Cette usine a fermée dans le milieu de l'année 2008. A ces deux usines s'ajoute une autre entreprise de taille moyenne mais compétitive, l'entreprise MARTIN à Engomer, sur le Lez, qui produit du papier d'emballage et hygiénique de grande qualité.

En 2005, la filière fabrication recyclage de papier/carton représentait 518 salariés. L'usine Saint-Girons Industries, filiale d'un groupe canadien avec 354 employés et l'usine américaine Meylan 60, avec 127 employés.

Ces entreprises appartiennent à des groupes étrangers ce qui leur permet d'avoir la puissance du groupe en R&D, en commercialisation, en finances, en réseaux, mais également la menace du groupe de fermer ou de délocaliser sur un marché extrêmement fragilisé par la baisse de la vente de cigarettes, une baisse des ventes de journaux, une augmentation du coût de la matière première et de l'énergie. L'état de santé de l'industrie papetière dépend directement des cours mondiaux de la pâte à papier et d'une concurrence exacerbée sur l'Europe avec la présence de grands groupes scandinaves. Aujourd'hui ces usines locales cherchent à mobiliser la mise en réseau pour une meilleure exploitation des ressources locales (matières premières, mode d'approvisionnement et de stockage du bois...).

Un Système Productif Localisé (SPL) a été initié par le Pays Couserans en collaboration avec le Comminges pour structurer la filière forêt/bois/papier (approvisionnement, logistique, services communs partageables, activités communes et/ou complémentaires) mais il a arrêté sa réflexion en 2004.

8.2.5 - L'hydroélectricité

Dotées de ressources hydrauliques importantes, les Pyrénées ariégeoises ont fixé leur industrie électrométallurgique à Auzat, Sabart et Mercus., faisant du bassin de Tarascon-Videssos l'un des principaux centres de production de l'aluminium français pour la société Péchiney installée à Auzat dès 1914. Plus tard, ont été créés les unités de Sabart en 1929 et de Mercus en 1953. Grande consommatrice en électricité (1 tonne d'aluminium demande 13 500 kW), l'électrométallurgie a nécessité le renforcement et la modernisation du potentiel énergétique du haut bassin de l'Ariège. Ainsi, de multiples barrages ont été construits (ex de Soucelm à Auzat et de la centrale de Ferrières).

On compte 47 usines hydroélectriques sur le territoire employant en 2005 22 salariés et produisant 567 473 MWh/an.

Une étude lancée par le Conseil général en 1989 avait identifié 18 microcentrales, pouvant potentiellement être développées.

Parmi ces 18 sites identifiés, 7 sont sur le territoire du projet de PNR, leur production cumulée est évaluée à 52,4 MWh/an.

8.2.6 - L'industrie agroalimentaire

Le tissu des Industries agroalimentaires repose sur une assise traditionnelle (fromage, viande, salaisons, charcuterie artisanale...). Récemment un certain nombre de productions innovantes soutiennent le tissu existant (glaces, confitures, croustades, ...) auxquelles s'ajoutent des initiatives en terme de micro-productions de qualité (conserves, boulangerie et produits biologiques...).

En ce qui concerne la viande, l'enjeu se situe dans l'organisation de la vente et de la découpe. Il est à noter que l'abattoir de Saint Girons est aux normes européennes et en cours d'être aux normes pour le bio. Il y manque cependant la présence d'un atelier de découpe pour les éleveurs qui désirent pratiquer la vente directe. Le plus gros problème de cet abattoir concerne son manque de rentabilité puisqu'en 2004 le tonnage traité était de 1800 T pour un seuil de rentabilité estimé à 2200 T. Une des solutions envisagées pour augmenter sa rentabilité résiderait dans une coopération avec l'UAC (Union des Agriculteurs du Comminges) afin que St Girons devienne l'outil principal d'abattage de la filière ovine de qualité des Pyrénées centrales.

Concernant le bassin lait-fromage, trois entreprises (Bamalou-3A, Faup et Riches Monts) dont deux coopératives collectent la quasi-totalité des volumes. L'autre partie est transformée directement par la production fermière. Il s'agit d'un fromage au lait cru (vache, brebis ou chèvre ou même mixtes : chèvre-vache, vache-brebis ou aux trois laits). Une démarche IGP « Tomme des Pyrénées » de l'ensemble de la filière laitière s'est concrétisée en 1996 pour la partie fromage au lait pasteurisé sous l'initiative du groupe 3A (coopérative agroalimentaire basée à Toulouse). Elle s'est poursuivie avec un regroupement obtenu en octobre 2005 pour y inclure les fromages au lait cru.

Afin de protéger la spécificité locale, des modifications qualitatives et quantitatives du système productif s'imposeront. Pour les fromages produits en industries, la plupart du lait de chèvre provient d'Espagne et des Pays Bas car le prix du lait y est 1/3 moins cher et le lait de brebis provient en grande partie d'Aveyron et des Pyrénées atlantiques. Il conviendrait par conséquent de valoriser et développer la production de lait sur le territoire, avec des aides spécifiques et des mesures originales à promouvoir.

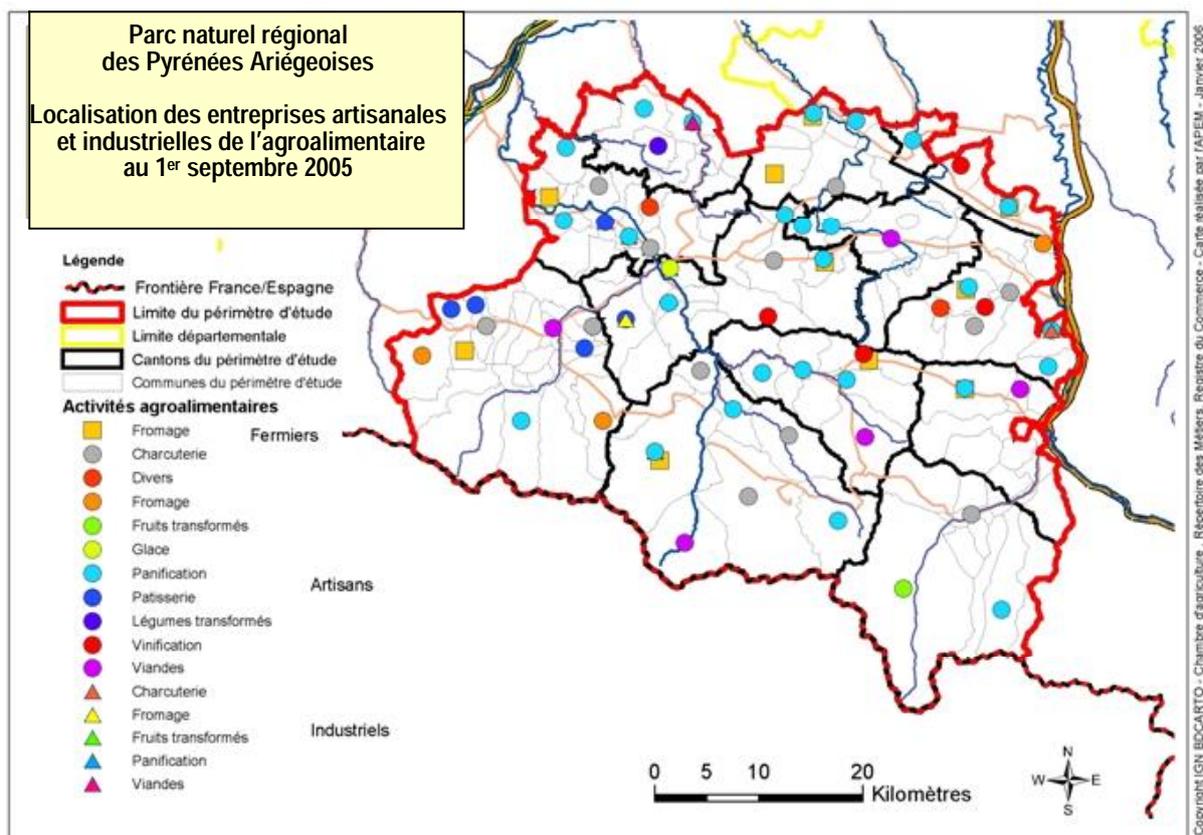
Voir le chapitre 7.1.10 La filière fromage

Tableau 42 : Les industries agroalimentaires du périmètre d'étude (Source : Répertoire des Métiers 2005, Registre du Commerce 2005)

Industries agroalimentaires			
Principaux secteurs d'activités	Etablissements		Effectifs salariés
	Nbre en 2005	Evol. 1995-2005	Nbre en 2005
Fabrication de glaces et sorbets	2	Aucun établissement en 1995	13
Cuisson de produits de boulangerie	9	+300%	5
Transformation et conservation de fruits et légumes	3	+200%	11
Préparation industrielle de produits à base de viandes	19	+110%	36
Fabrication de fromages	7	+30%	78

Le nombre d'établissements en industrie agro-alimentaire a progressé continûment passant de 9 établissements en 1995 à 40 établissements en 2005, soit une progression de +345% :

- les établissements de préparation industrielle de produits à base de viande qui doublent en nombre d'établissement au détriment des charcuteries qui diminuent légèrement (-6%) ;
- les établissements de fabrication de fromages qui se développent en passant de 4 à 7 établissements industriels (cf. chapitre Agriculture - Fromage) ;
- le secteur de la fabrication industrielle du pain fait son apparition : 4 établissements en 1995, 16 établissements en 2005, sans pour autant porter concurrence aux artisans boulangers-pâtisseries qui bénéficient d'une hausse de + 30% sur la même période. Voir chapitre Artisanat ;
- l'apparition de nouvelles diversifications en transformation et conservation de fruits (confitures) et fabrication de glaces.



Source : Chambre d'agriculture 2005, Chambre de métiers 2005, Chambre de Commerce et d'Industrie 2005
Localisation des entreprises de la filière agroalimentaire en 2005

En synthèse :

- le fromage : une grande diversité des produits, une démarche de qualité en cours, de très bons résultats des produits aux concours nationaux mais un approvisionnement extérieur en lait et une mobilisation des professionnels des structures difficiles sur des objectifs communs.
- la viande : des difficultés de mobiliser la ressource pour rentabiliser les abattoirs, une faiblesse de la transformation et une valeur ajoutée absente car les produits sont exportés avant d'être finis
- une diversification avec les salaisonneries, les confitures, les glaces, le gras (canards/oies), le projet club des saveurs, mais un manque de notoriété au plan national et même inconnu au niveau local

8.2.7 - L'industrie du bâtiment

L'industrie du bâtiment concerne 5 grosses entreprises :

- 2 entreprises de gros-œuvre : SCOP Couserans (70 salariés) qui vient de s'agrandir par le rachat de l'entreprise SICRE et RDM à Saint-Girons
- 2 entreprises de menuiserie : SOUEIX à Castelnau Durban et RUMEAU à Saint-Pierre de Rivière
- les escaliers DUMAS sur La Bastide de Sérrou

Voir le chapitre 8.5.5 La construction

8.2.8 - Synthèse de l'industrie sur le territoire

Tableau 43 : Bilan de l'industrie sur le périmètre d'étude

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Le pôle industriel de Saint-Girons dispose d'activités industrielles spécialisées et dynamiques : Industries agro-alimentaires et industries papetières. - Suite à la fermeture de l'usine Péchiney, un contrat de revitalisation, en particulier sur les cantons d'Auzat et du Vicdessos, est en cours jusqu'au 31 décembre 2006. Ce contrat s'articule autour de 4 axes : développement économique, habitat et cadre de vie, Plateforme de compétences, Valorisation touristique. - Le territoire se situe en limite des différentes sphères d'influence économique des métropoles industrielles que sont Toulouse et Barcelone. Un désenclavement des vallées du territoire par des systèmes de communications (routiers et haut-débit) permettrait au territoire de se repositionner en maintenant son appareil industriel et en favorisant l'implantation de nouvelles activités (biotechnologies, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Le territoire aurait manqué un tournant lors de la deuxième révolution industrielle (industrie de transformation) puisque presque toute la production ariégeoise est exportée pour être transformée dans d'autres départements. Il n'existe aucune unité de transformation agroalimentaire à l'exception de quelques fromageries. - Avec l'effondrement des cours mondiaux de l'aluminium, l'implosion du bloc soviétique libérant des centaines de milliers de tonnes d'aluminium bon marché, Péchiney a décidé de délocaliser ses usines vers les pays à faible coût énergétique, de fermer Auzat et de vendre Mercus et Sabart au géant canadien de l'aluminium Alcan, avec des restructurations actuelles sur le Sud-Ouest et l'arrêt des activités non rentables sur Mercus. - Les centres de décision sont souvent extérieurs au territoire (exemple : les 2 principales usines papetières sont toutes des filiales de groupes américains et canadiens) avec les menaces que cela peut provoquer en matière de maintien d'activités dès que des difficultés sont rencontrées

Bibliographie indicative :

ENSAR (1997), L'Ariège, 147^{ème} promotion

Claeys L., Pédoussat D, (2001), Ariège, Encyclopédie Bonneton, Paris

Association de Développement du Couserans (octobre 2000), Vers le Pays Couserans, Données de cadrage, Approche thématique, Orientations possibles

8.3 - Le commerce : un rôle primordial de proximité

8.3.1 - Les pôles commerciaux du territoire et l'offre de première nécessité

En 2005, le commerce est le troisième secteur en terme de nombre d'établissements sur le territoire (388 établissements) et le deuxième en terme d'effectifs salariés (894 salariés).

On compte 19 Grandes et Moyennes Surfaces de plus de 300m² dont 8 supermarchés, 6 commerces d'équipements (meubles, quincaillerie, bricolage) et 3 commerces de consommation (habillement, sports, chaussures).

Le pôle de Saint-Girons est le 2^{ème} pôle commercial de l'Ariège avec Foix et après Pamiers en terme de nombre de salariés et d'entreprises. C'est une des plus fortes densités de Grandes et Moyennes Surfaces par habitant de la région Midi-Pyrénées.

Une forte évasion des commerces non alimentaires vers la Haute-Garonne (Saint-Gaudens et Toulouse) est à noter (plus importante que sur le reste du département).

Le secteur du commerce est en progression constante entre 1995 et 2005 avec +47% d'établissements, après avoir stagné jusqu'en 2000 ; il a ensuite littéralement explosé avec une progression de +3.5% par an en terme de nombre d'établissements passant de 383 établissements en 2000 à 449 établissements en 2005.

Depuis 1995, on assiste à la fois, à une forte augmentation du secteur « commerce de gros » ainsi qu'à une diversification dans l'activité : fruits et légumes, viande, aliments pour le bétail, fournitures de plomberie, boissons, ... Le commerce de gros emploie 86 salariés pour 41 établissements dont les principaux sont la viande (26 salariés) et les fruits et légumes (21 salariés).

Tableau 44 : Les commerces sur le périmètre d'étude (Source : Registre du Commerce 2005)

Commerce			
Principaux secteurs d'activités	Etablissements		Effectifs salariés
	Nbre en 2005	Evol. 1995-2005	Nbre en 2005
Commerce de gros et intermédiaires du commerce	41	+175%	86
Commerce de détail et réparation d'articles domestiques	289	+58%	615
Commerce et réparation automobile	58	-12%	193

Tableau 45 : Les commerces de détail sur le périmètre d'étude (Source : Registre du Commerce 2005)

Commerce de détail			
Principaux secteurs d'activités	Etablissements		Effectifs salariés
	Nbre en 2005	Evol. 1995-2005	Nbre en 2005
Commerce alimentaire et non alimentaire sur éventaires et marchés	34	+180%	0
Supermarchés et supérettes	15	+150%	218
Commerces d'articles de sports et de loisirs	4	+100%	61
Commerce de véhicules automobiles	6	+50%	90
Commerces de meubles	6	+50%	22
Commerces de quincaillerie	6	+50%	20
Commerce d'habillement	30	+50%	49
Commerces de livres, journaux, papeterie	13	+44%	14
Commerce d'alimentation générale	32	+33%	14
Commerces de produits pharmaceutiques	16	+23%	69
Commerce de viandes	33	-17%	32
Entretien et réparation de véhicules automobiles	47	-18%	90
Commerces de produits laitiers	1	Entreprise créée en 2005	9

8.3.2 - Les foires et marchés du territoire

Les marchés et les foires font partis de la vie locale, tissant des liens économiques et sociaux avec la population.

Le marché de Saint-Girons le samedi matin est le plus important d'Ariège avec une offre en quantité et en qualité. Une grande majorité des producteurs du Couserans viennent y vendre leurs produits.

Des marchés de plus petites importances, disséminés sur le territoire, apportent une offre de première nécessité à la population. Ils sont situés à Castillon, Castelnaudurban, Le Mas d'Azil, Seix, Labastide de Sérou, Massat, Vicdessos, Daumazan et Aulus les Bains.

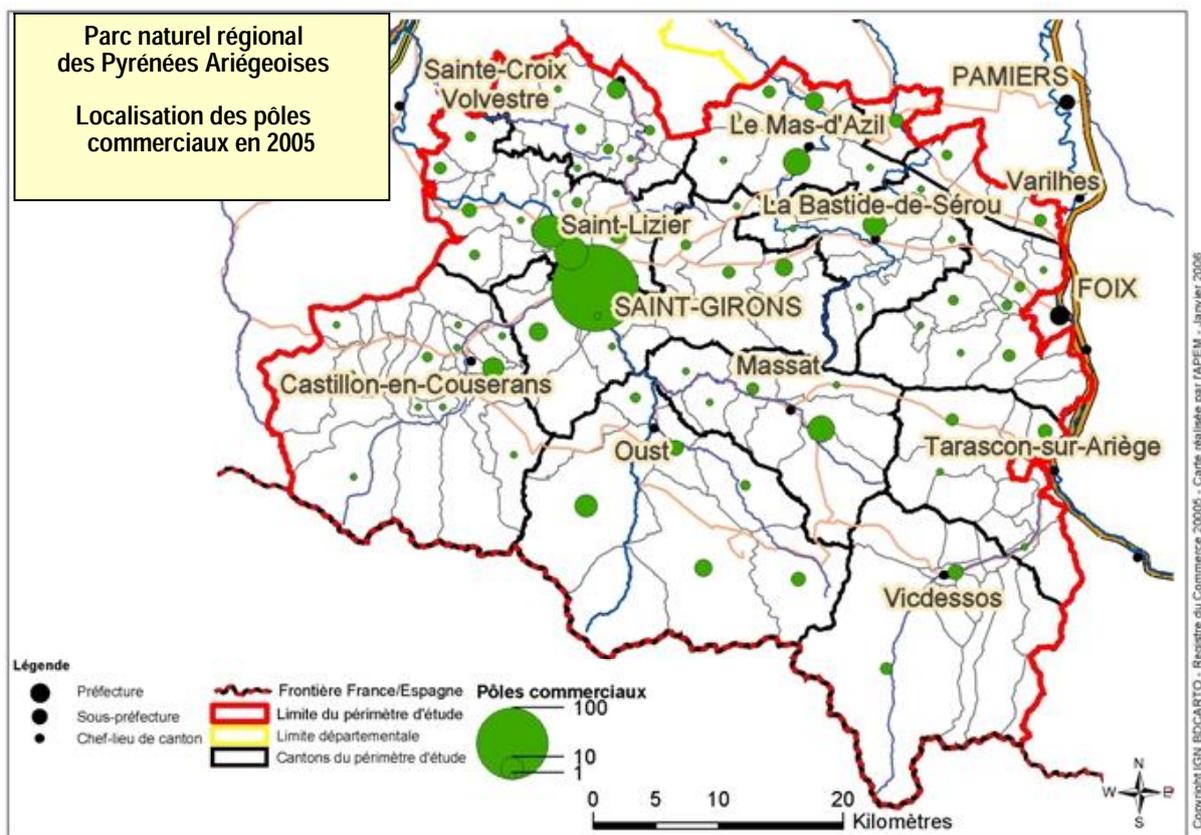
8.3.3 - Les pôles commerciaux sur le territoire : une présence polarisée et diffuse en même temps

En 2005, les commerces sont représentés sur l'ensemble du territoire avec une forte concentration territoriale sur la commune de Saint-Girons (148 commerces), véritable pôle commercial. L'offre de Saint-Girons est complète et plus de 50% de l'appareil commercial du territoire s'y localise. Les supermarchés et hard-discount se développent fortement mais de manière plus concentrée sur le pôle commercial de Saint-Girons/Saint-Lizier et à une moindre mesure en périphérie sur la zone commerciale les Bordes sur Arize par exemple. Les commerces de gros sont principalement représentés sur la zone de Saint-Girons, liés à l'approvisionnement de l'ensemble de l'appareil commercial et de l'activité touristique importante sur le Couserans.

Les pôles secondaires disposent d'une offre variée mais souvent minimale quantitativement. En Haut-Salat, le pôle Seix-Oust, et le pôle saisonnier d'Aulus-Guzet sont dimensionnés en regard de l'économie touristique qui s'y développe. Les pôles de La Bastide de Sérou et le Mas d'Azil disposent d'une offre de niveau supérieur aux autres cantons ruraux. Ces petits « pôles » jouent un rôle primordial de proximité et de fixation des populations.

Les communes les moins peuplées et les plus difficiles d'accès sont peu desservies par les commerces même de première nécessité. Ils jouent cependant un rôle stratégique de cohésion sociale du tissu rural peu peuplé en assurant une véritable mission de « service public ».

La densité commerciale, légèrement supérieure à celle du département, doit s'adapter à une clientèle diversifiée sur tout le territoire et en particulier la clientèle des zones de montagne: permanente, secondaire et touristique avec des attentes différentes, sachant que le taux d'évasion sur le pôle commercial de Saint-Girons/Saint-Lizier est supérieur à celui de l'Ariège et aux deux autres pôles de Pamiers et de Foix et avec la présence d'une forte clientèle de résidences secondaires qui compense en partie l'évasion.



Source : Registre du Commerce 2005

Localisation des pôles commerciaux sur le territoire au 1er septembre 2005.

Les salariés des commerces se localisent logiquement sur l'agglomération de Saint-Girons du fait de la présence du pôle commercial composé de petits commerces spécialisés mais également de Grandes et Moyennes Surfaces. Les pôles secondaires en terme de salariés sont principalement La Bastide de Sérou et Les Bordes sur Arize (Zone Commerciale).

8.4 - Les services : une place importante des services marchands

8.4.1 - L'hôtellerie et la restauration : un secteur traditionnel qui se tourne vers la qualité

L'hôtellerie du territoire est composée principalement d'entreprises familiales sans salariés avec souvent des difficultés de transmission (hôteliers âgés), et ce malgré les efforts des pouvoirs publics dont la politique départementale (issue d'une étude de 2001 et animée par la CCI) a apporté une dynamisation de la filière hôtelière.

La fréquentation touristique est toujours trop saisonnière (estivale avec quelques week-end et hivernale sur Aulus-Ustou). L'offre en hôtellerie est encore mal adaptée malgré des efforts de modernisation (2 étoiles et 3 étoiles) et nécessite un positionnement urgent face à aux autres modes d'hébergement (campings, gîtes), sachant que la capacité est faible, ne pouvant pas accueillir des groupes en dehors de Saint-Girons et Guzet.

Le nombre d'établissements d'hébergement (hôtels, camping, autre...) est passé de 25 en 1995 à 63 en 2005 soit une augmentation de +150%, ce qui renforce la capacité d'accueil du territoire qui dispose maintenant d'une offre diversifiée, de qualité et capable de mieux satisfaire les nouvelles aspirations de la clientèle.

Le nombre d'établissements de restauration (restaurants, restauration rapide, bars, ...) a fortement augmenté, passant de 35 en 1995 à 101 en 2005 soit une augmentation de +190%, avec néanmoins une polarisation sur Saint-Girons.

Depuis 2002, on assiste à une réouverture d'établissements hôteliers (3 sur Saint-Girons, 2 à Guzet, 1 à Aulus) principalement en 2 étoiles, apportant à la fois qualité et capacité d'accueil suite à la politique active menée par la CCI avec des crédits européens, de la Région et du département.

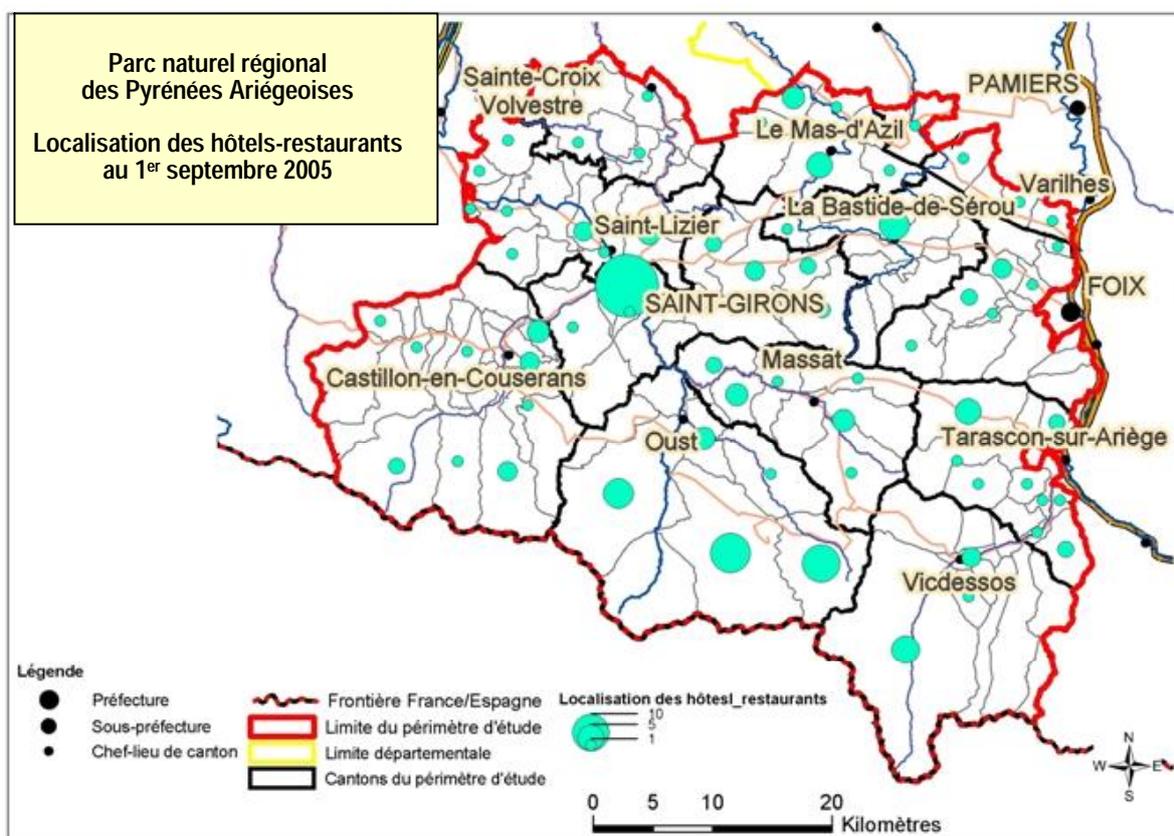
Voir également la partie 1.2.6 Tourisme – Hébergement touristique

En 2005, ce secteur emploie 265 salariés.

Tableau 46 : Les hôtels et restaurants sur le périmètre d'étude (Source : Registre du Commerce 2005)

Hôtels et restaurants			
Principaux secteurs d'activités	Etablissements		Effectifs salariés
	Nbre en 2005	Evol. 1995-2005	Nbre en 2005
Autre hébergement touristique	21	+ 425%	24
Restauration de type traditionnel	57	+215%	60
Exploitations de terrains de camping	12	+120%	10
Hôtels touristiques avec restaurant	28	+100%	97
Cafés - Tabacs – Débits de boissons	26	+73%	17
Restauration rapide	11	aucun établissement en 1995	41

Les établissements hôtels et restaurants sont principalement implantés sur la commune de Saint-Girons (30 établissements) et sur le canton d'Oust (35 établissements), en particulier sur le pôle touristique d'Aulus-les-Bains et d'Ustou avec la présence de la station thermale et climatique d'Aulus et la station de ski de Guzet.



Source : Registre du Commerce 2005

Localisation des hôtels-restaurants sur le territoire au 1er septembre 2005.

Un projet rassemblant les agriculteurs, les artisans transformateurs et les restaurateurs du territoire : Le club des Saveurs

Une véritable filière départementale des saveurs vient d'être mise sur pied en 2005 par des professionnels de l'agro-alimentaire : 23 producteurs (dont 12 sur le territoire), 7 artisans transformateurs (dont 6 sur le territoire) et 18 restaurateurs (dont 7 dans le territoire). Leur association a pour but d'additionner les savoir-faire de chacun pour proposer sur les tables des restaurants adhérents des plats élaborés à partir de produits locaux et a été initiée avec l'appui des Chambres Consulaires (agriculture commerce et industrie, métiers) du Conseil Général et du Comité Départemental du Tourisme et le soutien financier des fonds européens. A cette organisation, se sont associées des manifestations comme la fête de la figue au Mas d'Azil ou la fête de la châtaigne à Eycheil. Un double objectif : d'une part additionner les savoir-faire pour valoriser les produits et savoir-faire locaux, d'autre part développer les circuits courts qui dégagent de meilleures marges. La CCI, chef de file de ce projet, met en place une véritable politique événementielle et de produits afin de promouvoir cette filière en liaison avec le Conseil Général et le Comité Interconsulaire de l'Ariège.

8.4.2 - Les services aux entreprises

Le nombre d'établissements d'activités immobilières a sensiblement augmenté entre 1995 et 2005 passant de 50 établissements en 1995 à 64 en 2005 soit une augmentation de +30%, légèrement supérieure à la croissance départementale.

Plus caractéristique, le nombre d'établissements de services aux entreprises a quasiment triplé en passant de 28 établissements en 1995 à 75 établissements en 2005. De nouveaux secteurs sont apparus : travail temporaire, conseil pour les affaires et la gestion ; tandis que d'autres se sont largement développés : activités comptables, administration d'entreprises, ingénierie, agences publicitaires, activités de nettoyage.

Les activités informatiques, quasiment inexistantes en 1995 (3 établissements), se sont considérablement structurées en 10 ans (16 établissements en 2005). De nouvelles sociétés se sont créées proposant des services en édition de logiciels, en conseil informatique, en traitement de données, ... souvent en utilisant la structure de la pépinière d'entreprises d'Ariège Expansion à Saint-Lizier, CAP Couserans.

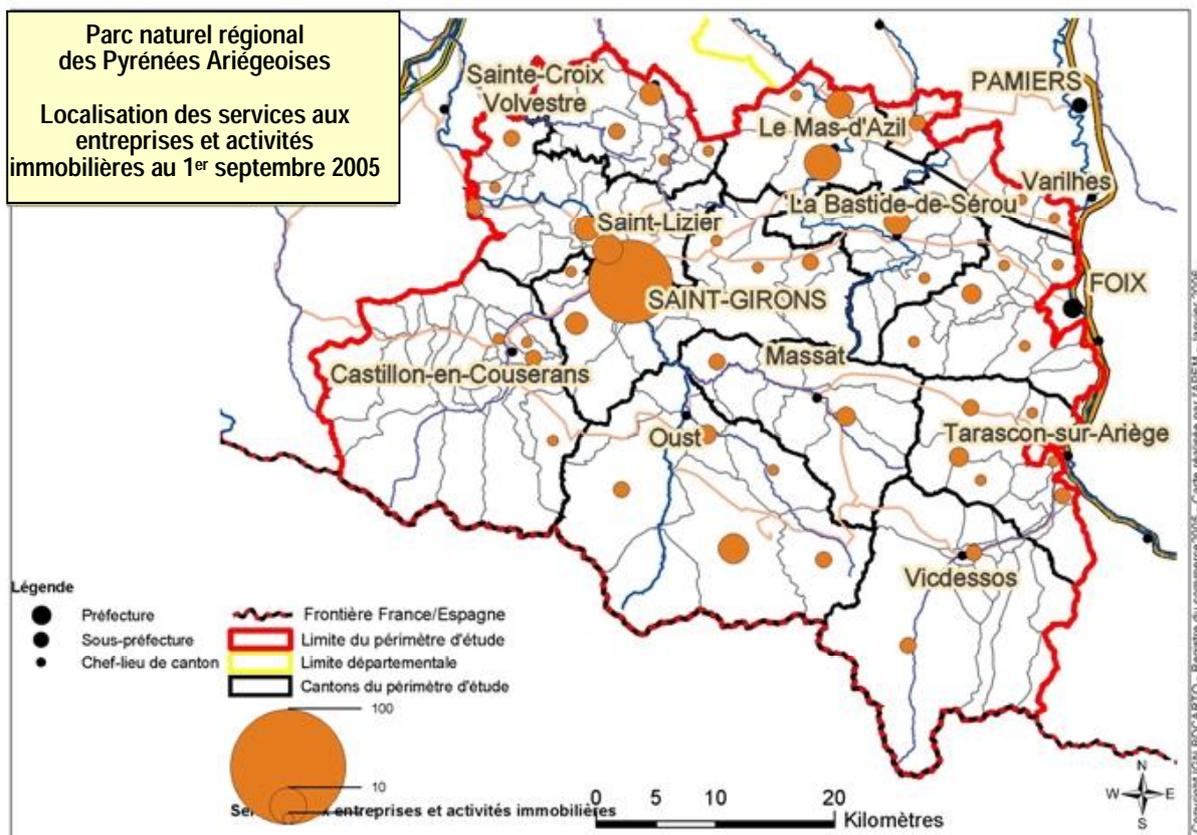
Tableau 47 : les services aux entreprises sur le périmètre d'étude (Source : Registre du Commerce 2005)

Principaux secteurs d'activités	Etablissements		Effectif salariés
	Nbre en 2005	Evol. 1995-2005	Nbre en 2005
Activités informatiques	16	+430%	16
Autres services aux entreprises	75	+170%	92
Activités immobilières	64	+30%	73

Les services marchands aux entreprises sont fortement concentrés sur la capitale du Couserans qui possède à elle seule le tiers des établissements, de par la présence d'une activité industrielle structurée et suivi des cantons de Saint-Lizier (11%), du Mas d'Azil (11%) et d'Oust (9%).

Le domaine des transports est très lié aux entreprises leaders en particulier à la papeterie et subit une concurrence énorme des transporteurs étrangers (hollandais, allemands) et nationaux.

Une étude va être entreprise par la CCI dans le cadre du dispositif Territoires et Services avec l'ACFCI, de façon à proposer un diagnostic des services marchands sur le territoire du projet de PNR (forces et faiblesses et élaboration d'un plan de développement stratégique). Un partenariat avec l'INSEE Midi-Pyrénées lie aussi la CCI pour proposer une offre et un accompagnement spécifique pour les créateurs (système ODIL).



Source : Registre du Commerce 2005

Localisation des services aux entreprises et activités immobilières sur le territoire au 1er septembre 2005.

8.4.3 - Les services publics

8.4.3.1 - Les services publics de l'Etat

Les secteurs publics de l'éducation, la santé et l'action sociale, se développent de plus en plus vers le service à domicile et l'aide aux personnes. Les services publics liés à la santé, à l'éducation et à la poste sont développés en partie 2 dans les paragraphes 5.4.2, 5.4.3 et 5.4.4.

8.4.3.2 - Les services de la fonction publique territoriale

Les emplois de la fonction publique territoriale sur le territoire sont répartis dans :

- les collectivités : commune, communauté de communes ;
- les Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS et CIAS) qui animent une action générale de prévention et de développement social dans la commune et la communauté de communes en liaison avec les institutions publiques et privées : aide et accompagnement des personnes âgées, aides aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté, lutte contre les exclusions ;
- les Syndicats Mixtes pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) ;
- les Syndicats Mixtes à Vocation Educative (SIVE) ;
- les Syndicats des Eaux ;
- les Syndicats Mixtes d'Aménagement.

Les catégories d'emplois de la fonction publique territoriale sont :

- les directeurs ;
- les agents administratifs ;
- les agents techniques ;
- les secrétaires de mairie ;
- les éducateurs d'activités physiques et sportives ;
- les éducateurs de jeunes enfants ;
- les assistants médico-sociaux (infirmiers, éducateurs, auxiliaires de soins) ;

On assiste à une augmentation régulière du nombre d'employés de la fonction publique territoriale principalement dans le domaine médico-social avec une demande forte d'auxiliaires de soins et d'infirmiers pour l'aide aux personnes âgées.

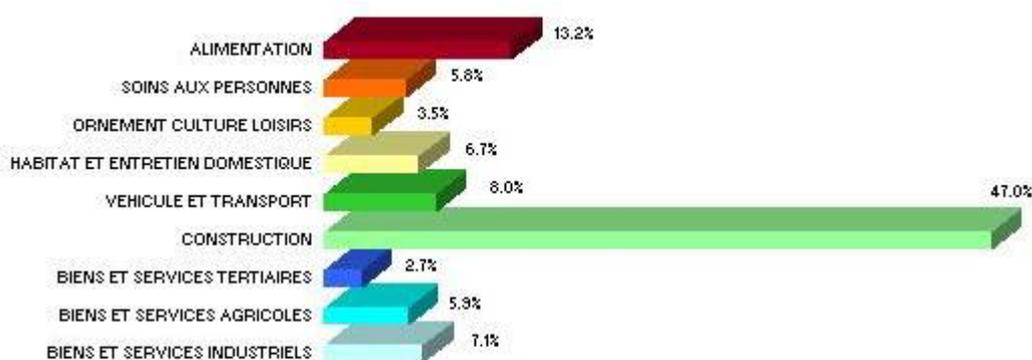
Source : Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ariège, 2005

8.5 - L'artisanat : une présence sur tout le territoire source d'équilibre et de cohésion

8.5.1 - L'artisanat du territoire : une répartition diversifiée et dominée par la construction

Les entreprises artisanales contribuent de manière déterminante à la vie économique locale, elles produisent des biens et des services pour une clientèle de particuliers et/ou pour une clientèle d'entreprises (collectivités ou autres établissements du commerce, de l'industrie, des services et des professions libérales).

Au 1er septembre 2005, sur le territoire du projet de PNR, l'artisanat compte 987 établissements¹⁴ d'activités artisanales répertoriées à la NAFA¹⁵ comptabilisant 2421 actifs dont 1434 salariés. Les établissements sont répartis de la manière suivante :



Source: Répertoire des Métiers 2005

Eventail des activités artisanales en nombre d'établissements sur le territoire au 1er septembre 2005

En classant ces activités en 3 catégories : « Biens et services aux personnes », « Biens et services mixtes », « Biens et services aux entreprises », les activités artisanales sont réparties sur le territoire de la manière suivante :

¹⁴ L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. La population des établissements est relativement stable dans le temps et est moins affectée par les mouvements de restructuration juridique et financière que celle des entreprises.

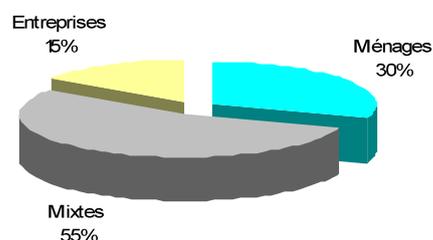
¹⁵ NAFA : Nomenclature des Activités Françaises Artisanales

LES BIENS ET SERVICES AUX MENAGES :		300 établissements
1	ALIMENTATION	138
	BOULANGERIE-PATISERIE	68
	BOUCHERIE-CHARCUTERIE	33
	POISSONNERIE	2
	PLATS A EMPORTER	35
	MARCHES	0
2	SOINS AUX PERSONNES	60
	COIFFURE (Salon et hors salon)	47
	SOINS DE BEAUTE / PARFUMERIE	13
3	ORNEMENT CULTURE LOISIRS	37
	HABILLEMENT SUR MESURE	7
	FLEURS	4
	LOISIRS / CULTURE	26
4	HABITAT ET ENTRETIEN DOMESTIQUE	65
	ARTS DE LA TABLE	18
	AMEUBLEMENT	26
	SERVICES DOMESTIQUES	21
LES BIENS ET SERVICES MIXTES :		539 établissements
5	VEHICULE ET TRANSPORT	82
	REPARATION / CONTROLE TECHNIQUE	52
	TRANSPORT (Ambulance /taxi /déménagement)	30
6	CONSTRUCTION	177
	OUVRAGE DU BATIMENT	175
	INSTALLATION ET FINITION	238
	GENIE CIVIL	8
	TERRASSEMENT ET PLANTATION	36
LES BIENS ET SERVICES AUX ENTREPRISES :		148 établissements
7	BIENS ET SERVICES TERTIAIRES	22
	COM / PUB / IMPRIMERIE	7
	BUREAUTIQUE / INFORMATIQUE	6
	ENTRETIEN	9
8	BIENS ET SERVICES AGRICOLES	31
	MATERIEL AGRICOLE	4
	AGRO-ALIMENTAIRE	47
9	BIENS ET SERVICES INDUSTRIELS	75
	TEXTILE / CUIR	3
	MECANIQUE / ELECTRONIQUE	16
	MATERIEL DE PRECISION	5
	MATERIELS DIVERS	2
	PRODUIT POUR LE BATIMENT	22
	BOIS / CHIMIE / METALLURGIE	13
	METALUX /MACHINES AUTO. ET BATEAUX	12
	RECUPERATION	2

Source Répertoire des Métiers 2005

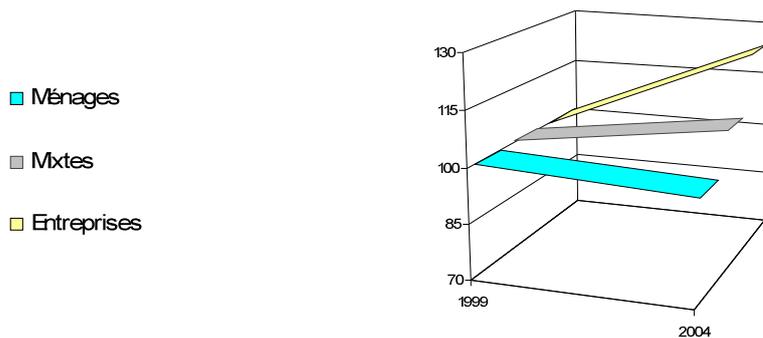
Répartition des activités artisanales par catégorie (classification APCM) sur le territoire au 1er septembre 2005

L'offre artisanale est globalement équilibrée en terme de destinataires des biens et des services :



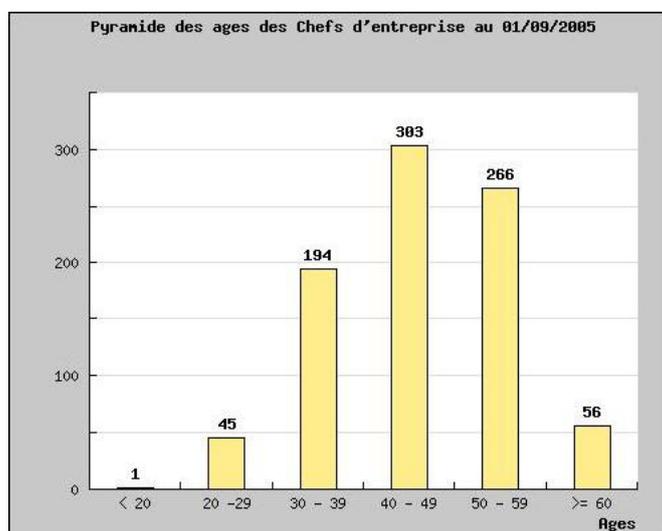
Source : Répertoire des Métiers 2005

Si l'évolution est positive pour les 3 catégories de destinataires entre 1995 et 2005, elle est nettement plus importante pour le groupe des activités destinées aux entreprises qui a bénéficié d'une augmentation de 20%, en comparaison du groupe des activités destinées aux ménages (7.5%) et à destination mixte (12%).



Source : Répertoire des Métiers 2005

La pyramide des âges des chefs d'entreprises artisanales sur le territoire montre que la part des + de 50 ans est de 37% en 2005. L'âge moyen d'un chef d'entreprise à cette date est de 46 ans (44 ans pour la France). La part des + de 50 ans a considérablement augmenté depuis 1995 où elle n'était que de 30% au détriment de la part des 30-39 ans. La part des 40-49 ans est restée plus ou moins stable. Les entreprises ont un âge moyen de 9.4 ans sur le territoire.



Source : Répertoire des Métiers 2005

Âges des chefs d'entreprises artisanales au 1er septembre 2005 sur le territoire

La part des sociétés dans les entreprises artisanales a augmenté de 20% en 1995 à 26% en 2005.



Entreprise individuelle / pers. physique (74%)

Société / personne morale (26%)

Source : Répertoire des Métiers 2005

Statuts juridiques des entreprises artisanales au 1er septembre 2005 sur le territoire

8.5.2 - L'évolution de l'artisanat : une nette augmentation après une longue stabilité

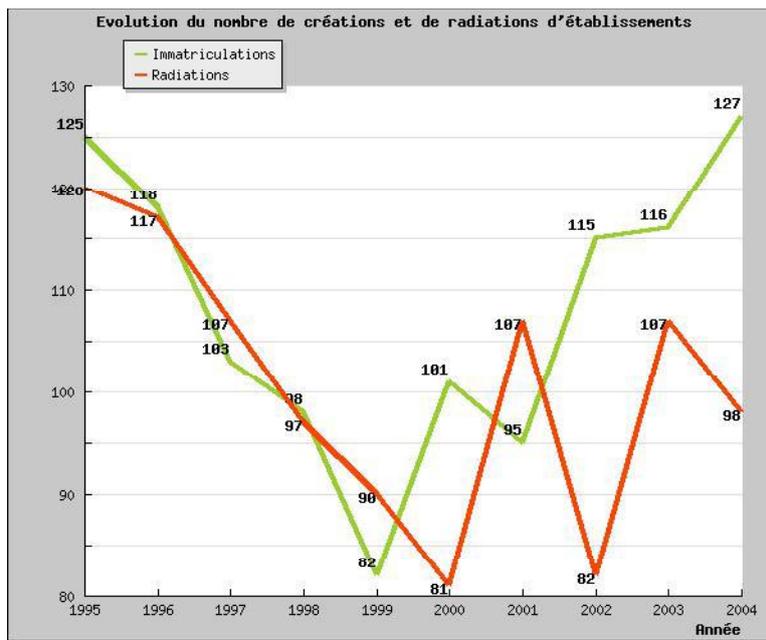
Après une stagnation du nombre d'établissements (voire une légère baisse) entre 1995 et 2002, le secteur des métiers a bénéficié d'une augmentation de +4% par an entre 2002 et 2005. Globalement, entre 1999 et 2005, le territoire a gagné 104 établissements soit une augmentation de 12%. A titre de comparaison, le département de l'Ariège a gagné 646 établissements soit une augmentation de 23% sur la même période.

Tableau 48 : Evolution du nombre d'établissements artisanaux entre 1995 et 2005 sur le territoire
(Source : Répertoire des Métiers 2005)

Secteur	Activités	1995	2005	Evolution en nombre d'établissements	
Biens et services aux personnes	Alimentation	118	138	+20	+21
	Soins aux personnes	52	60	+8	
	Ornement, loisirs, culture	29	37	+8	
	Habitat et entretien domestique	80	65	-15	
Biens et services mixtes	Véhicule et transport	98	82	-16	+58
	Construction	383	457	+74	
Biens et services aux entreprises	Biens et services tertiaires	15	22	+7	+25
	Biens et services agricoles	42	51	+9	
	Biens et services industriels	66	75	+9	
TOTAL		883	987	+104	

La tendance est, depuis 2003, à une augmentation du nombre d'établissements avec une baisse des radiations d'entreprises et une hausse des immatriculations. Ce solde positif prometteur ne doit pas masquer une évolution disparate depuis 1995 :

- entre 1995 et 1999, un solde quasiment nul avec une chute régulière des immatriculations et des radiations au Répertoire des Métiers ; cette tendance se situait dans un contexte général de baisse du nombre des entreprises artisanales.
- entre 1999 et 2002, une évolution en « dents de scie » des radiations qui s'explique par des particularités réglementaires (commissions préfectorales du répertoire) et des effets de calendrier (certaines dates sont plus propices aux radiations pour des raisons fiscales et/ou sociales) et lente progression des immatriculations, pour un solde parfois positif, parfois négatif ; Le frémissement en matière de création peut s'expliquer comme étant une des conséquences de la reprise démographique dans un contexte où l'industrie ne créant plus d'emplois, la création d'entreprise individuelle était une des façons de créer son emploi et de valoriser au mieux ses compétences.
- depuis 2002, un solde nettement positif avec une évolution toujours en « dents de scie » des radiations mais globalement stable et des créations d'établissements en forte augmentation. Le contexte social est particulièrement favorable à la création d'entreprise : incitation et soutien des politiques gouvernementales, et engouement du public pour l'esprit d'entreprise (toujours dans un contexte où les emplois industriels disparaissent). La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège s'est réorganisée pour mieux accompagner ces nouveaux flux de créateurs d'entreprise d'autant plus que c'est ce département qui a connu la plus forte augmentation du nombre d'entreprises artisanales de Midi-Pyrénées : refonte de ses outils d'information et de formations, recrutement et formation de nouveaux « conseillers d'entreprise ». Il est à noter que ce volontarisme de la Chambre de Métiers a particulièrement été soutenu par les acteurs du Territoire du PNR. en particulier l'Association de Développement du Couserans, l'association PARVAL et l'association ESPACE impliquées dans le fonctionnement de nos « Relais d'Initiative Artisanat ». La collaboration étroite avec Ariège Initiative a également été fructueuse en création d'activité sur ce territoire.



Source : Répertoire des Métiers 2005

Evolution de l'immatriculation (en vert) et de la radiation (en rouge) des établissements artisanaux entre 1995 et 2004 sur le territoire

Les activités dont le nombre d'établissements a le plus évolué sont :

Tableau 49 : Les activités dans le nombre d'établissements a le plus évolué Source : Répertoire des Métiers 2005

Activités	Nbre établissements en 2005	Evolution entre 1995 et 2005
Boulangerie-Pâtisserie	68	+ 45%
Plats à emporter	35	+ 35%
Installation et finition du bâtiment	238	+ 30%
Agro-alimentaire	47	+ 21%
Ouvrage du bâtiment	175	+ 9%
Réparation automobile	52	- 15%
Transport (ambulance, taxi)	30	- 19%
Boucherie-Charcuterie	33	- 23%

Si on assiste à une augmentation du nombre d'entreprises artisanales entre 1995 et 2005 sur le territoire pris dans sa globalité, il faut noter la diminution du nombre d'établissements des cantons de Saint-Girons et de Castillon sur cette même période. La commune de Saint-Girons, de loin la plus touchée, perd 25 artisans.